Parlement européen
2024-2029

Commission des affaires étrangères

2025/2257(INI)

19.3.2026

AMENDEMENTS
1 - 305

Projet de rapport
Rasa Juknevičienė
(PE782.288v01-00)

Rapport 2025 de la Commission concernant la Géorgie
(2025/2257(INI))

Amendement 1
Hans Neuhoff

Proposition de résolution
Visa 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu l'article 2, paragraphe 1, de la charte des Nations unies, qui consacre le principe de l'égalité souveraine de tous ses Membres, et l'article 2, paragraphe 7, qui interdit d'intervenir dans des affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un État;

Or. en

Amendement 2
Hans Neuhoff

Proposition de résolution
Visa 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu l'article 31, paragraphe 1, du traité sur l'Union européenne, en vertu duquel les décisions dans le domaine de la politique étrangère et de sécurité commune sont prises par le Conseil statuant à l'unanimité;

Or. en

Amendement 3
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Visa 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la déclaration commune du Conseil d'association UE-Géorgie de

2025;

Or. en

Amendement 4
Sergey Lagodinsky
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Visa 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu l'avis urgent sur les modifications du code des infractions administratives et du code pénal de Géorgie du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE, adopté le 12 novembre 2025;

Or. en

Amendement 5
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Visa 6

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu ***l'avis sur la loi relative à l'enregistrement des agents étrangers, les modifications apportées à la loi sur les subventions et autres lois concernant*** «l'influence étrangère»***, adopté par la Commission de Venise les 9 et 10 octobre 2025***,	– vu ***le droit souverain du Parlement géorgien d'adopter une législation visant à garantir la protection et l'intégrité de ses systèmes et processus politiques, socio-économiques, électoraux et de sécurité en se défendant contre l'ingérence étrangère et en assurant une transparence maximale en ce qui concerne*** l'influence étrangère***, conformément aux meilleures pratiques européennes et internationales***,

Or. en

Amendement 6
Krzysztof Brejza, Michał Szczerba, Andrzej Halicki

Proposition de résolution
Visa 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le projet de loi annoncé prévoyant des peines de prison pour les personnes qui refusent de reconnaître la légitimité du gouvernement du Rêve géorgien, ce qui suscite de vives inquiétudes quant à la liberté d'expression, au pluralisme politique et aux normes démocratiques;

Or. en

Amendement 7
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Visa 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le protocole d'accord sur un partenariat stratégique dans le domaine de l'énergie entre l'Union européenne et la Géorgie de 2022 et ses cadres de mise en œuvre ultérieurs;

Or. en

Amendement 8
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Visa 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la convention européenne des droits de l'homme, à laquelle la Géorgie est partie;

Or. fi

Amendement 9
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Visa 6 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu les rapports par pays de la Banque mondiale et du FMI de 2025 sur les performances économiques et les réformes structurelles de la Géorgie,

Or. en

Amendement 10
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Visa 6 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu les précédents rapports de la Commission sur l'élargissement concernant la Géorgie,

Or. fi

Amendement 11
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Visa 6 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la déclaration du sommet de Bucarest de 2008 et les décisions ultérieures du Conseil de l'Atlantique Nord concernant l'intégration euro-atlantique de la Géorgie,

Or. en

Amendement 12
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Visa 6 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le rapport publié par Freedom House intitulé «2025 Freedom in the World» (La liberté dans le monde en 2025),

Or. fi

Amendement 13
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Visa 6 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu l'indice sur l'état de droit 2025 du World Justice Project,

Or. fi

Amendement 14
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Visa 6 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu l'indice de perception de la corruption de 2025 publié par Transparency International,

Or. fi

Amendement 15
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Visa 6 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu sa résolution du 11 mars 2026 sur la stratégie d'élargissement de l'UE,

Or. fi

Amendement 16
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Visa 6 octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu l'appartenance de la Géorgie à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe,

Or. fi

Amendement 17
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Visa 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le rapport de l'OSCE intitulé «Évolutions en Géorgie en ce qui concerne les droits de l'homme et les libertés fondamentales depuis le printemps 2024»;

Or. en

Amendement 18
Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Visa 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu sa résolution du 11 mars 2026 sur la stratégie d'élargissement de l'UE;

Or. en

Amendement 19
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Considérant -A (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	-A. considérant que la Géorgie a déposé sa candidature à l'adhésion à l'Union le 3 mars 2022; que, lors de sa réunion des 14 et 15 décembre 2023, le Conseil européen a accordé à la Géorgie le statut de pays candidat, à la condition que les mesures pertinentes énoncées dans la recommandation de la Commission du 8 novembre 2023 soient prises; que le processus d'adhésion de la Géorgie est de fait suspendu depuis 2024;

Or. fi

Amendement 20
Alexander Sell

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que la ***Commission considère la*** Géorgie ***comme*** un pays candidat ***en théorie uniquement, à la suite***	A. considérant que la Géorgie ***reste*** un pays candidat ***dont les institutions démocratiques tirent leur légitimité***

des conclusions du Conseil européen du 19 décembre 2024, selon lesquelles les actions du gouvernement géorgien ont entraîné de fait une interruption du processus de préadhésion, et compte tenu de la ***régression persistante de la Géorgie depuis lors en ce qui concerne les fondamentaux***;	***d'élections organisées dans le respect de son ordre constitutionnel; que le dialogue avec les autorités démocratiquement élues devrait rester le principe directeur*** de la ***politique de l'Union***;

Or. en

Amendement 21
Malik Azmani, Nathalie Loiseau, Urmas Paet, Dan Barna, Helmut Brandstätter, Hilde Vautmans, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Marjan Šarec

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que la Commission considère la Géorgie comme un pays candidat en théorie uniquement, à la suite des conclusions du Conseil européen du 19 décembre 2024, selon lesquelles les actions ***du gouvernement géorgien*** ont entraîné de fait une interruption du processus de préadhésion, et compte tenu de la régression persistante de la Géorgie depuis lors en ce qui concerne les fondamentaux;	A. considérant que la Commission considère la Géorgie comme un pays candidat en théorie uniquement, à la suite des conclusions du Conseil européen du 19 décembre 2024, selon lesquelles les actions ***des autorités géorgiennes*** ont entraîné de fait une interruption du processus de préadhésion, et compte tenu de la régression persistante de la Géorgie depuis lors en ce qui concerne les fondamentaux;

Or. en

Amendement 22
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que la Commission considère la Géorgie comme un pays candidat en théorie uniquement, à la suite des conclusions du Conseil européen du	A. considérant que la Commission considère la Géorgie comme un pays candidat en théorie uniquement, à la suite des conclusions du Conseil européen du

19 décembre 2024, selon lesquelles les actions du gouvernement géorgien ont entraîné de fait une interruption du processus de préadhésion, et compte tenu de la régression persistante de la Géorgie depuis lors en ce qui concerne les fondamentaux;	19 décembre 2024, selon lesquelles les actions du gouvernement géorgien ont entraîné de fait une interruption du processus de préadhésion, et compte tenu de la régression persistante ***et grave*** de la Géorgie depuis lors en ce qui concerne les fondamentaux;

Or. fi

Amendement 23
Hans Neuhoff

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que la ***Commission considère la*** Géorgie ***comme un*** pays candidat ***en théorie uniquement, à la suite des*** conclusions du Conseil européen du 19 décembre 2024***, selon lesquelles les actions du gouvernement géorgien ont entraîné de fait une interruption du*** processus de préadhésion***, et compte tenu de la régression persistante de la Géorgie depuis lors en ce qui concerne les fondamentaux***;	A. considérant que la Géorgie ***a le statut de*** pays candidat***; que les*** conclusions du Conseil européen du 19 décembre 2024 ***ont établi que le*** processus de préadhésion ***est actuellement au point mort; que la voie vers la reprise des négociations d'adhésion reste ouverte sous réserve du respect des conditions convenues***;

Or. en

Amendement 24
Danilo Della Valle

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. considérant que le gouvernement géorgien a réaffirmé à plusieurs reprises que l'intégration à l'Union restait sa priorité stratégique, en s'engageant à remplir plus de 90 % des obligations découlant de l'accord d'association sans

l'aide financière de l'Union et en visant l'adhésion d'ici à 2030;

Or. en

Amendement 25
Alexander Sell

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. considérant que la Géorgie est l'une des plus anciennes nations chrétiennes au monde; que l'héritage chrétien reste un élément fondamental de l'identité historique et nationale de la Géorgie et continue de façonner ses traditions culturelles et sociétales aujourd'hui;

Or. en

Amendement 26
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que la commissaire Marta Kos a qualifié le rapport 2025 de la Commission concernant la Géorgie de «pire rapport jamais rédigé sur un pays candidat»;	***supprimé***

Or. en

Amendement 27
Tomasz Froelich

Proposition de résolution

Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que ***la commissaire Marta Kos a qualifié*** le rapport 2025 de la Commission ***concernant la Géorgie de «pire rapport jamais rédigé sur un pays candidat»***;	B. considérant que ***des évaluations divergentes ont été exprimées concernant les progrès globaux présentés dans*** le rapport 2025 de la Commission***, ce qui souligne l'importance d'une évaluation objective des réformes fondée sur des données probantes et d'un dialogue institutionnel continu***;

Or. en

Amendement 28
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que la commissaire Marta Kos a qualifié le rapport 2025 de la Commission concernant la Géorgie de «pire rapport jamais rédigé sur un pays candidat»;	B. considérant que la commissaire Marta Kos a qualifié ***à juste titre*** le rapport 2025 de la Commission concernant la Géorgie de «pire rapport jamais rédigé sur un pays candidat»;

Or. fi

Amendement 29
Alexander Sell

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que ***la commissaire Marta Kos a qualifié le rapport 2025 de la Commission concernant la Géorgie de «pire rapport jamais rédigé sur un pays candidat»***;	B. considérant que ***les évaluations des pays candidats doivent rester équilibrées et objectives et éviter tout langage à connotation politique***;

Or. en

Amendement 30
Hans Neuhoff

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que ***la commissaire Marta Kos a qualifié*** le rapport 2025 de la Commission concernant la Géorgie ***de «pire rapport jamais rédigé sur un pays candidat»***;	B. considérant que le rapport 2025 de la Commission concernant la Géorgie ***présente une évaluation critique des progrès accomplis sur les priorités de réforme convenues***;

Or. en

Amendement 31
Alexander Sell

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B bis. considérant que l'article 78 de la Constitution géorgienne impose aux organes constitutionnels du pays de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'intégration complète de la Géorgie dans l'Union européenne et dans l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord;

Or. en

Amendement 32
Liudas Mažylis

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que la situation en Géorgie continue de subir une détérioration	C. considérant que la situation en Géorgie continue de subir une détérioration

considérable, marquée par de nouveaux reculs en matière de démocratie, de droits de l'homme et d'état de droit imputables aux actions du Rêve géorgien;	considérable, marquée par de nouveaux reculs en matière de démocratie, de droits de l'homme et d'état de droit imputables aux actions ***délibérées*** du Rêve géorgien***, lequel agit en conformité avec les objectifs stratégiques de la Russie visant à déstabiliser les démocraties du voisinage européen***;

Or. en

Amendement 33
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que la situation en Géorgie continue de subir une détérioration considérable, marquée par de nouveaux reculs en matière de démocratie, de droits de l'homme et d'état de droit imputables aux actions du Rêve géorgien;	C. considérant que la situation en Géorgie continue de subir une détérioration considérable, marquée par de nouveaux reculs en matière de démocratie, de droits de l'homme et d'état de droit imputables aux actions du Rêve géorgien; ***que le classement de la Géorgie dans de nombreux indices de la démocratie et de la corruption s'est considérablement dégradé;***

Or. fi

Amendement 34
Malik Azmani, Nathalie Loiseau, Urmas Paet, Dan Barna, Helmut Brandstätter, Hilde Vautmans, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Marjan Šarec

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que la situation en Géorgie continue de subir une détérioration considérable, marquée par de nouveaux reculs en matière de démocratie, de droits de l'homme et d'état de droit imputables	C. considérant que la situation en Géorgie continue de subir une détérioration considérable, marquée par de nouveaux reculs en matière de démocratie, de droits de l'homme et d'état de droit imputables

aux actions du Rêve géorgien;	aux actions du Rêve géorgien***, lesquelles font craindre sérieusement que la Géorgie ne soit poussée vers un système autocratique de type russe***;

Or. en

Amendement 35
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que la ***situation en*** Géorgie ***continue de subir une détérioration considérable, marquée par de nouveaux reculs en matière de démocratie, de droits de l'homme et d'état*** de droit ***imputables aux actions du Rêve géorgien***;	C. considérant que ***l'indice Chandler de bonne gouvernance 2025 classe*** la Géorgie ***au 26e rang mondial en ce qui concerne l'évaluation de son système judiciaire, de la transparence gouvernementale, de l'état*** de droit ***et de la gouvernance réglementaire, et parmi les premiers pays d'Europe, devant 14 États membres de l'Union***;

Or. en

Amendement 36
Hans Neuhoff

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que ***la situation*** en Géorgie ***continue de subir une détérioration considérable, marquée par de nouveaux reculs en matière de démocratie, de droits de l'homme et d'état de droit imputables aux actions du Rêve géorgien***;	C. considérant que ***d'importantes tensions politiques persistent*** en Géorgie***; qu'il existe des évaluations divergentes quant à la nature et aux causes de ces évolutions, et que toute évaluation doit respecter le cadre constitutionnel et juridique d'un État souverain***;

Or. en

Amendement 37
Christophe Gomart

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C bis. considérant que l'approfondissement des relations entre l'Union européenne et ses partenaires peut prendre différentes formes, notamment des accords de partenariat, des coopérations économiques et sectorielles renforcées ou des cadres de coopération politique et sécuritaire, qui peuvent dans certains cas être plus appropriés que l'adhésion pleine et entière à l'Union européenne;

Or. fr

Amendement 38
Liudas Mažylis

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C bis. considérant que le gouvernement du Rêve géorgien a systématiquement affaibli les contre-pouvoirs en portant atteinte à l'indépendance de l'appareil judiciaire, des services de poursuite et de la Cour constitutionnelle, ce qui rend la Géorgie structurellement incapable de satisfaire aux critères d'adhésion à l'Union dans les conditions actuelles;

Or. en

Amendement 39
Liudas Mažylis

Proposition de résolution

Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que les manifestations contre les actions du Rêve géorgien se poursuivent depuis le 28 novembre 2024, malgré les violences commises sur les participants, leur emprisonnement et l'introduction de sanctions de plus en plus ***draconiennes*** en cas de participation ***à ces protestations***;	D. considérant que les manifestations contre les actions du Rêve géorgien se poursuivent depuis le 28 novembre 2024, ***témoignant de la volonté démocratique durable du peuple géorgien,*** malgré les violences ***systématiques et disproportionnées*** commises sur les participants ***pacifiques, notamment l'usage présumé de canons à eau chargés d'agents chimiques toxiques***, leur emprisonnement et l'introduction de sanctions ***pénales*** de plus en plus ***sévères*** en cas de participation;

Or. en

Amendement 40
Malik Azmani, Nathalie Loiseau, Urmas Paet, Dan Barna, Helmut Brandstätter, Hilde Vautmans, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Marjan Šarec

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que les manifestations contre les actions du Rêve géorgien se poursuivent depuis le 28 novembre 2024, malgré les violences commises sur les participants, leur emprisonnement et l'introduction de sanctions de plus en plus draconiennes en cas de participation à ces protestations;	D. considérant que les manifestations contre les actions du Rêve géorgien se poursuivent depuis le 28 novembre 2024, malgré les violences commises sur les participants, leur emprisonnement et l'introduction de sanctions de plus en plus draconiennes en cas de participation à ces protestations; ***que des irritants chimiques, notamment du gaz lacrymogène et d'autres agents chimiques, auraient été utilisés contre des manifestants pacifiques lors des rassemblements;***

Or. en

Amendement 41
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que les manifestations contre les actions du Rêve géorgien se poursuivent depuis le 28 novembre 2024, malgré les violences commises sur les participants, leur emprisonnement et l'introduction de sanctions de plus en plus draconiennes en cas de participation à ces protestations;	D. considérant que les manifestations contre les actions du Rêve géorgien se poursuivent depuis le 28 novembre 2024, malgré les violences commises sur les participants, leur emprisonnement et l'introduction de sanctions de plus en plus draconiennes en cas de participation à ces protestations; ***que des manifestations de grande ampleur ont commencé après l'annonce par le gouvernement de la suspension des préparatifs des négociations d'adhésion à l'Union jusqu'en 2028;***

Or. fi

Amendement 42
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que ***les*** manifestations ***contre les actions du Rêve géorgien se poursuivent depuis le 28 novembre 2024, malgré les violences commises sur les participants, leur emprisonnement et l'introduction de sanctions de plus en plus draconiennes en cas de participation à ces protestations***;	D. considérant que ***la vaste crise politique que traverse la Géorgie depuis 2024 est marquée par des*** manifestations ***de masse, des élections contestées et des accusations mutuelles de tentatives de renversement de l'ordre constitutionnel***;

Or. en

Amendement 43
Alexander Sell

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que ***les*** manifestations contre ***les actions du*** Rêve géorgien se poursuivent depuis le 28 novembre 2024***, malgré les violences commises sur les participants, leur emprisonnement et l'introduction de sanctions de plus en plus draconiennes en cas de participation à ces protestations***;	D. considérant que ***des*** manifestations contre ***le*** Rêve géorgien se poursuivent depuis le 28 novembre 2024***; que les pouvoirs publics ont également la responsabilité de maintenir l'ordre public et de protéger les agents des forces de l'ordre***;

Or. en

Amendement 44
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant que le bureau du procureur géorgien continue de mener des poursuites pénales contre plusieurs chefs de l'opposition pour «crimes contre l'État», «sabotage», «aide à un pays étranger dans des activités hostiles» et incitation à des manifestations contre l'ordre constitutionnel, instrumentalisant ainsi clairement le système de justice pénale pour réprimer les opposants politiques;

Or. en

Amendement 45
Rasa Juknevičienė, Miriam Lexmann

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant que le Bureau des institutions démocratiques et des droits de

l'homme (BIDDH) de l'OSCE a été empêché d'observer les élections municipales du 4 octobre 2025 en raison d'une invitation tardive des autorités géorgiennes;

Or. en

Amendement 46
Urmas Paet, Petras Auštrevičius, Malik Azmani, Marjan Šarec

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant que les méthodes de répression, les campagnes de désinformation et le harcèlement politique reflètent les tactiques hybrides russes;

Or. en

Amendement 47
Rasa Juknevičienė, Miriam Lexmann

Proposition de résolution
Considérant D ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D ter. considérant que les modifications législatives récemment adoptées introduisent des restrictions supplémentaires sur les financements étrangers et érige en infraction pénale le «lobbying extérieur»; que cette législation élargit considérablement la notion de «subvention» pour y inclure l'assistance technique ou gratuite et les transferts entre des organisations étrangères et leurs branches locales, étend le champ des entités considérées comme bénéficiaires de subventions, y compris les organisations basées à l'étranger travaillant sur des questions liées à la

Géorgie, et introduit des sanctions pénales pour les infractions liées aux subventions; considérant que la législation prévoit en outre des peines d'emprisonnement allant jusqu'à six ans pour le «lobbying extérieur», des interdictions d'adhérer à un parti politique pendant huit ans pour les personnes ayant travaillé dans des organisations financées par l'étranger, et des sanctions supplémentaires pour les entreprises se livrant à une activité politique sans rapport avec leur activité principale, tout en introduisant une clause sur l'«extrémisme» prévoyant des peines d'emprisonnement allant jusqu'à trois ans pour des «actes systématiques» visant à «faire naître l'idée» que le gouvernement manque de légitimité;

Or. en

Amendement 48
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Considérant D ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D ter. considérant que de nombreux étudiants, représentants de la société civile et artistes ont été détenus ou condamnés à une amende pour avoir participé à des manifestations; que l'acteur géorgien Andro Chichinadze a été arrêté lors de manifestations pro-européennes en décembre 2024 et accusé de «violence de groupe»; qu'il a ensuite été condamné à deux ans d'emprisonnement pour sa participation à la manifestation et qu'il a refusé une proposition de la commission de libération conditionnelle, soulignant qu'un contrôle juridictionnel, plutôt qu'une mesure de clémence, est la seule voie légitime et le seul moyen de prouver son innocence;

Or. en

Amendement 49
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Considérant D quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D quater. considérant qu'en réponse au recul de la démocratie en Géorgie sous le régime du Rêve géorgien et à la réorientation géopolitique du pays, les États-Unis ont suspendu le partenariat stratégique avec la Géorgie et imposé des sanctions qui restent en vigueur; que le Congrès américain a présenté la loi sur la mobilisation et le renforcement des options de la Géorgie pour instaurer la responsabilité, la résilience et l'indépendance (loi MEGOBARI), qui vise à accroître le contrôle sur les actions du gouvernement géorgien et ses liens avec la Russie et d'autres régimes autoritaires, dont la Chine; que l'Union et ses États membres, malgré ces évolutions troublantes dans un pays ayant le statut de pays candidat à l'adhésion à l'Union, n'ont pas pris de mesures comparables;

Or. en

Amendement 50
Rasa Juknevičienė, Miriam Lexmann

Proposition de résolution
Considérant D quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D quater. considérant que, le 2 mars 2026, neuf partis d'opposition en Géorgie ont annoncé la formation d'une alliance en réponse au recul démocratique en cours et à la consolidation autoritaire du pouvoir par le Rêve géorgien, ce qui témoigne de la

consolidation des forces démocratiques pro-européennes et de la demande croissante de la société de défendre la voie européenne de la Géorgie;

Or. en

Amendement 51
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Considérant D quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D quinquies. considérant qu'en décembre 2024, les États-Unis ont désigné Bidzina Ivanichvili au titre de leur régime de sanctions pour avoir compromis l'avenir démocratique et euro-atlantique de la Géorgie au profit de la Fédération de Russie; que les États-Unis ont estimé que les actions d'Ivanichvili et du Rêve géorgien ont érodé les institutions démocratiques, permis des violations des droits de l'homme et restreint l'exercice des libertés fondamentales en Géorgie; que ces actions ont davantage compromis l'avenir euro-atlantique de la Géorgie, laissant le pays de plus en plus vulnérable face à la Russie, qui continue d'occuper plus de 20 % du territoire géorgien;

Or. en

Amendement 52
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Considérant D sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D sexies. considérant que le Rêve géorgien a mené une politique de persécution politique et de représailles,

notamment en instrumentalisant le pouvoir judiciaire et les autorités chargées de l'application de la loi; que cela est particulièrement manifeste dans le cas de l'ancien président Mikheil Saakachvili, qui est privé de liberté depuis plus de quatre ans et qui est de fait un prisonnier politique de l'oligarque Bidzina Ivanichvili, lequel exerce un contrôle sur l'État et une influence illégale sur ses institutions;

Or. en

Amendement 53
Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant que huit ***personnalités*** politiques de l'opposition ont été ***condamnées*** à des peines allant de sept à huit mois de prison et qu'il leur a été interdit d'exercer des fonctions publiques pendant une durée de deux ans pour avoir refusé de comparaître devant la commission d'enquête temporaire du Parlement géorgien;	E. considérant que huit ***dirigeants et responsables*** politiques de l'opposition **–** ***Nika Gvaramia, Zurab Japaridze, Badri Japaridze, Mamuka Khazaradze, Nika Melia, Irakli Okrouachvili, Givi Targamadze et Giorgi Vashadze*** **–** ont été ***condamnés*** à des peines allant de sept à huit mois de prison et qu'il leur a été interdit d'exercer des fonctions publiques pendant une durée de deux ans pour avoir refusé de comparaître devant la commission d'enquête temporaire du Parlement géorgien;

Or. en

Amendement 54
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*

E. considérant que huit personnalités politiques de l'opposition ont été condamnées à des peines allant de sept à huit mois de prison et qu'il leur a été interdit d'exercer des fonctions publiques pendant une durée de deux ans pour avoir refusé de comparaître devant la commission d'enquête temporaire du Parlement géorgien;

E. considérant que huit personnalités politiques de l'opposition ont été condamnées à des peines allant de sept à huit mois de prison et qu'il leur a été interdit d'exercer des fonctions publiques pendant une durée de deux ans pour avoir refusé de comparaître devant la commission d'enquête temporaire du Parlement géorgien; ***que l'ancien président du pays, Mikheil Saakachvili, est emprisonné depuis octobre 2021; que ces condamnations ont été largement jugées comme étant motivées par des considérations politiques;***

Or. fi

Amendement 55
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant que ***huit personnalités*** politiques ***de l'opposition ont été condamnées à des peines allant de sept à huit mois de prison et qu'il leur a été interdit d'exercer*** des fonctions ***publiques pendant une durée de deux ans pour avoir refusé de comparaître devant la commission d'enquête temporaire*** du Parlement ***géorgien***;	E. considérant que ***le principe du contrôle parlementaire est une pierre angulaire de la démocratie géorgienne, qui exige que tous les sujets*** politiques ***respectent les mandats légaux et les décisions de justice, garantissant ainsi qu'aucun individu ou groupe ne soit au-dessus de la loi ou*** des fonctions ***souveraines*** du Parlement;

Or. en

Amendement 56
Krzysztof Brejza, Andrzej Halicki, Michał Szczerba

Proposition de résolution
Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E bis. considérant que les autorités du

Rêve géorgien ont mis en place un système de répression à motivation politique qui a entraîné l'emprisonnement de nombreux prisonniers d'opinion, notamment des responsables politiques de l'opposition, des militants, des journalistes et des manifestants pacifiques, qui ont été privés de leur liberté au seul motif qu'ils refusaient de se soumettre à l'autorité du parti au pouvoir ou qu'ils exerçaient leurs droits fondamentaux; que de telles détentions s'apparentent à une stratégie délibérée d'intimidation visant à réduire au silence la dissidence, à démanteler le pluralisme politique et à consolider un régime autoritaire; que l'incarcération continue de ces personnes constitue une grave violation de l'ordre constitutionnel de la Géorgie, de ses obligations internationales en matière de droits de l'homme et des valeurs fondamentales qui sous-tendent son statut de pays candidat à l'adhésion à l'Union;

Or. en

Amendement 57
Alexander Sell

Proposition de résolution
Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E bis. considérant que la Géorgie est l'économie la plus dynamique du Caucase du Sud, avec une croissance du PIB d'environ 7 % en 2025, ce qui est nettement supérieur à celle des pays voisins; que la Géorgie occupe la 35e place mondiale dans l'indice de liberté économique publié par la Heritage Foundation, ce qui la place parmi les pays les plus libres économiquement dans sa région élargie;

Or. en

Amendement 58
Tobias Cremer, Tonino Picula, Lucia Annunziata, Marta Temido, Kathleen Van Brempt, Raphaël Glucksmann, Thijs Reuten, Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E bis. considérant que la persécution politique de personnalités de l'opposition reste un grave sujet de préoccupation, notamment le ciblage systématique de Giorgi Gakharia, chef du parti Pour la Géorgie, qui a fait l'objet de deux agressions physiques et a été accusé d'infractions pénales à motivation politique, ce qui l'a conduit à vivre actuellement en exil;

Or. en

Amendement 59
Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E bis. considérant qu'en janvier 2026, la société civile géorgienne a recensé 48 prisonniers politiques emprisonnés injustement en raison de leur participation aux manifestations et de leur soutien à celles-ci, et 68 autres personnes qui restent en détention provisoire sur la base d'accusations à motivation politique;

Or. en

Amendement 60
Sergey Lagodinsky
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E bis. considérant que la situation des médias et de la liberté d'expression s'est dégradée de manière spectaculaire; que la Plateforme du Conseil de l'Europe pour renforcer la protection du journalisme et la sécurité des journalistes a fait état de 32 alertes concernant la Géorgie en 2025, soit une augmentation de 78 % par rapport à 2024;

Or. en

Amendement 61
Sergey Lagodinsky
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant E ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E ter. considérant que la liberté académique et l'accès à l'éducation ont été restreints à la suite de l'initiative «une ville, une faculté» du Rêve géorgien, qui menace des années de travaux universitaires au sein d'universités indépendantes;

Or. en

Amendement 62
Rasa Juknevičienė, Miriam Lexmann

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que Mzia Amaglobeli a	F. considérant que Mzia Amaglobeli**,**

reçu le prix Sakharov 2025 pour la liberté de l'esprit du Parlement européen, aux côtés du Biélorusse Andrzej Poczobut;	***journaliste géorgienne emprisonnée et directrice des médias en ligne Batumelebi et Netgazeti,*** a reçu le prix Sakharov 2025 pour la liberté de l'esprit du Parlement européen, aux côtés du Biélorusse Andrzej Poczobut; ***que la Cour suprême de Géorgie a rejeté le recours de Mzia Amaglobeli, faisant de la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg la dernière instance juridique pour obtenir justice;***

Or. en

Amendement 63
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que ***Mzia Amaglobeli a reçu*** le prix Sakharov 2025 pour la liberté de l'esprit ***du Parlement européen, aux côtés du*** Biélorusse Andrzej Poczobut;	F. considérant que ***le Parlement européen a décerné*** le prix Sakharov 2025 pour la liberté de l'esprit ***à deux prisonniers politiques: la Géorgienne Mzia Amaglobeli et le*** Biélorusse Andrzej Poczobut;

Or. fi

Amendement 64
Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que Mzia Amaglobeli a reçu le prix Sakharov 2025 pour la liberté de l'esprit du Parlement européen, aux côtés du Biélorusse Andrzej Poczobut;	F. considérant que ***la journaliste géorgienne et prisonnière politique*** Mzia Amaglobeli a reçu le prix Sakharov 2025 pour la liberté de l'esprit du Parlement européen, aux côtés du Biélorusse Andrzej Poczobut;

Or. en

Amendement 65
Rasa Juknevičienė, Miriam Lexmann

Proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F bis. considérant que la pression croissante sur le système éducatif et les tentatives d'atteinte à l'autonomie des universités risquent d'affaiblir l'un des piliers institutionnels essentiels au débat démocratique, à l'engagement civique et à la trajectoire d'intégration européenne de la Géorgie; que les attaques contre la société civile, les médias indépendants et le secteur universitaire témoignent d'un schéma de pression plus large sur la liberté d'expression et la liberté académique en Géorgie;

Or. en

Amendement 66
Sergey Lagodinsky
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F bis. considérant que des manifestantes en Géorgie signalent régulièrement faire l'objet de traitements dégradants de la part de la police, notamment des insultes sexistes, des fouilles corporelles intégrales systématiques, des menaces de viol et d'autres menaces de violence physique lors de manifestations, en détention et lors de perquisitions domiciliaires; que cette tendance s'inscrit dans un schéma plus large d'abus et d'impunité au sein des

services répressifs géorgiens;

Or. en

Amendement 67
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F bis. considérant que des enquêtes journalistiques internationales ont rapporté que les forces de l'ordre géorgiennes ont ajouté de la camite, un gaz lacrymogène datant de la Première Guerre mondiale, dans les canons à eau utilisés contre les manifestants; que l'utilisation de camite peut causer des problèmes de santé à long terme et peut notamment être associée à d'importantes modifications de l'électrocardiogramme, indiquant de possibles effets cardiopulmonaires;

Or. en

Amendement 68
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F bis. considérant qu'une partie des territoires géorgiens internationalement reconnus reste occupée; que la Russie a reconnu l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud comme des États indépendants en 2008 et continue d'y maintenir des milliers de soldats en violation du droit international;

Or. fi

Amendement 69
Danilo Della Valle

Proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F bis. considérant que la Géorgie n'entretient plus de relations diplomatiques officielles avec la Russie depuis 2008, à la suite de l'indépendance autoproclamée des régions d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud, et qu'elle a expulsé l'ambassadeur de Russie de Tbilissi en 2022 par solidarité avec l'Ukraine;

Or. en

Amendement 70
Davor Ivo Stier

Proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F bis. considérant que le rapport 2025 de la Commission fait état d'un recul dans la réforme de l'administration publique, notamment l'affaiblissement des garanties d'une fonction publique fondée sur le mérite, la suppression du bureau de la fonction publique et la détérioration de l'accès aux informations publiques;

Or. en

Amendement 71
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F bis. considérant que le partenariat stratégique dans le domaine de l'énergie souligne le rôle charnière de la Géorgie pour la sécurité énergétique européenne et l'importance stratégique du projet «Green Cable» pour la diversification énergétique de l'Union;

Or. en

Amendement 72
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F bis. considérant que les conclusions profondément alarmantes publiées par la BBC suggèrent que les autorités géorgiennes pourraient avoir utilisé des produits chimiques interdits contre des manifestants pacifiques lors des rassemblements de novembre et décembre 2024;

Or. en

Amendement 73
Rasa Juknevičienė, Miriam Lexmann

Proposition de résolution
Considérant F ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F bis. considérant que, le 29 janvier 2026, 24 États membres de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ont activé le mécanisme de Moscou, ce qui a permis l'envoi d'une mission d'experts indépendants chargée d'examiner les

violations présumées des droits de l'homme, en particulier les évolutions intervenues depuis le printemps 2024; que le rapport d'experts du mécanisme de Moscou de l'OSCE a été publié le 12 mars 2026; que ce rapport met en évidence de graves inquiétudes quant à l'intégrité des processus électoraux, notamment des allégations d'irrégularités et de pressions sur l'opposition politique, ainsi que le recours à des mesures juridiques contre des chefs de l'opposition et des partis politiques; qu'il appelle à l'abrogation des législations restrictives, notamment la loi sur la transparence de l'influence étrangère et les modifications portant atteinte à la liberté des médias; qu'il documente des cas d'usage disproportionné de la force contre des manifestants et soulève des inquiétudes quant aux violations de l'interdiction de la torture et des mauvais traitements; qu'il demande en outre la libération immédiate des personnes détenues pour des motifs politiques, y compris des membres de l'opposition et des journalistes, et souligne la nécessité pour la Géorgie de coopérer pleinement avec les organismes internationaux, y compris la Commission de Venise et les mécanismes internationaux concernés;

Or. en

Amendement 74
Sergey Lagodinsky
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant F ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F bis. considérant que l'extraction de manganèse en Géorgie destiné à l'exportation vers l'Union a causé des glissements de terrain, pollué la zone et violé les droits du travail dans la région

minière de Tchiatoura; que des organisations environnementales affirment que des déchets sont rejetés directement dans la rivière Kvirila; que les personnes protestant contre l'extraction de manganèse ont signalé des cas de surveillance, d'intimidation et de détention par les autorités géorgiennes; que la directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité exige des entreprises européennes qu'elles veillent au respect des droits de l'homme, à de bonnes conditions de travail et au respect de l'environnement dans leurs chaînes d'approvisionnement;

Or. en

Amendement 75
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Considérant F ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F ter. considérant que la Russie poursuit le processus dit de «frontiérisation», c'est-à-dire l'érection d'obstacles physiques le long des limites administratives des régions d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud, en violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Géorgie; que la Cour européenne des droits de l'homme a en outre estimé que cela avait entraîné des violations des droits de l'homme, telles que des restrictions à la liberté de circulation, des possibilités limitées d'utiliser des biens ou des terres ainsi que la séparation de membres d'une même famille;

Or. fi

Amendement 76
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Considérant F ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F bis. considérant que la Russie exerce une influence croissante sur la Géorgie à la suite de campagnes politiques, économiques et d'information; que l'Union ne peut rester réactive et se contenter de prendre acte de la détérioration de la situation dans le pays, mais qu'elle doit poursuivre une approche proactive et stratégique à l'égard de la Géorgie afin de réduire les vulnérabilités du pays face aux pressions extérieures et de préserver la connectivité régionale;

Or. en

Amendement 77
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Considérant F ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F bis. considérant que le rapport récemment publié au titre du mécanisme de l'OSCE documente des schémas systématiques de violence contre les manifestants, certains cas atteignant le «seuil de la torture»;

Or. en

Amendement 78
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Considérant F ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

F bis. considérant que les rapports de la Banque mondiale et du FMI reconnaissent la croissance soutenue de la Géorgie et sa position de leader dans les indices de facilité de faire des affaires au sein du groupe des pays de l'élargissement;

Or. en

Amendement 79
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Considérant F quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F bis. considérant qu'après 2022, la Géorgie a considérablement augmenté ses importations de biens à double usage en provenance des pays occidentaux et de la Chine; que les données statistiques disponibles indiquent que la Géorgie agit comme un pays de transit, facilitant le transfert de biens sous sanction vers la Fédération de Russie, où ils peuvent être utilisés pour la production d'équipements militaires et d'armes; qu'une recrudescence manifeste des anomalies commerciales et des signaux d'alarme liés aux importations et aux exportations a été observée; que, dans de nombreux cas, ces irrégularités peuvent être attribuées à des stratégies délibérées visant à contourner les sanctions internationales imposées à la Russie; que les données statistiques indiquent que la Géorgie est restée une plaque tournante critique du transit pour les articles à double usage destinés à la Russie, compromettant ainsi l'efficacité des régimes de sanctions internationaux; que le Rêve géorgien a créé des conditions qui permettent le transit et la réexportation de biens sous sanction vers la Russie; que cela a contribué à faire de la Géorgie un maillon important de la chaîne d'approvisionnement soutenant les

capacités militaires de la Russie; que de graves inquiétudes ont été exprimées quant au rôle des structures de gouvernance informelles et de personnes liées à Bidzina Ivanichvili pour favoriser un environnement propice au contournement des sanctions; qu'environ 40 000 entreprises détenues par des citoyens ou des entités russes opèrent actuellement en Géorgie, dont environ 30 000 ont été enregistrées depuis le début de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine; que les entreprises engagées dans le commerce avec la Russie, y compris pour des biens faisant l'objet de sanctions, sont souvent établies par le biais de structures offshore, ce qui complique la transparence et l'identification des bénéficiaires effectifs, y compris en ce qui concerne les réseaux d'affaires associés à Bidzina Ivanichvili; que des rapports persistants font état de biens sous sanction, notamment des véhicules et des technologies, qui continuent de pénétrer en grand nombre sur le marché russe via la Géorgie; que, dans le même temps, des allégations ont fait surface selon lesquelles la Géorgie pourrait également faciliter l'exportation de pétrole et de produits pétroliers russes faisant l'objet de sanctions;

Or. en

Amendement 80
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Considérant F quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F bis. considérant que les sondages d'opinion publique montrent systématiquement un soutien massif de la population géorgienne à l'intégration à l'Union européenne, environ 80 % des citoyens exprimant leur soutien à la voie

européenne du pays;

Or. en

Amendement 81
Rasa Juknevičienė, Miriam Lexmann

Proposition de résolution
Considérant F quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F bis. considérant que le documentaire de la BBC intitulé «When Water Burns», diffusé le 1er décembre 2025, a présenté des éléments de preuve suggérant que de l'eau mélangée à un produit chimique toxique a été utilisée contre des manifestants en Géorgie en novembre-décembre 2024;

Or. en

Amendement 82
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Considérant F quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F quater. considérant que la guerre d'agression de grande ampleur lancée par la Russie contre l'Ukraine en 2022 a modifié l'environnement de sécurité en Europe et a accru l'importance stratégique de l'élargissement de l'Union;

Or. fi

Amendement 83
Tomasz Froelich

Proposition de résolution

Considérant F quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F bis. considérant que la Géorgie reste un partenaire clé en matière de sécurité dans la région de la mer Noire, en contribuant systématiquement aux objectifs fixés dans la déclaration de Bucarest et dans les accords euro-atlantiques ultérieurs;

Or. en

Amendement 84
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Considérant F quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F bis. considérant que la Géorgie s'est imposée comme une plaque tournante du transit pour l'indépendance énergétique de l'Union européenne et comme un maillon essentiel de l'expansion des routes logistiques du corridor médian, offrant une alternative sûre pour la connectivité euro-asiatique;

Or. en

Amendement 85
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Considérant F quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F bis. considérant que l'attrait de l'Union en tant que modèle de gouvernance démocratique, de croissance économique et de coopération fondée sur des règles reste une source d'inspiration

essentielle pour la société civile géorgienne;

Or. en

Amendement 86
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Considérant F quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F quinquies. considérant que, depuis le début de la guerre, de nombreux Géorgiens ont participé au soutien à l'Ukraine;

Or. fi

Amendement 87
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Considérant F sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F bis. considérant que l'Union européenne est le premier partenaire commercial de la Géorgie, représentant environ 22,1 % du commerce total du pays; que ces échanges sont régis par l'accord d'association UE-Géorgie et sa zone de libre-échange approfondi et complet (ZLEAC), qui est entré pleinement en vigueur en 2016 et offre aux entreprises géorgiennes un accès préférentiel au marché de l'Union de plus de 450 millions de consommateurs;

Or. en

Amendement 88

Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Considérant F sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F bis. considérant que les élections législatives d'octobre 2024 se sont déroulées dans un environnement concurrentiel, comme l'a confirmé l'OSCE/BIDDH;

Or. en

Amendement 89
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Considérant F sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F sexies. considérant que l'Union est le principal donateur d'aide financière à la Géorgie et son premier partenaire commercial;

Or. fi

Amendement 90
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Considérant F septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F septies. considérant que la Commission a annoncé le 6 mars 2026 la suspension de l'exemption de visa pour les titulaires de passeports diplomatiques, de service et officiels géorgiens au moins jusqu'en mars 2027 en raison des inquiétudes concernant l'affaiblissement de la démocratie et de l'état de droit; que

les citoyens géorgiens ordinaires peuvent toujours voyager sans visa pour des séjours de courte durée dans l'espace Schengen, conformément à la décision de 2017;

Or. fi

Amendement 91
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Considérant F septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F bis. considérant que les conclusions de la présidence du Conseil du 16 décembre 2025 soulignent l'importance stratégique croissante du Caucase du Sud pour l'Union européenne et reconnaissent le rôle indispensable de la Géorgie dans la diversification énergétique grâce au projet de câble sous-marin de la mer Noire;

Or. en

Amendement 92
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Considérant F octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F octies. considérant que, selon un sondage d'opinion publié à l'automne 2025, 74 % des citoyens géorgiens voteraient en faveur de l'adhésion du pays à l'Union et 80 % estiment que l'adhésion à l'Union apporterait plus d'avantages que d'inconvénients;

Or. fi

Amendement 93
Danilo Della Valle

Proposition de résolution
Paragraphe -1 (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– 1 note avec préoccupation que les relations entre l'Union et la Géorgie ont été tendues par une rhétorique hostile mutuelle; préconise une reprise du dialogue constructif qui respecte pleinement la souveraineté de la Géorgie et favorise des réformes volontaires et menées par le pays;

Or. en

Amendement 94
David McAllister

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. exprime sa pleine solidarité avec le peuple géorgien, qui continue de lutter pour une Géorgie européenne et démocratique face au recul de la démocratie, à la répression croissante, à une rhétorique hostile incessante, à la désinformation et aux menaces;	1. exprime sa pleine solidarité avec le peuple géorgien, qui***, dans sa grande majorité, est favorable à l'intégration européenne et*** continue de lutter pour une Géorgie européenne et démocratique face au recul de la démocratie, à la répression croissante, à une rhétorique hostile incessante, à la désinformation et aux menaces; ***rappelle que la porte de l'Union européenne reste grande ouverte pour que le peuple géorgien revienne sur la voie européenne;***

Or. en

Amendement 95
Alexander Sell

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. exprime sa ***pleine*** solidarité avec le peuple géorgien, qui ***continue de lutter pour une Géorgie européenne et*** démocratique ***face au recul*** de la ***démocratie, à la répression croissante, à une rhétorique hostile incessante, à la désinformation et aux menaces***;	1. exprime sa solidarité avec le peuple géorgien, qui ***a élu démocratiquement son gouvernement avec 54 % des voix lors des dernières élections législatives, et souligne que la volonté*** démocratique ***des électeurs géorgiens et la souveraineté*** de la ***Géorgie doivent être respectées; note que le gouvernement géorgien légitimement élu est délégitimé par les institutions de l'Union en raison de désaccords politiques concernant la législation nationale et les choix de politique étrangère***;

Or. en

Amendement 96
Danilo Della Valle

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. ***exprime sa pleine solidarité avec le peuple géorgien, qui continue de lutter pour une*** Géorgie ***européenne et démocratique face au recul*** de la ***démocratie, à la répression croissante, à une rhétorique hostile incessante, à la désinformation et aux menaces***;	1. ***souligne que l'avenir de la*** Géorgie ***doit être déterminé par la volonté de sa population, à l'abri de pressions ou d'ingérences extérieures; souligne que la souveraineté et la trajectoire politique*** de la ***Géorgie devraient refléter les aspirations de ses citoyens; condamne toute tentative, qu'elle soit étrangère ou nationale, de saper les institutions démocratiques géorgiennes***;

Or. en

Amendement 97
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. exprime sa pleine solidarité avec le peuple géorgien, qui continue de lutter pour une Géorgie européenne ***et*** démocratique face au recul de la démocratie, à la répression croissante, à une rhétorique hostile incessante, à la désinformation et aux menaces;	1. exprime sa pleine solidarité avec le peuple géorgien, qui continue de lutter pour une Géorgie européenne***,*** démocratique ***et libérée de l'influence des oligarques*** face au recul de la démocratie, à la répression croissante, à une rhétorique hostile incessante, à la désinformation et aux menaces; ***se félicite qu'en vertu de plusieurs sondages d'opinion, une nette majorité de citoyens géorgiens soutienne l'adhésion du pays à l'Union;***

Or. fi

Amendement 98
Dan Barna, Urmas Paet, Lucia Yar, Ilhan Kyuchyuk, Helmut Brandstätter, Michał Kobosko, Malik Azmani, Petras Auštrevičius, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Marjan Šarec, Hilde Vautmans

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. exprime sa pleine solidarité avec le peuple géorgien, qui continue de lutter pour une Géorgie européenne et démocratique face au recul de la démocratie, à la répression croissante, à une rhétorique hostile incessante, à la désinformation et aux menaces;	1. exprime sa pleine solidarité avec le peuple géorgien, qui continue de lutter pour une Géorgie européenne et démocratique face au recul de la démocratie, à la répression croissante, à une rhétorique hostile incessante, à la désinformation et aux menaces; ***souligne que près de 75 % de la population géorgienne continue de soutenir une intégration plus poussée avec l'Union européenne;***

Or. en

Amendement 99
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. exprime sa pleine solidarité avec le peuple géorgien, qui continue de lutter pour une Géorgie européenne et démocratique face au recul de la démocratie, à la répression croissante, à une rhétorique hostile incessante, à la désinformation et aux menaces;	1. exprime sa pleine solidarité avec le peuple géorgien, qui continue de lutter pour une Géorgie européenne et démocratique face au recul de la démocratie, à la répression croissante, à ***des arrestations illégales, à*** une rhétorique hostile incessante, à la désinformation et aux menaces;

Or. en

Amendement 100
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. exprime ***sa pleine solidarité avec le*** peuple géorgien***, qui continue de lutter pour une Géorgie européenne et démocratique face au recul de la démocratie, à la répression croissante, à une rhétorique hostile incessante, à la désinformation et aux menaces***;	1. exprime ***son soutien au*** peuple géorgien ***et à ses représentants élus dans leur quête d'un avenir souverain, prospère et européen, sans ingérence extérieure ni pression orchestrée***;

Or. en

Amendement 101
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. reconnaît qu'au XXIe siècle, la Géorgie a été le premier pays visé par une agression militaire de grande ampleur de la part de la Russie, qui a conduit à

l'occupation de l'Abkhazie et de la région de Tskhinvali en 2008 et au redécoupage de fait des frontières d'un État souverain en Europe; souligne que, même après 17 ans, la Fédération de Russie poursuit son occupation illégale et son contrôle effectif sur les territoires occupés de la Géorgie par sa présence militaire, ses activités de frontiérisation en cours, un renforcement militaire important dans les régions occupées, de fréquentes détentions illégales et enlèvements de citoyens géorgiens, ainsi que d'autres violations graves des droits de l'homme sur le terrain, ce qui constitue une menace sérieuse non seulement pour la paix et la sécurité dans la région, mais aussi pour l'architecture de sécurité de l'Europe;

Or. en

Amendement 102
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 1 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 ter. invite l'Union à dénoncer clairement l'occupation illégale par la Fédération de Russie des régions géorgiennes d'Abkhazie et de Tskhinvali, ainsi que le contrôle effectif qu'elle exerce sur ces territoires par sa présence militaire, ses déploiements et ses exercices répétés; souligne avec inquiétude les mesures prises par la Russie pour établir une base navale permanente à Otchamtchiré (région d'Abkhazie occupée, Géorgie), la rénovation et l'utilisation future prévue de l'aéroport de Soukhoumi, l'érection continue de clôtures de barbelés et d'autres barrières artificielles le long de la ligne d'occupation, ainsi que les meurtres, les détentions arbitraires et les violations plus larges des droits de l'homme commis

contre des citoyens géorgiens dans les territoires occupés; indique que ces actions ne nuisent pas seulement à la paix et à la sécurité régionales, mais qu'elles mettent également en danger l'architecture globale de sécurité de l'Europe;

Or. en

Amendement 103
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 1 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 quater. se félicite du rôle de la mission d'observation de l'Union européenne en Géorgie (EUMM), demande un soutien accru et du personnel supplémentaire pour renforcer son mandat, souligne l'importance de son expertise pour d'éventuelles missions futures, y compris en Ukraine, et condamne fermement l'obstruction continue de la Fédération de Russie à l'accès de la mission aux régions occupées de la Géorgie, ainsi que les actes d'intimidation passés contre les observateurs de l'EUMM, notamment des détentions illégales et d'autres incidents comportant des menaces et des entraves au travail de la mission;

Or. en

Amendement 104
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 1 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

1 quinquies. demande instamment à l'Union de rester activement engagée et d'utiliser ses instruments de manière décisive afin de garantir que la Russie remplisse ses obligations au titre de l'accord de cessez-le-feu du 12 août 2008 conclu sous la médiation de l'Union, ce qui comprend le retrait des forces russes des territoires occupés de la Géorgie, l'autorisation d'arrangements de sécurité internationaux sur le terrain et un accès sans entrave pour la mission d'observation de l'Union européenne (EUMM) sur l'ensemble du territoire géorgien;

Or. en

Amendement 105
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 1 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 sexies. demande à l'Union de veiller à ce que son engagement avec la Géorgie reste stratégique, cohérent et à l'abri des fluctuations politiques à court terme, en reconnaissant que le dialogue permet d'obtenir des progrès constructifs et significatifs;

Or. en

Amendement 106
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 1 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 septies. souligne qu'à la lumière de la dégradation de la situation sécuritaire

dans la région, l'Union doit considérer sa relation avec la Géorgie comme une priorité géopolitique stratégique, en augmentant plutôt qu'en diminuant son soutien afin d'empêcher des acteurs hostiles d'exploiter l'instabilité;

Or. en

Amendement 107
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 1 octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 octies. souligne que les sanctions bilatérales, les intérêts nationaux ou les considérations unilatérales de certains États membres ne doivent pas influencer indûment la politique de l'Union à l'égard des pays partenaires; attire l'attention sur le fait que la transparence, la cohérence et une approche fondée sur des règles sont essentielles pour que l'Union soit perçue comme un partenaire crédible et fiable; demande par conséquent la reprise rapide des dialogues sur les droits de l'homme et de tous les autres formats structurés d'engagement entre l'Union et la Géorgie afin de surmonter les difficultés en suspens;

Or. en

Amendement 108
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 1 nonies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 nonies. souligne que l'Union devrait offrir une perspective d'adhésion

crédible et tangible à ses candidats et candidats potentiels, notamment l'Ukraine, la Moldavie et la Géorgie; souligne que les pays d'Europe orientale limitrophes de la Russie sont confrontés à des pressions politiques, sécuritaires et socio-économiques exceptionnelles qui rendent le processus d'adhésion particulièrement complexe; souligne que leurs efforts de réforme soutenus et les risques importants qu'ils encourent en défendant les valeurs européennes devraient être accueillis par l'Union par une procédure d'élargissement rapide, sur mesure et clairement séquencée, limitée dans le temps et garantissant une intégration progressive déjà avant l'adhésion pleine et entière; rappelle qu'avant l'invasion de grande ampleur de l'Ukraine par la Russie, la Géorgie était largement reconnue comme un précurseur régional en matière de réformes démocratiques et structurelles, et souligne que le choc géopolitique et les conséquences directes et indirectes de la guerre ne doivent pas dissuader l'Union de s'engager de manière constructive avec la Géorgie et de la soutenir; souligne, par conséquent, que le contexte géopolitique actuel doit être pleinement intégré dans l'ouverture, le séquençage et la gestion globale du processus d'élargissement; souligne que les décisions politiques initiales sur l'élargissement devraient être prises rapidement et de manière cohérente, transparente et équitable, de manière à apporter aux pays candidats une clarté stratégique et des encouragements, après quoi les réformes restantes pourront être mises en œuvre de manière structurée, durable et crédible;

Or. en

Amendement 109
Cristian Terheş

Proposition de résolution

Paragraphe 1 decies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 decies. souligne que, dans le contexte de la Géorgie, l'obtention du statut de pays candidat ne devrait pas entraîner un contrôle plus sévère ou plus punitif de la part de l'Union, en particulier compte tenu de l'environnement politique complexe du pays et des pressions extérieures, mais plutôt un dialogue politique plus approfondi, un engagement accru et une compréhension plus nuancée de ses enjeux spécifiques et de ses contraintes structurelles; souligne que l'accession au statut de candidat reflète des progrès significatifs et devrait donc se traduire par un soutien renforcé, des conseils adaptés et un partenariat constructif visant à faire progresser les réformes;

Or. en

Amendement 110
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 1 undecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 undecies. note que la communication de la Commission intitulée «Communication de 2025 sur la politique d'élargissement de l'UE» et le document d'accompagnement intitulé «Georgia 2025 Report» sont partiaux, car ils contiennent des évaluations négatives sans fondement et un aperçu très limité des progrès du pays dans les domaines économique et sectoriel; regrette que le dialogue institutionnel entre l'Union et la Géorgie soit pratiquement inexistant à tous les niveaux, y compris au niveau des experts, ce qui constitue un obstacle sérieux à l'évaluation objective des

progrès accomplis par la Géorgie; note, en outre, que la décision de la Commission de ne pas évaluer les progrès de la Géorgie sur la base de son programme de réforme économique, soumis par le pays conformément à la méthodologie établie, soulève des questions sur les intentions de la Commission d'avoir une vision globale des réformes entreprises par la Géorgie; exprime sa vive inquiétude quant au fait que le rapport de la Commission soit ainsi instrumentalisé pour diffuser des affirmations politiques partiales et des récits trompeurs sur la Géorgie;

Or. en

Amendement 111
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. constate avec une profonde déception que le Rêve géorgien a non seulement suspendu, mais effectivement inversé le cours de l'intégration européenne de la Géorgie; déplore le recul observé dans la mise en œuvre des neuf priorités qui conditionnaient l'octroi du statut de pays candidat à la Géorgie; souligne l'absurdité des affirmations du Rêve géorgien selon lesquelles l'intégration à l'Union reste la principale priorité, alors que, dans le même temps, ses plus hauts fonctionnaires et les médias affiliés au gouvernement mènent une campagne orchestrée et systématique visant à diffuser des ***discours*** manipulateurs, de la désinformation et des théories du complot ciblant l'Union, ses fonctionnaires et ses diplomates;	2. constate avec une profonde déception que le Rêve géorgien a non seulement suspendu, mais effectivement inversé le cours de l'intégration européenne de la Géorgie; déplore le recul observé dans la mise en œuvre des neuf priorités qui conditionnaient l'octroi du statut de pays candidat à la Géorgie; souligne l'absurdité des affirmations du Rêve géorgien selon lesquelles l'intégration à l'Union reste la principale priorité, alors que, dans le même temps, ses plus hauts fonctionnaires et les médias affiliés au gouvernement mènent une campagne orchestrée et systématique visant à diffuser des ***récits*** manipulateurs ***de type russe***, de la désinformation et des théories du complot ciblant l'Union, ses fonctionnaires et ses diplomates; ***souligne que les responsables politiques et les médias affiliés au gouvernement ont diffusé à plusieurs reprises des allégations***

concernant un prétendu «parti mondial de la guerre» et d'autres théories du complot qui viseraient prétendument à entraîner la Géorgie dans une guerre contre la Russie;

Or. fi

Amendement 112
Danilo Della Valle

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. ***constate avec une profonde déception que le Rêve géorgien a non seulement suspendu, mais effectivement inversé le cours de l'intégration*** européenne de la Géorgie***; déplore le recul observé dans la mise en œuvre des neuf priorités qui conditionnaient l'octroi du statut de pays candidat à la Géorgie***; souligne ***l'absurdité des affirmations du Rêve*** géorgien ***selon lesquelles l'intégration à*** l'Union ***reste la principale priorité, alors que, dans le même temps, ses plus hauts fonctionnaires et les médias affiliés au gouvernement mènent une campagne orchestrée et systématique visant à diffuser des discours manipulateurs, de la désinformation et des théories du complot ciblant l'Union, ses fonctionnaires et ses diplomates***;	2. ***souligne que toute évaluation du processus d'intégration*** européenne de la Géorgie ***doit se faire dans le plein respect de sa souveraineté, de ses procédures constitutionnelles et du principe d'appropriation nationale des réformes, en évitant toute perception d'imposition extérieure***; souligne ***que les réformes dans les domaines de la démocratie, des droits de l'homme et de l'état de droit doivent être définies et mises en œuvre principalement par un débat démocratique interne*** géorgien ***ouvert et pluraliste, et que le rôle de*** l'Union ***consiste à soutenir ce processus et non à s'y substituer***;

Or. en

Amendement 113
Vangelis Meimarakis

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. constate avec une profonde	2. constate avec une profonde

déception que le Rêve géorgien a non seulement suspendu, mais effectivement inversé le cours de l'intégration européenne de la Géorgie; déplore le recul observé dans la mise en œuvre des neuf priorités qui conditionnaient l'octroi du statut de pays candidat à la Géorgie; souligne ***l'absurdité*** des affirmations du Rêve géorgien selon lesquelles l'intégration à l'Union reste la principale priorité, alors que, dans le même temps, ses plus hauts fonctionnaires et les médias affiliés au gouvernement ***mènent une campagne orchestrée et systématique visant à diffuser des discours manipulateurs, de la*** désinformation et ***des théories du complot*** ciblant l'Union, ses fonctionnaires et ses diplomates;	déception que le Rêve géorgien a non seulement suspendu, mais effectivement inversé le cours de l'intégration européenne de la Géorgie; déplore le recul observé dans la mise en œuvre des neuf priorités qui conditionnaient l'octroi du statut de pays candidat à la Géorgie; souligne ***l'incohérence*** des affirmations du Rêve géorgien selon lesquelles l'intégration à l'Union reste la principale priorité, alors que, dans le même temps, ses plus hauts fonctionnaires et les médias affiliés au gouvernement ***participent à la diffusion de récits erronés, de*** désinformation et ***d'allégations non fondées*** ciblant l'Union, ses fonctionnaires et ses diplomates;

Or. en

Amendement 114
Krzysztof Brejza, Michał Szczerba

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. exprime son alarme la plus vive face au reportage d'investigation de la BBC concernant des allégations selon lesquelles un agent chimique datant de la Première Guerre mondiale, désigné sous le nom de «camite», pourrait avoir été utilisé en Géorgie contre des individus dans le contexte des manifestations; souligne que, si elle était confirmée, l'utilisation de tout agent chimique contre des civils constituerait une violation grave des droits fondamentaux de l'homme, des normes humanitaires internationales et des obligations de la Géorgie au titre du droit international, y compris l'interdiction des armes chimiques; demande une enquête internationale immédiate, indépendante et transparente sur ces allégations; souligne que l'Union

européenne ne doit pas rester silencieuse face à de tels rapports, en particulier lorsqu'ils concernent un pays ayant le statut de pays candidat à l'adhésion à l'Union; souligne que toute utilisation confirmée d'agents chimiques contre des civils contredirait fondamentalement les valeurs sur lesquelles l'Union est fondée et nécessiterait une réponse décisive et proportionnée de la part de l'Union, y compris l'examen de nouvelles mesures restrictives à l'encontre des responsables;

Or. en

Amendement 115
Rasa Juknevičienė, Miriam Lexmann

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. condamne le rôle des médias alignés sur le Rêve géorgien, notamment Imedi TV et PosTV, dans la diffusion systématique de désinformation et d'une propagande hostile à l'encontre de l'Union, de ses institutions et de ses représentants; note la décision récente du Royaume-Uni d'imposer des sanctions à l'encontre de ces diffuseurs; demande aux institutions de l'Union de revoir l'accréditation de ces médias auprès d'elles et encourage les États membres de l'Union à suivre l'exemple du Royaume-Uni et à adopter des mesures restrictives appropriées;

Or. en

Amendement 116
Alexander Sell

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. souligne le droit de la Géorgie, en tant qu'État souverain, d'adopter des lois qui reflètent la volonté démocratique de ses citoyens, même si ces lois sont susceptibles d'affecter le processus d'adhésion du pays à l'Union; demande à l'Union de respecter l'autonomie législative de la Géorgie, tout en garantissant un dialogue fondé sur le respect mutuel et la non-imposition de valeurs extérieures;

Or. en

Amendement 117
Krzysztof Brejza, Michał Szczerba

Proposition de résolution
Paragraphe 2 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 ter. condamne avec la plus grande fermeté la désinformation systématique, les campagnes de dénigrement et la propagande hostile diffusées par Imedi TV, Rustavi 2 TV et POST TV, qui fonctionnent de fait comme un organe de communication du régime du Rêve géorgien plutôt que comme des médias indépendants; dénonce les attaques répétées contre les institutions de l'Union, les fonctionnaires de l'Union et le chef de la délégation de l'Union en Géorgie, l'ambassadeur Paweł Herczyński, notamment les récits diffamatoires, les reportages manipulateurs et les efforts coordonnés visant à saper la confiance du public dans l'Union européenne et ses représentants; souligne que la diffusion délibérée de désinformation, l'incitation contre les représentants diplomatiques et l'orchestration d'une hostilité envers l'Union ne peuvent être considérées comme du journalisme de bonne foi

protégé par la liberté des médias, mais constituent plutôt une propagande politique visant à consolider un contrôle autoritaire et à isoler la Géorgie de sa voie européenne; souligne que de telles actions contredisent directement les obligations de la Géorgie en tant que pays candidat à l'adhésion à l'Union et sapent les principes de pluralisme, de responsabilité démocratique et de liberté d'expression; demande aux institutions de l'Union et aux États membres d'envisager des mesures restrictives appropriées et proportionnées à l'encontre des personnes et entités responsables de l'orchestration et du financement de ces campagnes de désinformation, y compris au titre du régime mondial de sanctions de l'Union en matière de droits de l'homme, si ces activités hostiles devaient persister;

Or. en

Amendement 118
Sergey Lagodinsky
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. déplore que, depuis les élections législatives truquées d'octobre 2024, le Rêve géorgien ait encore consolidé sa trajectoire vers un autoritarisme total; est consterné par le démantèlement rapide des fondements démocratiques de la Géorgie au moyen d'attaques ciblées contre ses institutions démocratiques, ses libertés fondamentales et son pluralisme démocratique; souscrit à l'avis de la Commission selon lequel les institutions essentielles manquent d'impartialité et d'indépendance;	3. déplore que, depuis les élections législatives truquées d'octobre 2024, le Rêve géorgien ait encore consolidé sa trajectoire vers un autoritarisme total; est consterné par le démantèlement rapide des fondements démocratiques de la Géorgie au moyen d'attaques ciblées contre ses institutions démocratiques, ses libertés fondamentales et son pluralisme démocratique; souscrit à l'avis de la Commission selon lequel les institutions essentielles manquent d'impartialité et d'indépendance; ***demande à nouveau l'amélioration de l'environnement électoral par une administration électorale indépendante et impartiale, en***

vue de futures élections sous l'observation attentive d'organisations non gouvernementales internationales et nationales;

Or. en

Amendement 119
Rasa Juknevičienė, Miriam Lexmann

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. déplore que, depuis les élections législatives truquées d'octobre 2024, le Rêve géorgien ait encore consolidé sa trajectoire vers un autoritarisme total; est consterné par le démantèlement rapide des fondements démocratiques de la Géorgie au moyen d'attaques ciblées contre ses institutions démocratiques, ses libertés fondamentales et son pluralisme démocratique; souscrit à l'avis de la Commission selon lequel les institutions essentielles manquent d'impartialité et d'indépendance;	3. déplore que, depuis les élections législatives truquées d'octobre 2024, le Rêve géorgien ait encore consolidé sa trajectoire vers un autoritarisme total; est consterné par le démantèlement rapide des fondements démocratiques de la Géorgie au moyen d'attaques ciblées contre ses institutions démocratiques, ses libertés fondamentales et son pluralisme démocratique; souscrit à l'avis de la Commission selon lequel les institutions essentielles ***telles que la commission électorale centrale, la commission des communications, le Conseil supérieur de la justice, la Cour constitutionnelle, le bureau du procureur, la Banque nationale ainsi que les services répressifs et de sécurité*** manquent d'impartialité et d'indépendance;

Or. en

Amendement 120
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. déplore que, depuis les élections	3. déplore que, depuis les élections

législatives truquées d'octobre 2024, le Rêve géorgien ait encore consolidé sa trajectoire vers un autoritarisme total; est consterné par le démantèlement rapide des fondements démocratiques de la Géorgie au moyen d'attaques ciblées contre ***ses*** institutions ***démocratiques, ses*** libertés fondamentales et ***son*** pluralisme ***démocratique***; souscrit à l'avis de la Commission selon lequel les institutions essentielles manquent d'impartialité ***et*** d'indépendance;

législatives truquées d'octobre 2024, le Rêve géorgien ait encore consolidé sa trajectoire vers un autoritarisme total; est consterné par le démantèlement rapide des fondements démocratiques de la Géorgie au moyen d'attaques ciblées contre ***les*** institutions ***échappant au contrôle du régime, notamment le monde universitaire, les*** libertés fondamentales et ***le*** pluralisme; souscrit à l'avis de la Commission selon lequel les institutions essentielles manquent d'impartialité***,*** d'indépendance ***et de contrôle démocratique***;

Or. en

Amendement 121
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. ***déplore que, depuis*** les élections législatives ***truquées*** d'octobre 2024***, le Rêve géorgien ait encore consolidé sa trajectoire vers un autoritarisme total; est consterné par le démantèlement rapide des fondements démocratiques*** de la Géorgie ***au moyen d'attaques ciblées contre ses institutions démocratiques, ses libertés fondamentales et son pluralisme*** démocratique***; souscrit à l'avis de la Commission selon lequel les institutions essentielles manquent d'impartialité et d'indépendance***;	3. ***note que*** les élections législatives d'octobre 2024 ***ont été menées dans le cadre constitutionnel*** de la Géorgie ***et ont conduit à la formation d'un gouvernement reflétant la volonté du peuple géorgien; encourage tous les acteurs politiques à s'engager dans un dialogue constructif et pacifique au sein du cadre juridique national; invite l'Union à respecter le choix*** démocratique ***du peuple géorgien; avertit l'Union qu'en soutenant les efforts visant à renverser le résultat d'une élection légitime en raison d'un mécontentement quant à l'issue de celle-ci, elle sape la démocratie en Géorgie***;

Or. en

Amendement 122
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. ***déplore*** que, depuis les élections législatives truquées d'octobre 2024, le Rêve géorgien ait encore consolidé sa trajectoire vers un autoritarisme total; est consterné par le démantèlement rapide des fondements démocratiques de la Géorgie au moyen d'attaques ciblées contre ses institutions démocratiques, ses libertés fondamentales et son pluralisme démocratique; souscrit à l'avis de la Commission selon lequel les institutions essentielles manquent d'impartialité et d'indépendance;	3. ***condamne le fait*** que, depuis les élections législatives truquées d'octobre 2024, le Rêve géorgien ait encore consolidé sa trajectoire vers un autoritarisme total***, ce qui est en totale contradiction avec le développement démocratique requis pour l'adhésion à l'Union***; est consterné par le démantèlement rapide des fondements démocratiques de la Géorgie au moyen d'attaques ciblées contre ses institutions démocratiques, ses libertés fondamentales et son pluralisme démocratique; souscrit à l'avis de la Commission selon lequel les institutions essentielles manquent d'impartialité et d'indépendance;

Or. fi

Amendement 123
Danilo Della Valle

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. ***déplore que, depuis les*** élections ***législatives truquées d'octobre 2024, le Rêve géorgien ait encore consolidé sa*** trajectoire ***vers un autoritarisme total; est consterné par le démantèlement rapide des fondements*** démocratiques de la Géorgie ***au moyen d'attaques ciblées contre ses institutions démocratiques, ses libertés fondamentales*** et ***son pluralisme démocratique***; ***souscrit à l'avis de la Commission selon lequel les institutions essentielles manquent d'impartialité et d'indépendance;***	3. ***demande à l'Union européenne d'engager un dialogue global et volontariste avec le gouvernement géorgien; invite tous les acteurs étrangers à respecter le résultat des*** élections ***et à s'abstenir de toute ingérence dans les affaires intérieures de la Géorgie; souligne que la souveraineté et la*** trajectoire ***politique de la Géorgie devraient refléter les aspirations de ses citoyens; condamne toute tentative, qu'elle soit étrangère ou nationale, de porter atteinte aux institutions*** démocratiques de la Géorgie et ***demande le respect de son ordre constitutionnel***;

Or. en

Amendement 124
Hans Neuhoff

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. ***déplore que, depuis les élections législatives truquées d'octobre 2024, le Rêve géorgien ait encore consolidé sa trajectoire vers un autoritarisme total; est consterné par le démantèlement rapide des fondements démocratiques de la Géorgie au moyen d'attaques ciblées contre ses*** institutions démocratiques***, ses libertés fondamentales et son pluralisme*** démocratique***; souscrit à l'avis de*** la Commission ***selon lequel les institutions essentielles manquent d'impartialité et d'indépendance***;	3. ***note les inquiétudes exprimées par les observateurs internationaux concernant l'état des*** institutions démocratiques ***en Géorgie; rappelle que l'évaluation de la qualité*** démocratique ***d'un État souverain doit reposer sur des critères objectifs et vérifiables et être appliquée de manière cohérente à tous les pays partenaires; invite*** la Commission ***à collaborer de manière constructive avec les autorités géorgiennes sur la base du programme de réformes convenu***;

Or. en

Amendement 125
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. fait valoir que les sanctions personnelles ciblées imposées par l'Union et ses États membres à Bidzina Ivanichvili, ***aux*** principaux dirigeants du Rêve géorgien, à des juges, à des procureurs et à d'autres fonctionnaires responsables du recul incessant de la démocratie en Géorgie, de la fraude électorale, des violations des droits de l'homme et de la persécution des opposants et militants politiques constituent un instrument important contre l'impunité; se félicite	4. fait valoir que les sanctions personnelles ciblées imposées par l'Union et ses États membres à Bidzina Ivanichvili, ***un oligarque ayant fait fortune en Russie, ainsi qu'aux*** principaux dirigeants du Rêve géorgien, à des juges, à des procureurs et à d'autres fonctionnaires responsables du recul incessant de la démocratie en Géorgie, de la fraude électorale, des violations des droits de l'homme et de la persécution des opposants et militants politiques constituent un instrument

qu’en l’absence d’unanimité au niveau de l’Union, un nombre croissant d’États membres aient infligé des sanctions individuelles à des fonctionnaires géorgiens; invite instamment les autres États membres à en faire autant;

important contre l’impunité; ***rappelle qu’en décembre 2024, les États-Unis ont désigné Bidzina Ivanichvili pour avoir compromis l’avenir démocratique et euro-atlantique de la Géorgie au profit de la Fédération de Russie et ont estimé que les actions d’Ivanichvili et du Rêve géorgien ont érodé les institutions démocratiques, permis des violations des droits de l’homme et restreint l’exercice des libertés fondamentales en Géorgie; note que les États-Unis ont déjà imposé des sanctions qui restent en vigueur et que la Chambre des représentants des États-Unis a présenté la loi sur la mobilisation et le renforcement des options de la Géorgie pour instaurer la responsabilité, la résilience et l’indépendance (loi MEGOBARI), qui vise à accroître le contrôle sur les actions du gouvernement géorgien et ses liens avec la Russie et d’autres régimes autoritaires, dont la Chine, et cible les personnes impliquées dans des actes de corruption importants liés au blocage de l’intégration euro-atlantique de la Géorgie; regrette que, malgré ces évolutions troublantes dans un pays ayant le statut de pays candidat à l’adhésion à l’Union, l’Union et ses États membres n’aient pas encore pris de mesures comparables;*** se félicite qu’en l’absence d’unanimité au niveau de l’Union, un nombre croissant d’États membres aient infligé des sanctions individuelles à des fonctionnaires géorgiens; invite instamment les autres États membres à en faire autant ***et demande à l’Union d’adopter une politique de sanctions plus décisive et coordonnée***; ***demande l’inclusion sur la liste des sanctions de l’Union des membres de la direction de la Commission nationale géorgienne des communications et de la radiodiffusion publique géorgienne, ainsi que d’Imedi TV et de POSTV, qui sont responsables de la diffusion d’informations délibérément trompeuses sur la guerre menée par la Russie en Ukraine et de l’atteinte importante portée au pluralisme des***

médias dans le pays;

Or. en

Amendement 126
Krzysztof Brejza, Michał Szczerba, Andrzej Halicki

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. fait valoir que les sanctions personnelles ciblées imposées par l'Union et ses États membres à Bidzina Ivanichvili, aux principaux dirigeants du Rêve géorgien, à des juges, à des procureurs et à d'autres fonctionnaires responsables du recul incessant de la démocratie en Géorgie, de la fraude électorale, des violations des droits de l'homme et de la persécution des opposants et militants politiques constituent un instrument important contre l'impunité; se félicite qu'en l'absence d'unanimité au niveau de l'Union, un nombre croissant d'États membres aient infligé des sanctions individuelles à des fonctionnaires géorgiens; invite instamment les autres États membres à en faire autant;	4. fait valoir que les sanctions personnelles ciblées imposées par l'Union et ses États membres à Bidzina Ivanichvili, aux principaux dirigeants du Rêve géorgien, à des juges, à des procureurs et à d'autres fonctionnaires responsables du recul incessant de la démocratie en Géorgie, de la fraude électorale, des violations des droits de l'homme et de la persécution des opposants et militants politiques constituent un instrument important contre l'impunité; se félicite qu'en l'absence d'unanimité au niveau de l'Union, un nombre croissant d'États membres aient infligé des sanctions individuelles à des fonctionnaires géorgiens; invite instamment les autres États membres à en faire autant; ***souligne toutefois que la réponse apportée jusqu'à présent est insuffisante et tardive au regard de l'accélération de la consolidation autoritaire en Géorgie; souligne que d'autres mesures restrictives sont nécessaires de toute urgence et doivent être adoptées sans délai, notamment l'élargissement des listes de sanctions, des gels d'avoirs complets et des interdictions de visa ciblant les responsables de la capture de l'État, de la répression et de la propagande parrainée par le régime; souligne que toute hésitation persistante porterait atteinte à la crédibilité de l'engagement de l'Union à défendre la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit dans les pays***

candidats;

Or. en

Amendement 127
Sergey Lagodinsky
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. ***fait valoir que les*** sanctions personnelles ciblées imposées par l'Union et ses États membres à Bidzina Ivanichvili, aux principaux dirigeants du Rêve géorgien, à des juges, à des procureurs et à d'autres fonctionnaires responsables du recul incessant de la démocratie en Géorgie, de la fraude électorale, ***des*** violations des droits de l'homme et de la persécution des opposants et militants politiques ***constituent*** un instrument important contre l'impunité; se félicite qu'en l'absence d'unanimité au niveau de l'Union, un nombre croissant d'États membres aient ***infligé des sanctions*** individuelles ***à des*** fonctionnaires géorgiens; invite instamment les autres États membres à en faire autant;	4. ***souligne que des*** sanctions personnelles ciblées imposées par l'Union et ses États membres à Bidzina Ivanichvili, aux principaux dirigeants du Rêve géorgien, à des juges, à des procureurs et à d'autres fonctionnaires responsables du recul incessant de la démocratie en Géorgie, de la fraude électorale, ***de graves*** violations des droits de l'homme et de la persécution des opposants et militants politiques ***constitueraient*** un instrument important contre l'impunité; se félicite qu'en l'absence d'unanimité au niveau de l'Union, un nombre croissant d'États membres aient ***introduit des interdictions de visa*** individuelles ***et d'autres restrictions à l'encontre de*** fonctionnaires géorgiens; invite instamment les autres États membres à en faire autant; ***invite instamment les autres États membres à en faire autant;demande instamment au Conseil de lever enfin le blocage exercé par la Hongrie et la Slovaquie sur les sanctions ciblées à l'échelle de l'Union contre Ivanichvili et les dirigeants du Rêve géorgien au sens large; invite les États membres à collaborer avec les pays partenaires de l'Union, y compris le Royaume-Uni, afin de partager des informations en vue de l'imposition de sanctions ciblées contre des fonctionnaires géorgiens;***

Or. en

Amendement 128
Rasa Juknevičienė, Miriam Lexmann

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. fait valoir que les sanctions personnelles ciblées imposées par l'Union et ses États membres à Bidzina Ivanichvili, aux principaux dirigeants du Rêve géorgien, à des juges, à des procureurs et à d'autres fonctionnaires responsables du recul incessant de la démocratie en Géorgie, de la fraude électorale, des violations des droits de l'homme et de la persécution des opposants et militants politiques constituent un instrument important contre l'impunité; se félicite qu'en l'absence d'unanimité au niveau de l'Union, un nombre croissant d'États membres aient infligé des sanctions individuelles à des fonctionnaires géorgiens; invite instamment les autres États membres à en faire autant;	4. fait valoir que les sanctions personnelles ciblées imposées par l'Union et ses États membres à Bidzina Ivanichvili, aux principaux dirigeants du Rêve géorgien, à des juges, à des procureurs et à d'autres fonctionnaires responsables du recul incessant de la démocratie en Géorgie, de la fraude électorale, des violations des droits de l'homme et de la persécution des opposants et militants politiques constituent un instrument important contre l'impunité; se félicite qu'en l'absence d'unanimité au niveau de l'Union, un nombre croissant d'États membres aient infligé des sanctions individuelles à des fonctionnaires géorgiens; invite instamment les autres États membres à en faire autant; ***réitère sa ferme demande à l'Union et à ses États membres d'introduire, de manière bilatérale et coordonnée, des sanctions personnelles immédiates et ciblées à l'encontre de Bidzina Ivanichvili, des membres de sa famille et de ses entreprises;demande à l'Union, en coopération avec d'autres juridictions, en particulier le Royaume-Uni, de geler ses avoirs financiers;***

Or. en

Amendement 129
Danilo Della Valle

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. ***fait valoir*** que les sanctions personnelles ***ciblées imposées par l'Union et ses États membres à Bidzina Ivanichvili, aux principaux dirigeants du Rêve géorgien, à des juges, à des procureurs et à d'autres fonctionnaires responsables du recul incessant de la démocratie en Géorgie, de la fraude électorale, des violations des droits de l'homme et de la persécution des opposants et militants*** politiques ***constituent un instrument important contre l'impunité; se félicite qu'en l'absence d'unanimité au niveau de l'Union, un nombre croissant d'États membres aient infligé des sanctions individuelles à des fonctionnaires géorgiens; invite instamment les autres États membres à en faire autant***;	4. ***estime*** que les sanctions personnelles ***ne résolvent pas les enjeux*** politiques ***de la Géorgie; préconise plutôt un dialogue global et résolu avec le gouvernement géorgien, fondé sur le respect mutuel, la mise en œuvre des recommandations du BIDDH et de la Commission de Venise, et la préservation des avantages de la libéralisation du régime des visas***;

Or. en

Amendement 130
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. ***fait valoir*** que les sanctions personnelles ciblées imposées par l'Union et ses États membres à Bidzina Ivanichvili, aux principaux dirigeants du Rêve géorgien, à des juges, à des procureurs et à d'autres fonctionnaires responsables du recul incessant de la démocratie en Géorgie, de la fraude électorale, des violations des droits de l'homme et de la persécution des opposants et militants politiques constituent un instrument important contre l'impunité; se félicite qu'en l'absence d'unanimité au niveau de l'Union, un nombre croissant d'États membres aient infligé des sanctions individuelles à des fonctionnaires	4. ***souligne*** que les sanctions personnelles ciblées imposées par l'Union et ses États membres à ***l'oligarque*** Bidzina Ivanichvili, aux principaux dirigeants du Rêve géorgien, à des juges, à des procureurs et à d'autres fonctionnaires responsables du recul incessant de la démocratie en Géorgie, de la fraude électorale, des violations des droits de l'homme et de la persécution des opposants et militants politiques constituent un instrument important contre l'impunité; se félicite ***vivement*** qu'en l'absence d'unanimité au niveau de l'Union, un nombre croissant d'États membres aient infligé des sanctions individuelles à des

géorgiens; invite instamment les autres États membres à en faire autant;	fonctionnaires géorgiens; invite instamment les autres États membres à en faire autant; ***invite instamment les autres États membres à en faire autant;demande d'étudier la possibilité d'élargir la liste des personnes faisant l'objet de sanctions et de suivre et d'évaluer en permanence les effets de celles-ci;***

Or. fi

Amendement 131
Alexander Sell

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. ***fait valoir que les*** sanctions ***personnelles ciblées imposées*** par l'Union et ses États membres à Bidzina Ivanichvili, ***aux*** principaux dirigeants du Rêve géorgien, ***à des*** juges, ***à des*** procureurs et ***à*** d'autres fonctionnaires ***responsables du recul incessant de la démocratie en Géorgie, de la fraude électorale, des violations des droits de l'homme et de la persécution des opposants et militants politiques constituent un instrument important contre l'impunité; se félicite qu'en l'absence d'unanimité au niveau de l'Union, un nombre croissant d'États membres aient infligé des sanctions individuelles à des fonctionnaires géorgiens***; invite ***instamment les autres États membres à en faire autant***;	4. ***exprime son inquiétude quant à l'utilisation de*** sanctions par l'Union et ses États membres à ***l'encontre de*** Bidzina Ivanichvili, ***des*** principaux dirigeants du Rêve géorgien, ***de*** juges, ***de*** procureurs et d'autres fonctionnaires; invite ***l'Union à s'abstenir de mesures coercitives qui pourraient nuire davantage aux relations avec la Géorgie et aux intérêts légitimes de sa population***;

Or. en

Amendement 132
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

Amendement

4. ***fait valoir que les*** sanctions ***personnelles ciblées imposées par l'Union et ses*** États membres ***à Bidzina Ivanichvili, aux principaux dirigeants du Rêve géorgien, à des juges, à des procureurs et à d'autres fonctionnaires responsables du recul incessant de la démocratie en Géorgie, de la fraude électorale, des violations des droits de l'homme et de la persécution des opposants et militants politiques constituent un instrument important contre l'impunité; se félicite qu'en l'absence d'unanimité au niveau*** de l'Union***, un nombre croissant d'États membres aient infligé des sanctions individuelles à des fonctionnaires géorgiens; invite instamment les autres États membres à en faire autant***;

4. ***s'oppose fermement aux initiatives concernant des mesures restrictives individuelles ou des*** sanctions ***en tant qu'instrument d'ingérence étrangère injustifiée et de pression politique; souligne que la pression politique et l'ingérence dans le système judiciaire national sapent les processus démocratiques souverains et la confiance bilatérale; invite les*** États membres de l'Union ***à donner la priorité à un dialogue constructif et au respect mutuel plutôt qu'à des actions unilatérales qui accentuent la polarisation et nuisent au partenariat à long terme entre l'Union et la Géorgie***;

Or. en

Amendement 133
David McAllister

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

Amendement

4. fait valoir que les sanctions personnelles ciblées imposées par l'Union et ses États membres à Bidzina Ivanichvili, aux principaux dirigeants du Rêve géorgien, à des juges, à des procureurs ***et à*** d'autres fonctionnaires responsables du recul incessant de la démocratie en Géorgie, de la fraude électorale, des violations des droits de l'homme et de la persécution des opposants et militants politiques constituent un instrument important contre l'impunité; se félicite qu'en l'absence d'unanimité au niveau de l'Union, un nombre croissant d'États membres aient infligé des sanctions individuelles à des fonctionnaires géorgiens; invite instamment les autres

4. fait valoir que les sanctions personnelles ciblées imposées par l'Union et ses États membres à Bidzina Ivanichvili, aux principaux dirigeants du Rêve géorgien, à des juges, à des procureurs***, à des propriétaires d'entreprises et de médias ainsi qu'à*** d'autres fonctionnaires responsables du recul incessant de la démocratie en Géorgie, de la fraude électorale, des violations des droits de l'homme et de la persécution des opposants et militants politiques constituent un instrument important contre l'impunité; se félicite qu'en l'absence d'unanimité au niveau de l'Union, un nombre croissant d'États membres aient infligé des sanctions individuelles à des fonctionnaires

États membres à en faire autant;	géorgiens; invite instamment les autres États membres à en faire autant;

Or. en

Amendement 134
Hans Neuhoff

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. ***fait valoir que les sanctions personnelles ciblées imposées par l'Union et ses États membres à Bidzina Ivanichvili, aux principaux dirigeants du Rêve géorgien, à des juges, à des procureurs et à d'autres fonctionnaires responsables du recul incessant de la démocratie en Géorgie, de la fraude électorale, des*** violations ***des droits de l'homme et de la persécution des opposants et militants politiques constituent un instrument important contre l'impunité; se félicite qu'en l'absence d'unanimité au niveau de l'Union, un nombre croissant d'États membres aient infligé des*** sanctions ***individuelles à des fonctionnaires géorgiens; invite instamment les autres*** États membres à ***en faire autant***;	4. ***souligne que toute mesure restrictive doit reposer sur des preuves concrètes et étayées individuellement de*** violations ***spécifiques et être adoptée dans le respect des formes légales; souligne que l'introduction de*** sanctions ***contre des personnes sans décision judiciaire préalable viole le principe de l'état de droit; rappelle que l'article 31, paragraphe 1, du traité UE exige l'unanimité pour les décisions dans le domaine de la politique étrangère et de sécurité commune; considère qu'encourager les*** États membres à ***contourner cette exigence porte atteinte à l'ordre juridique de l'Union***;

Or. en

Amendement 135
Tobias Cremer, Tonino Picula, Lucia Annunziata, Marta Temido, Kathleen Van Brempt, Raphaël Glucksmann, Thijs Reuten, Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. invite la Commission à prendre des mesures urgentes et décisives pour mettre

un terme au contournement systématique des sanctions de l'Union par la Russie facilité par les autorités géorgiennes, notamment en mettant en place un mécanisme de surveillance de l'Union dédié au suivi des flux commerciaux de biens à double usage hautement prioritaires et de composants aéronautiques transitant par la Géorgie; demande en outre aux autorités géorgiennes de coopérer pleinement à ces efforts et de publier des rapports réguliers et transparents sur ces flux commerciaux afin de renforcer l'application des règles douanières et d'empêcher toute nouvelle évasion des sanctions;

Or. en

Amendement 136
Urmas Paet, Petras Auštrevičius, Malik Azmani, Marjan Šarec

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. demande instamment au Conseil et aux États membres d'adopter des mesures restrictives coordonnées à l'échelle de l'Union contre tous les responsables politiques, fonctionnaires et facilitateurs, y compris en explorant des mécanismes collectifs lorsque l'unanimité n'est pas possible, afin de garantir une réaction efficace et unifiée de l'Union;

Or. en

Amendement 137
Danilo Della Valle

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. prend acte des progrès économiques et institutionnels de la Géorgie, comme le souligne le rapport 2025 sur la bonne gouvernance du Chandler Institute, dans lequel la Géorgie surpasse de nombreux pays candidats à l'adhésion à l'Union; invite la Commission à évaluer objectivement ces succès afin d'instaurer une confiance mutuelle;

Or. en

Amendement 138
Urmas Paet, Petras Auštrevičius, Malik Azmani, Marjan Šarec

Proposition de résolution
Paragraphe 4 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 ter. condamne l'impunité systémique des fonctionnaires et des institutions responsables de la répression politique, du harcèlement des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme, et de la persécution des personnalités de l'opposition; invite les autorités géorgiennes à mettre en place des mécanismes de responsabilité indépendants, à garantir l'impartialité de la justice et à tenir les auteurs d'abus à motivation politique pour responsables, conformément aux normes internationales en matière de droits de l'homme;

Or. en

Amendement 139
Vangelis Meimarakis

Proposition de résolution
Sous-titre 2

Proposition de résolution	*Amendement*
Poursuite du recul en matière de démocratie et d'état de droit ***et*** consolidation ***autocratique*** du pouvoir	Poursuite du recul en matière de démocratie et d'état de droit ***en vue d'une nouvelle*** consolidation du pouvoir

Or. en

Amendement 140
Rasa Juknevičienė, Miriam Lexmann

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. regrette que le Rêve géorgien n'ait pris aucune mesure pour ouvrir la voie à un dialogue avec l'Union; estime qu'il est impossible de dialoguer avec les autorités géorgiennes tant qu'elles n'inverseront pas clairement leur tendance actuelle à la répression, aux restrictions et à la désinformation férocement hostile à l'Union; invite les États membres à maintenir une approche unie et coordonnée en ce qui concerne les contacts avec les autorités géorgiennes; condamne l'incessante rhétorique agressive à l'égard des diplomates, des responsables politiques et des fonctionnaires de l'Union et des États membres;	5. regrette que le Rêve géorgien n'ait pris aucune mesure pour ouvrir la voie à un dialogue avec l'Union; estime qu'il est impossible de dialoguer avec les autorités géorgiennes tant qu'elles n'inverseront pas clairement leur tendance actuelle à la répression, aux restrictions et à la désinformation férocement hostile à l'Union***, et maintient par conséquent ses positions antérieures concernant la non-reconnaissance de la légitimité du Parlement et du président nommé par celui-ci; regrette que le Parlement géorgien soit un Parlement de fait à parti unique qui entérine des initiatives législatives visant à démanteler les fondements d'une démocratie parlementaire pluraliste; demande à nouveau aux représentants et aux députés de l'Union et des États membres de s'abstenir de toute rencontre avec des représentants du régime, à commencer par l'actuelle présidente de fait***; invite les États membres à maintenir une approche unie et coordonnée en ce qui concerne les contacts avec les autorités géorgiennes; condamne l'incessante rhétorique agressive à l'égard des diplomates, des responsables politiques et des fonctionnaires de l'Union et des États membres;

Or. en

Amendement 141
Alexander Sell

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. ***regrette que le Rêve géorgien n'ait pris aucune mesure pour ouvrir la voie à*** un dialogue ***avec*** l'Union***; estime qu'il est impossible de dialoguer avec*** les autorités géorgiennes ***tant qu'elles n'inverseront pas clairement leur tendance actuelle à la répression, aux restrictions et à la désinformation férocement hostile à l'Union***; invite ***les États membres à maintenir une approche unie et coordonnée en ce qui concerne les contacts avec les autorités géorgiennes; condamne l'incessante*** rhétorique agressive à l'égard ***des diplomates, des responsables politiques et des fonctionnaires de l'Union et des États membres***;	5. ***demande*** un dialogue ***constructif et respectueux entre*** l'Union ***et*** les autorités géorgiennes***, fondé sur les principes de souveraineté, de respect mutuel et de non-ingérence dans les processus démocratiques nationaux***; invite ***l'Union à s'abstenir de toute*** rhétorique agressive à l'égard ***d'un gouvernement élu démocratiquement***;

Or. en

Amendement 142
Sergey Lagodinsky
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. regrette que le Rêve géorgien n'ait pris aucune mesure pour ouvrir la voie à un dialogue avec l'Union; estime qu'il est impossible de dialoguer avec les autorités géorgiennes tant qu'elles n'inverseront pas clairement leur tendance actuelle à la répression, aux restrictions et à la	5. regrette que le Rêve géorgien n'ait pris aucune mesure pour ouvrir la voie à un dialogue avec l'Union; estime qu'il est impossible de dialoguer avec les autorités géorgiennes tant qu'elles n'inverseront pas clairement leur tendance actuelle à la répression, aux restrictions et à la

désinformation férocement hostile à l'Union; invite les États membres à maintenir une approche unie et coordonnée en ce qui concerne les contacts avec les autorités géorgiennes; condamne l'incessante rhétorique agressive à l'égard des diplomates, des responsables politiques et des fonctionnaires de l'Union et des États membres;	désinformation férocement hostile à l'Union; invite les États membres à maintenir une approche unie et coordonnée en ce qui concerne les contacts avec les autorités géorgiennes; condamne l'incessante rhétorique agressive à l'égard des diplomates, des responsables politiques et des fonctionnaires de l'Union et des États membres; ***regrette que les autorités géorgiennes aient déclaré leur retrait temporaire de l'Assemblée parlementaire Euronest;***

Or. en

Amendement 143
Hans Neuhoff

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. ***regrette que le Rêve géorgien n'ait pris aucune mesure pour ouvrir la voie à un dialogue avec*** l'Union***; estime qu'il est impossible de dialoguer avec les autorités géorgiennes tant qu'elles n'inverseront pas clairement leur tendance actuelle à la répression, aux restrictions et à la désinformation férocement hostile à l'Union; invite les*** États membres à maintenir ***une approche unie et coordonnée en ce qui concerne les contacts*** avec les autorités géorgiennes; ***condamne l'incessante rhétorique agressive à l'égard des diplomates, des responsables politiques et des fonctionnaires de l'Union et des États membres***;	5. ***invite*** l'Union ***et ses*** États membres à maintenir ***des canaux de communication diplomatique ouverts*** avec les autorités géorgiennes; ***souligne que le dialogue, plutôt que l'isolement, reste l'instrument le plus efficace pour encourager les réformes et préserver la perspective européenne de la Géorgie; préconise un engagement constructif qui respecte la souveraineté de la Géorgie tout en poursuivant des intérêts communs***;

Or. en

Amendement 144
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. regrette ***que le Rêve géorgien n'ait pris aucune mesure pour ouvrir la voie à*** un dialogue ***avec l'Union; estime qu'il est impossible de dialoguer avec les autorités géorgiennes tant qu'elles n'inverseront pas clairement leur tendance actuelle à la répression, aux restrictions et à la désinformation férocement hostile à l'Union***; ***invite les États membres à maintenir une approche unie et coordonnée en ce qui concerne les contacts avec les autorités géorgiennes; condamne l'incessante rhétorique agressive à l'égard des diplomates, des responsables politiques et des fonctionnaires de l'Union et des États membres;***	5. regrette ***la décision de l'Union d'annuler le dialogue sur les droits de l'homme quelques jours avant la date convenue en novembre 2025; souligne la nécessité de maintenir des canaux de communication ouverts et invite instamment l'Union à engager*** un dialogue ***de haut niveau respectueux avec le gouvernement géorgien***;

Or. en

Amendement 145
Urmas Paet, Petras Auštrevičius, Malik Azmani, Marjan Šarec

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. regrette que le Rêve géorgien n'ait pris aucune mesure pour ouvrir la voie à un dialogue avec l'Union; estime ***qu'il est impossible de dialoguer*** avec les autorités géorgiennes ***tant qu'elles n'inverseront pas clairement leur*** tendance actuelle à la répression, aux restrictions et à la désinformation férocement hostile à l'Union; invite les États membres à maintenir une approche unie et coordonnée en ce qui concerne les contacts avec les autorités géorgiennes; condamne l'incessante rhétorique agressive à l'égard des diplomates, des responsables politiques et des fonctionnaires de l'Union et des	5. regrette que le Rêve géorgien n'ait pris aucune mesure pour ouvrir la voie à un dialogue avec l'Union; estime ***que l'engagement*** avec les autorités géorgiennes ***devrait être strictement conditionné par des mesures tangibles et vérifiables inversant le recul de la démocratie, la*** tendance actuelle à la répression, aux restrictions et à la désinformation férocement hostile à l'Union; invite les États membres à maintenir une approche unie et coordonnée en ce qui concerne les contacts avec les autorités géorgiennes; condamne l'incessante rhétorique agressive à l'égard

États membres;	des diplomates, des responsables politiques et des fonctionnaires de l'Union et des États membres;

Or. en

Amendement 146
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. regrette que le Rêve géorgien n'ait pris aucune mesure pour ouvrir la voie à un dialogue avec l'Union; estime qu'il est impossible de dialoguer avec les autorités géorgiennes tant qu'elles n'inverseront pas clairement leur tendance actuelle à la répression, aux restrictions et à la désinformation férocement hostile à l'Union; invite les États membres à maintenir une approche unie et coordonnée en ce qui concerne les contacts avec les autorités géorgiennes; condamne l'incessante rhétorique agressive à l'égard des diplomates, des responsables politiques et des fonctionnaires de l'Union et des États membres;	5. regrette que le Rêve géorgien n'ait pris aucune mesure pour ouvrir la voie à un dialogue avec l'Union; estime qu'il est impossible de dialoguer avec les autorités géorgiennes tant qu'elles n'inverseront pas clairement leur tendance actuelle à la répression, aux restrictions et à la désinformation férocement hostile à l'Union; invite les États membres à maintenir une approche unie et coordonnée en ce qui concerne les contacts avec les autorités géorgiennes; condamne l'incessante rhétorique agressive à l'égard des diplomates, des responsables politiques et des fonctionnaires de l'Union et des États membres ***ainsi qu'à l'égard des États-Unis***;

Or. en

Amendement 147
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. regrette que le Rêve géorgien n'ait pris aucune mesure pour ouvrir la voie à un dialogue avec l'Union; estime qu'il est impossible de dialoguer avec les autorités	5. regrette que le Rêve géorgien n'ait pris aucune mesure pour ouvrir la voie à un dialogue avec l'Union; estime qu'il est impossible de dialoguer avec les autorités

géorgiennes tant qu'elles n'inverseront pas clairement leur tendance actuelle à la répression, aux restrictions et à la désinformation ***férocement*** hostile à l'Union; invite les États membres à maintenir une approche unie et coordonnée en ce qui concerne les contacts avec les autorités géorgiennes; condamne l'incessante rhétorique agressive à l'égard des diplomates, des responsables politiques et des fonctionnaires de l'Union et des États membres;	géorgiennes tant qu'elles n'inverseront pas clairement leur tendance actuelle à la répression, aux restrictions et à la désinformation ***de type russe*** hostile à l'Union; invite les États membres à maintenir une approche unie et coordonnée en ce qui concerne les contacts avec les autorités géorgiennes; condamne l'incessante rhétorique agressive à l'égard des diplomates, des responsables politiques et des fonctionnaires de l'Union et des États membres;

Or. fi

Amendement 148
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. regrette que le Rêve géorgien n'ait pris aucune mesure pour ouvrir la voie à un dialogue avec l'Union; ***estime qu'il est impossible*** de dialoguer avec les autorités géorgiennes tant qu'elles n'inverseront pas clairement leur tendance actuelle à la répression, aux restrictions et à la désinformation férocement hostile à l'Union; invite les États membres à maintenir une approche unie et coordonnée en ce qui concerne les contacts avec les autorités géorgiennes; condamne l'incessante rhétorique agressive à l'égard des diplomates, des responsables politiques et des fonctionnaires de l'Union et des États membres;	5. regrette que le Rêve géorgien n'ait pris aucune mesure pour ouvrir la voie à un dialogue avec l'Union; ***juge peu opportun*** de dialoguer avec les autorités géorgiennes tant qu'elles n'inverseront pas clairement leur tendance actuelle à la répression, aux restrictions et à la désinformation férocement hostile à l'Union; invite les États membres à maintenir une approche unie et coordonnée en ce qui concerne les contacts avec les autorités géorgiennes; condamne l'incessante rhétorique agressive à l'égard des diplomates, des responsables politiques et des fonctionnaires de l'Union et des États membres;

Or. en

Amendement 149
Vangelis Meimarakis

Proposition de résolution

Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. regrette que le Rêve géorgien n'ait pris aucune mesure pour ouvrir la voie à un dialogue avec l'Union; estime qu'il est impossible de dialoguer avec les autorités géorgiennes tant qu'elles n'inverseront pas clairement leur tendance actuelle à la répression, aux restrictions et à la désinformation férocement hostile à l'Union; invite les États membres à maintenir une approche unie et coordonnée en ce qui concerne les contacts avec les autorités géorgiennes; condamne ***l'incessante*** rhétorique agressive à l'égard des diplomates, des responsables politiques et des fonctionnaires de l'Union et des États membres;	5. regrette que le Rêve géorgien n'ait pris aucune mesure pour ouvrir la voie à un dialogue avec l'Union; estime qu'il est impossible de dialoguer avec les autorités géorgiennes tant qu'elles n'inverseront pas clairement leur tendance actuelle à la répression, aux restrictions et à la désinformation férocement hostile à l'Union; invite les États membres à maintenir une approche unie et coordonnée en ce qui concerne les contacts avec les autorités géorgiennes; condamne ***la*** rhétorique agressive ***persistante*** à l'égard des diplomates, des responsables politiques et des fonctionnaires de l'Union et des États membres;

Or. en

Amendement 150
David McAllister

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. souligne que la Géorgie ne peut faire aucun progrès dans le processus d'adhésion à l'Union tant qu'elle ne garantit pas des élections libres, équitables et concurrentielles, qu'elle ne protège pas l'indépendance d'institutions officielles telles que la banque centrale ou l'autorité électorale, qu'elle ne met pas en œuvre une réforme de la justice permettant une lutte efficace contre la corruption, qu'elle ne met pas en œuvre un plan d'action contre l'oligarchie et qu'elle n'améliore pas la protection des droits de l'homme et la liberté des médias;

Or. en

Amendement 151
Raphaël Glucksmann

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. réitère avec force sa demande urgente de libération immédiate et inconditionnelle de l'ancien président Mikheil Saakachvili; demande en outre aux autorités du Rêve géorgien de veiller à ce que les députés au Parlement européen bénéficient d'un accès sans entrave à Mikheil Saakachvili;

Or. en

Amendement 152
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. s'inquiète de ce que Bidzina Ivanichvili continue d'exercer une influence informelle importante sur les décisions politiques en Géorgie; invite les autorités géorgiennes à prendre des mesures crédibles pour réduire le pouvoir des oligarques, ainsi qu'à promouvoir l'état de droit et la démocratie;

Or. fi

Amendement 153
Davor Ivo Stier

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. invite les autorités géorgiennes à rétablir les garanties d'une fonction publique fondée sur le mérite, à rétablir une protection juridique efficace contre les licenciements pour des motifs politiques et à garantir la mise en œuvre effective du droit d'accès aux informations publiques;

Or. en

Amendement 154
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 5 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 ter. exprime sa vive préoccupation quant à l'indépendance du pouvoir judiciaire, en particulier en ce qui concerne le Conseil supérieur de la justice; invite les autorités géorgiennes à mettre en œuvre les recommandations de la Commission de Venise sur la réforme du Conseil supérieur de la justice;

Or. fi

Amendement 155
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. ***fait remarquer*** que les élections municipales du 4 octobre 2025 ont été ***boycottées par la majorité des*** partis d'opposition***; regrette*** que les modifications ***apportées au*** code électoral géorgien ***aient encore affirmé la***	6. ***affirme*** que les élections municipales du 4 octobre 2025 ont été ***menées dans le cadre juridique et constitutionnel établi, tandis que la décision de certains*** partis d'opposition ***de boycotter les élections était un choix***

domination du parti au pouvoir et introduit de nouvelles restrictions concernant l'enregistrement des observateurs locaux, des médias et des sujets électoraux; souligne que l'absence d'observation de la part du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la ***coopération en Europe (OSCE), due à une invitation tardive, et des organisations d'observateurs locaux, en raison de la répression dont elles font l'objet, nuit gravement à la transparence du processus électoral et à la crédibilité de ses résultats***;

politique extrême; souligne que les modifications ***du*** code électoral géorgien ***ont été adoptées par des procédures parlementaires dans le but d'améliorer l'administration électorale*** et la ***clarté juridique***;

Or. en

Amendement 156
Rasa Juknevičienė, Miriam Lexmann

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. fait remarquer que les élections municipales du 4 octobre 2025 ont été boycottées par la majorité des partis d'opposition; regrette que les modifications apportées au code électoral géorgien aient encore affirmé la domination du parti au pouvoir et introduit de nouvelles restrictions concernant l'enregistrement des observateurs locaux, des médias et des sujets électoraux; souligne que l'absence d'observation de la part du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), due à une invitation tardive, et des organisations d'observateurs locaux, en raison de la répression dont elles font l'objet, nuit gravement à la transparence du processus électoral et à la crédibilité de ses résultats;	6. fait remarquer que les élections municipales du 4 octobre 2025 ont été boycottées par la majorité des partis d'opposition; regrette que les modifications apportées au code électoral géorgien ***en décembre 2024 ainsi qu'en mars et avril 2025*** aient encore affirmé la domination du parti au pouvoir et introduit de nouvelles restrictions concernant l'enregistrement des observateurs locaux, des médias et des sujets électoraux***; réitère que les autorités géorgiennes n'ont pas tenu compte des appels de la Commission de Venise demandant l'abrogation des changements apportés en 2024***; souligne que l'absence d'observation de la part du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), due à une invitation tardive, et des organisations d'observateurs locaux, en raison de la répression dont elles font

	l'objet, nuit gravement à la transparence du processus électoral et à la crédibilité de ses résultats;

Or. en

Amendement 157
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. fait remarquer que les élections municipales du 4 octobre 2025 ont été boycottées par la majorité des partis d'opposition; regrette que les modifications apportées au code électoral géorgien aient encore affirmé la domination du parti au pouvoir et introduit de nouvelles restrictions concernant l'enregistrement des observateurs locaux, des médias et des sujets électoraux; souligne que l'absence d'observation de la part du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), due à une invitation tardive, et des organisations d'observateurs locaux, en raison de la répression dont elles font l'objet, nuit gravement à la transparence du processus électoral et à la crédibilité de ses résultats;	6. fait remarquer que les élections municipales du 4 octobre 2025 ont été boycottées par la majorité des partis d'opposition***, ce qui traduit un profond manque de confiance de la part de la majorité de la société dans l'indépendance du processus électoral***; regrette que les modifications apportées au code électoral géorgien aient encore affirmé la domination du parti au pouvoir et introduit de nouvelles restrictions concernant l'enregistrement des observateurs locaux, des médias et des sujets électoraux; souligne que l'absence d'observation de la part du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), due à une invitation tardive, et des organisations d'observateurs locaux, en raison de la répression dont elles font l'objet, nuit gravement à la transparence du processus électoral et à la crédibilité de ses résultats;

Or. fi

Amendement 158
Danilo Della Valle

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. ***fait remarquer*** que les élections municipales du 4 octobre 2025 ont été ***boycottées par la majorité des*** partis d'opposition***; regrette*** que les modifications ***apportées au*** code électoral géorgien ***aient encore affirmé la domination du parti au pouvoir et introduit de nouvelles restrictions concernant l'enregistrement des observateurs locaux, des médias et des sujets électoraux; souligne que l'absence d'observation de la part du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), due à une invitation tardive, et des*** organisations ***d'observateurs locaux, en raison de la répression dont elles font l'objet, nuit gravement à la transparence du processus électoral et à la crédibilité de ses*** résultats;	6. ***signale*** que les élections municipales du 4 octobre 2025 ont été ***contestées par plusieurs*** partis d'opposition***, tandis que d'autres ont choisi le boycott; note*** que les modifications ***du*** code électoral géorgien ***ont été adoptées afin de renforcer la protection des données des électeurs et de prévenir la fraude électorale; rappelle que les autorités géorgiennes ont officiellement invité l'OSCE/BIDDH le 6 septembre 2025, laquelle a décliné le déploiement en raison de contraintes de calendrier de moins d'un mois, tandis que 16*** organisations ***d'observation internationales et 9 locales ont été accréditées par la commission électorale centrale, garantissant un suivi complet; souligne que les*** résultats ***ont reflété les choix politiques de l'électorat dans un contexte de faible participation correspondant aux boycotts de l'opposition***;
	Or. en

Amendement 159
Vangelis Meimarakis

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. fait remarquer que les élections municipales du 4 octobre 2025 ont été boycottées par la majorité des partis d'opposition; regrette que les modifications apportées au code électoral géorgien aient encore affirmé la domination du parti au pouvoir et introduit de nouvelles restrictions concernant l'enregistrement des observateurs locaux, des médias et des sujets électoraux; souligne que l'absence d'observation de la part du Bureau des institutions démocratiques et des droits de	6. fait remarquer que les élections municipales du 4 octobre 2025 ont été boycottées par la majorité des partis d'opposition; regrette que les modifications apportées au code électoral géorgien aient encore affirmé la domination du parti au pouvoir et introduit de nouvelles restrictions concernant l'enregistrement des observateurs locaux, des médias et des sujets électoraux; souligne que l'absence d'observation de la part du Bureau des institutions démocratiques et des droits de

l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), due à une invitation tardive, et des organisations d'observateurs locaux, en raison ***de la répression*** dont elles font l'objet, nuit gravement à la transparence du processus électoral et à la crédibilité de ses résultats;	l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), due à une invitation tardive, et des organisations d'observateurs locaux, en raison ***des restrictions*** dont elles font l'objet, nuit gravement à la transparence du processus électoral et à la crédibilité de ses résultats;
	Or. en

Amendement 160
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. note avec une vive préoccupation que, depuis janvier 2025, les autorités géorgiennes ont enregistré la détention de 73 personnes par le régime d'occupation russe dans les régions d'Abkhazie et de Tskhinvali; condamne le fait que la Fédération de Russie n'opère aucune distinction pour des raisons humanitaires et arrête illégalement des femmes, des enfants, des personnes âgées et des personnes souffrant de graves problèmes de santé; se dit particulièrement alarmé par la tendance émergente consistant à s'attaquer aux jeunes femmes géorgiennes à Sokhumi, où plusieurs d'entre elles ont été détenues sur la base de fausses accusations telles que de l'espionnage ou parce qu'elles étaient en possession d'un passeport géorgien; souligne que le ciblage délibéré des citoyennes constitue une grave violation fondée sur le genre, visant à intimider et à humilier la partie la plus vulnérable de la population d'origine géorgienne dans les territoires occupés, déjà soumise à une discrimination systémique; souligne que ces cas doivent être replacés dans le cadre de la stratégie plus large de la Russie visant à chasser les Géorgiens ethniques des régions occupées et qu'ils devraient

donc être reconnus comme une vague continue de nettoyage ethnique;

Or. en

Amendement 161
Dan Barna, Urmas Paet, Lucia Yar, Ilhan Kyuchyuk, Helmut Brandstätter, Michał Kobosko, Malik Azmani, Petras Auštrevičius, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Marjan Šarec, Hilde Vautmans

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. exprime sa vive préoccupation face à la modification du code électoral de décembre 2025 qui interdit le vote depuis l'étranger pour les citoyens géorgiens; souligne que la participation aux élections est un droit constitutionnel fondamental de chaque citoyen et qu'elle doit être rendue possible quel que soit le lieu de résidence;

Or. en

Amendement 162
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 6 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 ter. demande l'application systématique de sanctions ciblées contre les personnes responsables de graves violations des droits de l'homme dans les territoires occupés de la Géorgie, en s'inspirant de l'adoption par la Géorgie de la «liste Otkhozoria-Tatunachvili» en 2018, qui recensait les auteurs de violations graves;

Or. en

Amendement 163
Rasa Juknevičienė, Miriam Lexmann

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. condamne l'adoption d'une législation de plus en plus restrictive visant à rendre pratiquement impossible l'apport d'un soutien financier international à la société civile et aux médias; attire l'attention sur les modifications les plus récentes de la loi sur les subventions ***annoncées le 28 janvier*** 2026, qui élargissent considérablement la notion de «subvention» et érigent la réception de subventions ou de financements étrangers sans autorisation préalable du gouvernement en une infraction pénale passible d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à six ans;	7. condamne l'adoption d'une législation de plus en plus restrictive visant à rendre pratiquement impossible l'apport d'un soutien financier international à la société civile et aux médias ***et à les couper de tout financement indépendant***; attire l'attention sur les modifications les plus récentes de la loi sur les subventions ***adoptées le 4 mars*** 2026, qui élargissent considérablement la notion de «subvention» et érigent la réception de subventions ou de financements étrangers sans autorisation préalable du gouvernement en une infraction pénale passible d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à six ans; ***note que cette initiative législative fait suite aux modifications de la loi sur les subventions adoptées en avril 2025, qui restreignaient déjà considérablement les possibilités de soutien financier international et introduisaient l'obligation pour les donateurs internationaux de demander l'autorisation préalable des autorités étatiques pour les subventions, ainsi qu'une surveillance restrictive et une responsabilité administrative punitive pour les bénéficiaires, dans le but de dissuader les organisations d'accepter l'aide internationale, y compris les financements de l'Union;***

Or. en

Amendement 164
Dan Barna, Urmas Paet, Lucia Yar, Ilhan Kyuchyuk, Helmut Brandstätter, Michał Kobosko, Malik Azmani, Petras Auštrevičius, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Marjan Šarec, Hilde Vautmans

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. condamne l'adoption d'une législation de plus en plus restrictive visant à rendre pratiquement impossible l'apport d'un soutien financier international à la société civile et aux médias; attire l'attention sur les modifications les plus récentes de la loi sur les subventions ***annoncées le 28 janvier*** 2026, qui élargissent considérablement la notion de «subvention» et érigent la réception de subventions ou de financements étrangers sans autorisation préalable du gouvernement en une infraction pénale passible d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à six ans;	7. condamne l'adoption d'une législation ***sans précédent et*** de plus en plus restrictive visant à rendre pratiquement impossible l'apport d'un soutien financier international à la société civile et aux médias; attire l'attention sur les modifications les plus récentes de la loi sur les subventions ***en vigueur depuis le 5 mars*** 2026, qui élargissent considérablement la notion de «subvention» et érigent la réception de subventions ou de financements étrangers sans autorisation préalable du gouvernement en une infraction pénale passible d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à six ans; ***souligne que la définition large de «subvention» peut couvrir un vaste éventail de transactions soumises à autorisation préalable et peut faire de n'importe quel citoyen une cible potentielle de persécution par le gouvernement; note avec préoccupation l'interdiction de l'appartenance à un parti pour toute personne ayant déjà été employée par une organisation dépendant d'un financement étranger, excluant ainsi un grand nombre de personnes socialement actives de la vie politique des partis;***

Or. en

Amendement 165
Tobias Cremer, Tonino Picula, Lucia Annunziata, Marta Temido, Kathleen Van Brempt, Raphaël Glucksmann, Thijs Reuten, Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. condamne l'adoption d'une	7. condamne l'adoption d'une

législation de plus en plus restrictive visant à rendre pratiquement impossible l'apport d'un soutien financier international à la société civile et aux médias; attire l'attention sur les modifications les plus récentes de la loi sur les subventions annoncées le 28 janvier 2026, qui élargissent considérablement la notion de «subvention» et érigent la réception de subventions ou de financements étrangers sans autorisation préalable du gouvernement en une infraction pénale passible d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à six ans;

législation de plus en plus restrictive visant à rendre pratiquement impossible l'apport d'un soutien financier international à la société civile et aux médias; attire l'attention sur les modifications les plus récentes de la loi sur les subventions annoncées le 28 janvier 2026, qui élargissent considérablement la notion de «subvention» et érigent la réception de subventions ou de financements étrangers sans autorisation préalable du gouvernement en une infraction pénale passible d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à six ans***, ce qui constitue une violation directe de l'accord d'association***; ***demande la protection des fondations politiques, des ONG internationales et des agences de développement; rappelle aux autorités géorgiennes que tout harcèlement à l'encontre d'organisations d'États membres de l'Union entraînera des conséquences diplomatiques directes;***

Or. en

Amendement 166
Alexander Sell

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. ***condamne*** l'adoption d'une législation ***de plus en plus restrictive visant à rendre pratiquement impossible l'apport d'un*** soutien financier international à la société civile et aux médias; ***attire l'attention sur les*** modifications les plus récentes de la loi sur les subventions annoncées le 28 janvier 2026, qui élargissent considérablement la notion de «subvention» et érigent la réception de subventions ou de financements étrangers sans autorisation préalable du gouvernement en une infraction pénale	7. ***note*** l'adoption d'une législation ***régissant le*** soutien financier international à la société civile et aux médias; ***prend acte des*** modifications les plus récentes de la loi sur les subventions annoncées le 28 janvier 2026, qui élargissent considérablement la notion de «subvention» et érigent la réception de subventions ou de financements étrangers sans autorisation préalable du gouvernement en une infraction pénale passible d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à six ans; ***reconnaît que la législation sur le financement***

passible d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à six ans;	***étranger des ONG peut servir l'objectif légitime de transparence concernant l'influence politique;***

Or. en

Amendement 167
David McAllister

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. condamne l'adoption d'une législation de plus en plus restrictive visant à rendre pratiquement impossible l'apport d'un soutien ***financier*** international à la société civile et aux médias; attire l'attention sur les modifications les plus récentes de la loi sur les subventions annoncées le 28 janvier 2026, qui élargissent considérablement la notion de «subvention» et érigent la réception de subventions ou de financements étrangers sans autorisation préalable du gouvernement en une infraction pénale passible d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à six ans;	7. condamne l'adoption d'une législation de plus en plus restrictive visant à rendre pratiquement impossible l'apport d'un soutien international***, y compris de moyens financiers,*** à la société civile et aux médias; attire l'attention sur les modifications les plus récentes de la loi sur les subventions annoncées le 28 janvier ***2026 et entrées en vigueur le 5 mars*** 2026, qui élargissent considérablement la notion de «subvention» et érigent la réception de subventions ou de financements étrangers sans autorisation préalable du gouvernement en une infraction pénale passible d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à six ans; ***critique en outre le fait que cette même loi interdit aux personnes ayant travaillé auparavant pour des partis financés par l'étranger de devenir membres d'un parti politique pendant huit ans;***

Or. en

Amendement 168
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. condamne l'adoption d'une législation de plus en plus restrictive visant à rendre pratiquement impossible l'apport d'un soutien financier international à la société civile et aux médias; attire l'attention sur les modifications les plus récentes de la loi sur les subventions annoncées le 28 janvier 2026, qui élargissent considérablement la notion de «subvention» et érigent la réception de subventions ou de financements étrangers sans autorisation préalable du gouvernement en une infraction pénale passible d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à six ans;	7. condamne l'adoption d'une législation de plus en plus restrictive visant à rendre pratiquement impossible l'apport d'un soutien financier international à la société civile et aux médias; attire l'attention sur les modifications les plus récentes de la loi sur les subventions annoncées le 28 janvier 2026, qui élargissent considérablement la notion de «subvention» et érigent la réception de subventions ou de financements étrangers sans autorisation préalable du gouvernement en une infraction pénale passible d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à six ans; ***demande néanmoins que des moyens soient recherchés pour soutenir la société civile géorgienne, et en particulier le secteur non gouvernemental et les médias indépendants;***
	Or. fi

Amendement 169
Hans Neuhoff

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. ***condamne l'adoption d'une législation de plus en plus restrictive visant à rendre pratiquement impossible l'apport d'un soutien financier international à*** la société civile et ***aux médias; attire l'attention sur les modifications les plus récentes*** de la loi sur les subventions ***annoncées le 28 janvier 2026, qui élargissent considérablement la notion de «subvention» et érigent la réception de subventions ou de financements étrangers sans autorisation préalable du gouvernement en une infraction pénale passible d'une peine d'emprisonnement***	7. ***note que des législations régissant les flux financiers étrangers destinés aux organisations de*** la société civile ***existent dans de nombreux pays démocratiques, y compris des États membres de l'Union*** et ***les États-Unis; demande que toute évaluation*** de la loi ***géorgienne*** sur les subventions ***et de ses modifications soit effectuée sur la base de critères juridiques objectifs et comparatifs; souligne la nécessité d'éviter les deux poids, deux mesures dans l'évaluation des cadres réglementaires des pays tiers***;

pouvant aller jusqu'à six ans;

Or. en

Amendement 170
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. ***condamne l'adoption d'une législation de plus en plus restrictive*** visant à ***rendre pratiquement impossible l'apport d'un soutien financier international à la société civile et aux médias; attire l'attention sur les modifications les plus récentes*** de la loi sur les subventions ***annoncées le 28 janvier 2026, qui élargissent considérablement la notion de «subvention» et érigent la réception de subventions ou de financements étrangers sans autorisation préalable du gouvernement en une infraction pénale passible d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à six ans***;	7. ***reconnaît le droit du Parlement géorgien de garantir la transparence des financements étrangers dans l'intérêt de la sécurité nationale et de prévenir les influences étrangères malveillantes; reconnaît les efforts législatifs*** visant à ***moderniser la surveillance financière des secteurs à but non lucratif au moyen*** de la loi sur les subventions***, afin de garantir une transparence maximale, de prévenir les flux financiers illicites et d'aligner le cadre réglementaire de la Géorgie sur les meilleures pratiques internationales en matière de sécurité nationale et d'intégrité financière***;

Or. en

Amendement 171
Sergey Lagodinsky
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. condamne l'adoption d'une législation de plus en plus restrictive visant à rendre pratiquement impossible l'apport d'un soutien financier international à la société civile et aux médias; attire l'attention sur les modifications les plus	7. condamne l'adoption d'une législation de plus en plus restrictive visant à rendre pratiquement impossible l'apport d'un soutien financier international à la société civile et aux médias; attire l'attention sur les modifications les plus

récentes de la loi sur les subventions ***annoncées le 28 janvier*** 2026, qui élargissent considérablement la notion de «subvention» et érigent la réception de subventions ou de financements étrangers sans autorisation préalable du gouvernement en une infraction pénale passible d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à six ans;	récentes de la loi sur les subventions ***adoptées le 4 mars*** 2026, qui élargissent considérablement la notion de «subvention» et érigent la réception de subventions ou de financements étrangers sans autorisation préalable du gouvernement en une infraction pénale passible d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à six ans;

Or. en

Amendement 172
Sergey Lagodinsky
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. demande instamment au Parlement géorgien d'abroger la loi sur les valeurs familiales et la protection des mineurs, dont les dispositions violent de manière flagrante les droits de l'homme, notamment les droits à l'égalité, à la non-discrimination, à l'éducation, à la santé, à la liberté d'expression, à la liberté de réunion pacifique et d'association, ainsi qu'à la vie privée, à la liberté et à la sécurité; exprime sa solidarité avec la communauté LGBTIQ+ de Géorgie et considère avec une profonde horreur la fausse équivalence établie par la loi entre les relations homosexuelles consenties et l'inceste; rappelle que des lois similaires dans la Russie de Poutine ont ouvert la voie à une répression généralisée des minorités et, en fin de compte, à un climat d'intimidation et de discrimination en Russie;

Or. en

Amendement 173

Sergey Lagodinsky
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 7 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 ter. exprime sa vive désapprobation face aux récentes modifications qui érigent en infraction pénale la non-reconnaissance du gouvernement, notant que cette mesure est en conflit direct et manifeste avec la liberté d'expression et constitue un signe clair de gouvernance autoritaire;

Or. en

Amendement 174
Sergey Lagodinsky
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 7 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 quater. exprime sa vive désapprobation face aux modifications législatives de la loi organique sur les partis politiques adoptées le 4 mars 2026, qui interdisent injustement à toute personne travaillant en vertu d'un contrat pour une organisation recevant plus de 20 % de ses revenus annuels d'une puissance étrangère d'adhérer à un parti politique pendant huit ans;

Or. en

Amendement 175
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. ***s'inquiète du fait que le Rêve géorgien ait déjà adopté plusieurs actes législatifs visant à réprimer la société civile et les médias indépendants; réclame une nouvelle fois la libération sans délai de tous les prisonniers politiques et autres personnes détenues illégalement; met en garde contre le fait que les*** efforts déployés par le gouvernement géorgien pour ***transformer*** la société civile ***dynamique de la Géorgie en un environnement étroitement contrôlé, composé d'organisations alignées sur le gouvernement, marquent une étape supplémentaire vers l'instauration d'un régime autoritaire; invite les autorités géorgiennes à abroger ces actes*** législatifs***, ce qui constituerait un pas concret pour ramener le pays sur la voie de son adhésion à l'Union***;	8. ***prend acte des*** efforts déployés par le gouvernement géorgien pour ***garantir la transparence et la responsabilité de tous les secteurs, y compris de*** la société civile ***et des médias, au moyen de cadres*** législatifs ***conformes au principe de l'intérêt public***;

Or. en

Amendement 176
Rasa Juknevičienė, Miriam Lexmann

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. s'inquiète du fait que le Rêve géorgien ait déjà adopté plusieurs actes législatifs visant à réprimer la société civile et les médias indépendants; réclame une nouvelle fois la libération sans délai de tous les prisonniers politiques et autres personnes détenues illégalement; met en garde contre le fait que les efforts déployés par le gouvernement géorgien pour transformer la société civile dynamique de la Géorgie en un environnement étroitement contrôlé, composé d'organisations alignées sur le gouvernement, marquent une étape	8. s'inquiète du fait que le Rêve géorgien ait déjà adopté plusieurs actes législatifs visant à réprimer la société civile et les médias indépendants***, tels que la loi sur l'enregistrement des agents étrangers, les modifications restrictives de la loi sur l'audiovisuel, la loi sur la fonction publique, la loi sur les réunions et les manifestations ainsi que des dispositions plus strictes dans le code pénal et le code des infractions administratives***; réclame une nouvelle fois la libération sans délai de tous les prisonniers politiques et autres personnes détenues illégalement; met en

supplémentaire vers l'instauration d'un régime autoritaire; invite les autorités géorgiennes à abroger ces actes législatifs, ce qui constituerait un pas concret pour ramener le pays sur la voie de son adhésion à l'Union;

garde contre le fait que les efforts déployés par le gouvernement géorgien pour transformer la société civile dynamique de la Géorgie en un environnement étroitement contrôlé, composé d'organisations alignées sur le gouvernement, marquent une étape supplémentaire vers l'instauration d'un régime autoritaire; invite les autorités géorgiennes à abroger ces actes législatifs, ce qui constituerait un pas concret pour ramener le pays sur la voie de son adhésion à l'Union;

Or. en

Amendement 177
David McAllister

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. s'inquiète du fait que le Rêve géorgien ait déjà adopté plusieurs actes législatifs visant à réprimer la société civile et les médias indépendants; réclame une nouvelle fois la libération sans délai de tous les prisonniers politiques et autres personnes détenues illégalement; met en garde contre le fait que les efforts déployés par le gouvernement géorgien pour transformer la société civile dynamique de la Géorgie en un environnement étroitement contrôlé, composé d'organisations alignées sur le gouvernement, marquent une étape supplémentaire vers l'instauration d'un régime autoritaire; invite les autorités géorgiennes à abroger ces actes législatifs, ce qui constituerait un pas concret pour ramener le pays sur la voie de son adhésion à l'Union;	8. s'inquiète du fait que le Rêve géorgien ait déjà adopté plusieurs actes législatifs visant à réprimer la société civile et les médias indépendants***; condamne en particulier les mesures législatives qui augmentent les amendes au titre des codes administratifs, lesquelles entraînent de plus en plus souvent l'emprisonnement de manifestants incapables de les payer***; réclame une nouvelle fois la libération sans délai de tous les prisonniers politiques et autres personnes détenues illégalement; met en garde contre le fait que les efforts déployés par le gouvernement géorgien pour transformer la société civile dynamique de la Géorgie en un environnement étroitement contrôlé, composé d'organisations alignées sur le gouvernement, marquent une étape supplémentaire vers l'instauration d'un régime autoritaire; invite les autorités géorgiennes à abroger ces actes législatifs, ce qui constituerait un pas concret pour ramener le pays sur la voie de son adhésion

à l'Union;

Or. en

Amendement 178
Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. s'inquiète du fait que le Rêve géorgien ait déjà adopté plusieurs actes législatifs visant à réprimer la société civile et les médias indépendants; réclame une nouvelle fois la libération sans délai de tous les prisonniers politiques et autres personnes détenues illégalement; met en garde contre le fait que les efforts déployés par le gouvernement géorgien pour transformer la société civile dynamique de la Géorgie en un environnement étroitement contrôlé, composé d'organisations alignées sur le gouvernement, marquent une étape supplémentaire vers l'instauration d'un régime autoritaire; invite les autorités géorgiennes à abroger ces actes législatifs, ce qui constituerait un pas concret pour ramener le pays sur la voie de son adhésion à l'Union;	8. s'inquiète du fait que le Rêve géorgien ait déjà adopté plusieurs actes législatifs visant à réprimer la société civile et les médias indépendants; réclame une nouvelle fois la libération sans délai de tous les prisonniers politiques et autres personnes détenues illégalement; met en garde contre le fait que les efforts déployés par le gouvernement géorgien pour transformer la société civile dynamique de la Géorgie en un environnement étroitement contrôlé, composé d'organisations alignées sur le gouvernement, marquent une étape supplémentaire vers l'instauration d'un régime autoritaire; invite les autorités géorgiennes à abroger ces actes législatifs, ce qui constituerait un pas concret pour ramener le pays sur la voie de son adhésion à l'Union; ***demande instamment à l'Union et à ses États membres de prendre des mesures immédiates pour protéger et soutenir les organisations de la société civile et les médias indépendants qui subsistent en Géorgie;***

Or. en

Amendement 179
Sergey Lagodinsky
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. s'inquiète du fait que le Rêve géorgien ait déjà adopté plusieurs actes législatifs visant à réprimer la société civile et les médias indépendants; réclame une nouvelle fois la libération sans délai de tous les prisonniers politiques et autres personnes détenues illégalement; met en garde contre le fait que les efforts déployés par le gouvernement géorgien pour transformer la société civile dynamique de la Géorgie en un environnement étroitement contrôlé, composé d'organisations alignées sur le gouvernement, marquent une étape supplémentaire vers l'instauration d'un régime autoritaire; invite les autorités géorgiennes à abroger ces actes législatifs, ce qui constituerait un pas concret pour ramener le pays sur la voie de son adhésion à l'Union;	8. s'inquiète du fait que le Rêve géorgien ait déjà adopté plusieurs actes législatifs visant à réprimer la société civile et les médias indépendants; réclame une nouvelle fois la libération sans délai de tous les prisonniers politiques et autres personnes détenues illégalement; met en garde contre le fait que les efforts déployés par le gouvernement géorgien pour transformer la société civile dynamique de la Géorgie en un environnement étroitement contrôlé, composé d'organisations alignées sur le gouvernement, marquent une étape supplémentaire vers l'instauration d'un régime autoritaire; ***rappelle que la plupart de ces lois copient les premières évolutions observées sous le régime de Poutine dans la Russie totalitaire;*** invite les autorités géorgiennes à abroger ces actes législatifs, ce qui constituerait un pas concret pour ramener le pays sur la voie de son adhésion à l'Union;
	Or. en

Amendement 180
Malik Azmani, Nathalie Loiseau, Urmas Paet, Dan Barna, Helmut Brandstätter, Hilde Vautmans, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Marjan Šarec

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. s'inquiète du fait que le Rêve géorgien ait déjà adopté plusieurs actes législatifs visant à réprimer la société civile et les médias indépendants; réclame une nouvelle fois la libération sans délai de tous les prisonniers politiques et autres personnes détenues illégalement; met en garde contre le fait que les efforts déployés par ***le gouvernement géorgien*** pour transformer la société civile dynamique de	8. s'inquiète du fait que le Rêve géorgien ait déjà adopté plusieurs actes législatifs visant à réprimer la société civile et les médias indépendants; réclame une nouvelle fois la libération sans délai de tous les prisonniers politiques et autres personnes détenues illégalement; met en garde contre le fait que les efforts déployés par ***les autorités géorgiennes*** pour transformer la société civile dynamique de

la Géorgie en un environnement étroitement contrôlé, composé d'organisations alignées sur le gouvernement, marquent une étape supplémentaire vers l'instauration d'un régime autoritaire; invite les autorités géorgiennes à abroger ces actes législatifs, ce qui constituerait un pas concret pour ramener le pays sur la voie de son adhésion à l'Union;

la Géorgie en un environnement étroitement contrôlé, composé d'organisations alignées sur le gouvernement, marquent une étape supplémentaire vers l'instauration d'un régime autoritaire; invite les autorités géorgiennes à abroger ces actes législatifs, ce qui constituerait un pas concret pour ramener le pays sur la voie de son adhésion à l'Union;

Or. en

Amendement 181
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. s'inquiète du fait que le Rêve géorgien ait déjà adopté plusieurs actes législatifs visant à réprimer la société civile et les médias indépendants; réclame une nouvelle fois la libération sans délai de tous les prisonniers politiques et autres personnes détenues illégalement; met en garde contre le fait que les efforts déployés par le gouvernement géorgien pour transformer la société civile dynamique de la Géorgie en un environnement étroitement contrôlé, composé d'organisations alignées sur le gouvernement, marquent une étape supplémentaire vers l'instauration d'un régime autoritaire; invite les autorités géorgiennes à abroger ces actes législatifs, ce qui constituerait un pas concret pour ramener le pays sur la voie de son adhésion à l'Union;	8. s'inquiète du fait que le Rêve géorgien ait déjà adopté plusieurs actes législatifs visant à réprimer la société civile et les médias indépendants ***ainsi qu'à restreindre le pluralisme***; réclame une nouvelle fois la libération sans délai de tous les prisonniers politiques et autres personnes détenues illégalement; met en garde contre le fait que les efforts déployés par le gouvernement géorgien pour transformer la société civile dynamique de la Géorgie en un environnement étroitement contrôlé, composé d'organisations alignées sur le gouvernement, marquent une étape supplémentaire vers l'instauration d'un régime autoritaire; invite les autorités géorgiennes à abroger ces actes législatifs, ce qui constituerait un pas concret pour ramener le pays sur la voie de son adhésion à l'Union;

Or. en

Amendement 182

Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. ***s'inquiète du*** fait que le Rêve géorgien ait déjà adopté plusieurs actes législatifs visant à réprimer la société civile et les médias indépendants; ***réclame une nouvelle fois*** la libération sans délai de tous les prisonniers politiques et autres personnes détenues illégalement; met en garde contre le fait que les efforts déployés par le gouvernement géorgien pour transformer la société civile dynamique de la Géorgie en un environnement étroitement contrôlé, composé d'organisations alignées sur le gouvernement, marquent une étape supplémentaire vers l'instauration d'un régime autoritaire; invite les autorités géorgiennes à abroger ces actes législatifs, ce qui constituerait un pas concret pour ramener le pays sur la voie de son adhésion à l'Union;	8. ***est extrêmement préoccupé par le*** fait que le Rêve géorgien ait déjà adopté plusieurs actes législatifs visant à réprimer la société civile et les médias indépendants; ***exige*** la libération sans délai de tous les prisonniers politiques et autres personnes détenues illégalement; met en garde contre le fait que les efforts déployés par le gouvernement géorgien pour transformer la société civile dynamique de la Géorgie en un environnement étroitement contrôlé, composé d'organisations alignées sur le gouvernement, marquent une étape supplémentaire ***condamnable*** vers l'instauration d'un régime autoritaire; invite les autorités géorgiennes à abroger ces actes législatifs, ce qui constituerait un pas concret pour ramener le pays sur la voie de son adhésion à l'Union;

Or. fi

Amendement 183
Dan Barna, Urmas Paet, Lucia Yar, Ilhan Kyuchyuk, Helmut Brandstätter, Michał Kobosko, Nathalie Loiseau, Malik Azmani, Petras Auštrevičius, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Marjan Šarec, Hilde Vautmans

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. note avec une vive préoccupation les modifications radicales apportées à la loi sur l'enseignement supérieur de février 2026, qui restreignent considérablement la liberté académique et l'autonomie institutionnelle des universités, accroissent le contrôle de l'État et le risque de politisation, et

entravent l'intégration de la Géorgie dans l'espace européen de l'enseignement supérieur; souligne que la réforme a été élaborée sans participation significative de la communauté universitaire et a suscité une opposition farouche et continue de la part de cette dernière, des étudiants et du grand public; souligne que cette réforme constitue une étape supplémentaire dans la destruction systématique de la société civile organisée et de la liberté d'expression en Géorgie et demande aux autorités géorgiennes de la dénoncer;

Or. en

Amendement 184
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. exprime sa vive préoccupation face aux informations selon lesquelles la chef de file de l'opposition Elene Khoshtaria aurait reçu un soutien financier de la Fédération de Russie; souligne que de telles actions, si elles étaient confirmées, saperaient l'intégrité démocratique de la Géorgie et sa voie vers l'intégration européenne, et invite les autorités géorgiennes à mener une enquête transparente, à faire respecter l'état de droit et à veiller à ce que tous les acteurs politiques agissent en pleine conformité avec les normes démocratiques et les obligations juridiques nationales et internationales[7 bis];
	7 bis https://info.imedi.ge/en/politics/6777/georgian-parliament-speaker-questions-russian-payments-to-opposition-leader-elene-khoshtaria

Or. en

Amendement 185
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. exprime sa préoccupation face aux pressions exercées sur les médias indépendants et aux poursuites judiciaires engagées contre eux; souligne que le pluralisme des médias et la sécurité des journalistes sont des conditions essentielles d'une société démocratique;

Or. fi

Amendement 186
Urmas Paet, Petras Auštrevičius, Malik Azmani, Marjan Šarec

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. condamne les traitements dégradants et inhumains qui auraient été infligés à Elene Khoshtaria durant sa détention; exige sa libération immédiate et inconditionnelle ainsi que l'abandon immédiat des accusations portées contre elle pour des motifs politiques;

Or. en

Amendement 187
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 8 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 ter. exprime sa vive préoccupation face au maintien en détention de l'ancien président Mikheil Saakachvili et à la dégradation de son état de santé; demande instamment sa libération immédiate et inconditionnelle pour des raisons humanitaires;

Or. fi

Amendement 188
Urmas Paet, Petras Auštrevičius, Malik Azmani, Marjan Šarec

Proposition de résolution
Paragraphe 8 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 ter. réitère avec force sa demande de libération immédiate de l'ancien président Mikheil Saakachvili pour des raisons humanitaires;

Or. en

Amendement 189
Urmas Paet, Petras Auštrevičius, Malik Azmani, Marjan Šarec

Proposition de résolution
Paragraphe 8 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 quater. se déclare profondément préoccupé par les violations systématiques des droits de l'homme en Géorie et par la discrimination à l'encontre des groupes vulnérables, y compris les personnes LGBT; souligne que ces violations sont incompatibles avec les obligations de la Géorgie au titre de l'accord d'association UE-Géorgie et avec les normes internationales en matière de droits de l'homme; invite les autorités géorgiennes

à respecter les droits à la liberté d'expression, de réunion, d'association et de participation politique, et à garantir la sécurité, la protection et des voies de recours effectives pour tous les défenseurs des droits de l'homme et militants; demande instamment à l'Union et aux États membres de surveiller ces violations, d'apporter soutien et protection aux personnes à risque, et de lier les progrès en matière d'assistance, de coopération et d'adhésion à l'Union à des améliorations tangibles dans la protection des droits de l'homme;

Or. en

Amendement 190
Rasa Juknevičienė, Miriam Lexmann

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. déplore les tentatives répétées du parti du Rêve géorgien au pouvoir de persécuter ses opposants politiques, notamment par des arrestations et des détentions illégales, des menaces et des agressions physiques; condamne l'emprisonnement d'opposants politiques pour avoir refusé de comparaître devant la commission d'enquête temporaire du Parlement géorgien; exige la libération immédiate et inconditionnelle de tous les responsables politiques de l'opposition emprisonnés pour des motifs politiques;	9. déplore les tentatives répétées du parti du Rêve géorgien au pouvoir de persécuter ses opposants politiques, notamment par des arrestations et des détentions illégales, des menaces et des agressions physiques; condamne l'emprisonnement d'opposants politiques pour avoir refusé de comparaître devant la commission d'enquête temporaire du Parlement géorgien***, laquelle a été utilisée par le Rêve géorgien comme un procès politique truqué visant à ouvrir la voie à de nouvelles persécutions contre les opposants politiques et à l'interdiction des partis d'opposition***; exige la libération immédiate et inconditionnelle de tous les responsables politiques de l'opposition emprisonnés pour des motifs politiques; ***note que deux responsables politiques de l'opposition ont été graciés par la présidente de fait avant les élections municipales afin de donner un semblant de concurrence électorale; éitère avec***

force sa demande de libération immédiate de l'ancien président Mikheil Saakachvili pour des raisons humanitaires afin qu'il puisse recevoir le traitement médical nécessaire à l'étranger;

Or. en

Amendement 191
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. ***déplore les tentatives répétées du parti du Rêve géorgien au pouvoir de persécuter ses opposants politiques, notamment par des arrestations et des détentions illégales, des menaces et des agressions physiques; condamne l'emprisonnement d'opposants politiques pour avoir refusé de comparaître devant la commission d'enquête temporaire du Parlement géorgien; exige la libération immédiate et inconditionnelle*** de tous les ***responsables politiques de l'opposition emprisonnés pour des motifs*** politiques;	9. ***souligne l'importance de l'état de droit et de la responsabilité*** de tous les ***acteurs*** politiques; ***note que la participation aux commissions d'enquête parlementaires temporaires est une obligation constitutionnelle légale, y compris dans de nombreux États membres de l'Union, conçue pour garantir le contrôle, la responsabilité, la transparence et la confiance du public; affirme que l'exécution de ces obligations relève de la procédure judiciaire; invite les parties prenantes politiques à respecter les décisions du pouvoir judiciaire et les fonctions de contrôle de l'assemblée législative afin de renforcer les institutions démocratiques de la Géorgie;***

Or. en

Amendement 192
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. ***déplore*** les tentatives répétées du parti du Rêve géorgien au pouvoir de	9. ***condamne fermement*** les tentatives répétées du parti du Rêve géorgien au

persécuter ses opposants politiques, notamment par des arrestations et des détentions illégales, des menaces et des agressions physiques; condamne l'emprisonnement d'opposants politiques pour avoir refusé de comparaître devant la commission d'enquête temporaire du Parlement géorgien; exige la libération immédiate et inconditionnelle de tous les responsables politiques de l'opposition emprisonnés pour des motifs politiques;	pouvoir de persécuter ses opposants politiques, notamment par des arrestations et des détentions illégales, des menaces et des agressions physiques; condamne l'emprisonnement d'opposants politiques pour avoir refusé de comparaître devant la commission d'enquête temporaire du Parlement géorgien; ***souligne que les arrestations et condamnations pour des motifs politiques sont totalement incompatibles avec les aspirations à l'adhésion à l'Union;*** exige la libération immédiate et inconditionnelle de tous les responsables politiques de l'opposition emprisonnés pour des motifs politiques;

Or. fi

Amendement 193
Dan Barna, Urmas Paet, Lucia Yar, Ilhan Kyuchyuk, Helmut Brandstätter, Michał Kobosko, Nathalie Loiseau, Malik Azmani, Petras Auštrevičius, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Marjan Šarec, Hilde Vautmans

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. déplore les tentatives répétées du parti du Rêve géorgien au pouvoir de persécuter ses opposants politiques, notamment par des arrestations et des détentions illégales, des menaces et des agressions physiques; condamne l'emprisonnement d'opposants politiques pour avoir refusé de comparaître devant la commission d'enquête temporaire du Parlement géorgien; exige la libération immédiate et inconditionnelle de tous les responsables politiques de l'opposition emprisonnés pour des motifs politiques;	9. déplore les tentatives répétées du parti du Rêve géorgien au pouvoir de persécuter ses opposants politiques, notamment par des arrestations et des détentions illégales, des menaces et des agressions physiques; condamne l'emprisonnement d'opposants politiques pour avoir refusé de comparaître devant la commission d'enquête temporaire du Parlement géorgien; exige la libération immédiate et inconditionnelle de tous les responsables politiques de l'opposition ***et anciens responsables*** emprisonnés pour des motifs politiques;

Or. en

Amendement 194

Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. déplore les tentatives répétées du parti du Rêve géorgien au pouvoir de persécuter ses opposants politiques, notamment par des arrestations et des détentions illégales, des menaces et des agressions physiques; condamne l'emprisonnement d'opposants politiques pour avoir refusé de comparaître devant la commission d'enquête temporaire du Parlement géorgien; exige la libération immédiate et inconditionnelle de ***tous les responsables politiques de l'opposition emprisonnés*** pour des motifs politiques;	9. déplore les tentatives répétées du parti du Rêve géorgien au pouvoir de persécuter ses opposants politiques, notamment par des arrestations et des détentions illégales, des menaces et des agressions physiques; condamne l'emprisonnement d'opposants politiques pour avoir refusé de comparaître devant la commission d'enquête temporaire du Parlement géorgien; exige la libération immédiate et inconditionnelle de ***toutes les personnes emprisonnées*** pour des motifs politiques;

Or. en

Amendement 195
Malik Azmani, Urmas Paet, Dan Barna, Helmut Brandstätter, Hilde Vautmans, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Marjan Šarec

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. note que, malgré un plaidoyer de culpabilité et l'existence de preuves publiques crédibles de corruption, l'emprisonnement de l'ancien Premier ministre Irakli Gharibachvili soulève de sérieuses inquiétudes quant au respect des normes du procès équitable lors de la procédure; souligne que cette affaire reflète des préoccupations plus larges concernant une justice sous influence politique, des structures de pouvoir informelles et des divisions internes au sein du parti au pouvoir, le Rêve géorgien, notamment en ce qui concerne le rôle de Bidzina Ivanichvili;

Or. en

Amendement 196
Davor Ivo Stier

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. demande une réforme globale du Conseil supérieur de la justice conformément aux recommandations de la Commission de Venise, prévoyant notamment des mandats fixes non renouvelables, des procédures de nomination transparentes et des contrôles d'intégrité extraordinaires pour les hauts responsables judiciaires avec la participation significative d'experts internationaux, afin de renforcer l'indépendance de la justice et la confiance du public dans le système judiciaire;

Or. en

Amendement 197
Rasa Juknevičienė, Miriam Lexmann

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. souligne que l'existence de prisonniers politiques est incompatible avec les obligations de la Géorgie au titre de l'accord d'association UE-Géorgie;

Or. en

Amendement 198
Davor Ivo Stier

Proposition de résolution
Paragraphe 9 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 ter. invite les autorités géorgiennes à modifier la procédure de nomination du procureur général en exigeant une majorité parlementaire qualifiée et à aligner la loi sur le ministère public sur les normes européennes;

Or. en

Amendement 199
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. ***se déclare profondément préoccupé par*** l'action en justice constitutionnelle intentée par 88 députés au Parlement géorgien réclamant que les activités de trois grands partis d'opposition – le Mouvement national uni, la Coalition pour le changement et la coalition Géorgie forte-Lelo – soient déclarées inconstitutionnelles et que leur enregistrement soit révoqué;	10. ***prend acte de*** l'action en justice constitutionnelle intentée par 88 députés au Parlement géorgien réclamant que les activités de trois grands partis d'opposition – le Mouvement national uni, la Coalition pour le changement et la coalition Géorgie forte-Lelo – soient déclarées inconstitutionnelles et que leur enregistrement soit révoqué; ***souligne que, dans une démocratie, le pluralisme politique et la diversité d'opinions sont essentiels et qu'un parti politique ne peut être interdit que s'il fait usage de la violence ou s'il vise à détruire l'ordre constitutionnel démocratique d'un État;***

Or. en

Amendement 200
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. se déclare profondément préoccupé par l'action en justice constitutionnelle intentée par 88 députés au Parlement géorgien réclamant que les activités de trois grands partis d'opposition – le Mouvement national uni, la Coalition pour le changement et la coalition Géorgie forte-Lelo – soient déclarées inconstitutionnelles et que leur enregistrement soit révoqué;	10. se déclare profondément préoccupé par l'action en justice constitutionnelle intentée par 88 députés au Parlement géorgien réclamant que les activités de trois grands partis d'opposition – le Mouvement national uni, la Coalition pour le changement et la coalition Géorgie forte-Lelo – soient déclarées inconstitutionnelles et que leur enregistrement soit révoqué; ***souligne que de telles actions menacent dangereusement les principes fondamentaux de la démocratie et le pluralisme politique; souligne qu'une démocratie saine suppose une concurrence loyale et libre entre les différents partis;***

Or. fi

Amendement 201
Sergey Lagodinsky
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. condamne la législation adoptée qui prévoit la détention automatique et des sanctions pénales ultérieures, y compris des peines d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à un an, pour les personnes manifestant pacifiquement sur les trottoirs et dans les zones piétonnes; souligne que de telles mesures sont des instruments répressifs destinés à étouffer la dissidence à des fins politiques; déplore la détention fréquente de personnes pour avoir partagé leurs opinions sur les réseaux sociaux;

Or. en

Amendement 202
Malik Azmani, Urmas Paet, Dan Barna, Helmut Brandstätter, Hilde Vautmans, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Marjan Šarec

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. condamne fermement les tentatives des autorités géorgiennes d'interdire les partis d'opposition; les invite à mettre immédiatement fin à ces efforts, à retirer toute demande en cours visant à déclarer les partis d'opposition inconstitutionnels et à respecter pleinement le pluralisme politique et la concurrence démocratique;

Or. en

Amendement 203
Dan Barna, Urmas Paet, Lucia Yar, Ilhan Kyuchyuk, Helmut Brandstätter, Michał Kobosko, Malik Azmani, Petras Auštrevičius, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Marjan Šarec, Hilde Vautmans

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. constate avec déception la dissolution du Bureau de lutte contre la corruption, qui avait été créé en 2022 et constituait l'une des exigences clés de l'Union pour l'octroi du statut de pays candidat à la Géorgie;

Or. en

Amendement 204
Sergey Lagodinsky
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 10 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 ter. se déclare profondément préoccupé par le détournement persistant de la détention administrative contre les manifestants et les militants; prend acte de l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire Mekvabichvili c. Géorgie, concluant que le fait de se fonder uniquement sur le témoignage de la police sans preuve indépendante a porté atteinte aux garanties d'un procès équitable et a contribué à des sanctions disproportionnées contre des manifestants pacifiques; invite les autorités géorgiennes à réformer leurs procédures en matière d'infractions administratives afin de les mettre en conformité avec la convention européenne des droits de l'homme;

Or. en

Amendement 205
Dan Barna, Urmas Paet, Lucia Yar, Ilhan Kyuchyuk, Helmut Brandstätter, Michał Kobosko, Nathalie Loiseau, Malik Azmani, Petras Auštrevičius, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Marjan Šarec, Hilde Vautmans

Proposition de résolution
Paragraphe 10 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 ter. s'alarme de l'introduction d'un nouvel article dans le code pénal qui interdit la critique «publique et systématique» des autorités ou la remise en cause de leur légitimité ainsi que «toute autre action publique et systématique de la même personne», disposition qui reste sujette à interprétation tout en permettant une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à trois ans; souligne que cela permet de fait la criminalisation de la liberté d'expression et demande au gouvernement d'abroger cette loi;

Or. en

Amendement 206
Sergey Lagodinsky
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 10 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 quater. condamne les rapports crédibles faisant état d'un usage excessif de la force, de tortures et de mauvais traitements infligés à des manifestants et à des détenus, notamment les récentes conclusions du Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT) documentant des allégations d'abus policiers et des lacunes systématiques en matière de garanties et de responsabilité; invite les autorités géorgiennes à garantir des enquêtes rapides, indépendantes et efficaces, à poursuivre les responsables et à mettre pleinement en œuvre les recommandations du CPT;

Or. en

Amendement 207
Sergey Lagodinsky
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 10 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 quinquies. exprime sa vive inquiétude quant aux conclusions du rapport de la BBC de novembre 2025 enquêtant sur l'usage présumé d'armes chimiques par les forces de police géorgiennes contre des manifestants lors des rassemblements de

novembre et décembre 2024; déplore l'enquête insuffisante de quatre jours menée par les autorités géorgiennes et souligne la nécessité cruciale d'une enquête internationale indépendante; demande un examen par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques des Nations unies et invite instamment les États membres à renvoyer cette affaire pour une enquête plus approfondie;

Or. en

Amendement 208
Sergey Lagodinsky
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 10 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 sexies. exprime sa vive préoccupation concernant la récente «réforme de l'éducation», qui vise à saper l'autonomie des universités indépendantes en transférant le pouvoir de décision des universités au gouvernement; condamne les actions des autorités géorgiennes à cet égard et affirme son soutien à l'université d'État Ilia, qui a fait preuve de leadership par le développement de nombreux programmes universitaires et une collaboration active avec les initiatives éducatives de l'Union; reconnaît que l'université d'État Ilia sera touchée de manière disproportionnée par la «réforme» proposée; souligne que cette mesure constitue une atteinte directe à l'indépendance des universités et souligne que cette «réforme» pourrait avoir des effets durables sur la jeunesse géorgienne;

Or. en

Amendement 209
Rasa Juknevičienė, Miriam Lexmann

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. accueille favorablement l'activation du mécanisme de Moscou par l'OSCE à l'initiative de 24 pays membres, qui ***offre*** la possibilité d'envoyer une mission d'experts chargés d'évaluer la mise en œuvre par la Géorgie des engagements pris dans le cadre de l'OSCE; invite les autorités géorgiennes à ***coopérer pleinement avec la mission d'experts***;	11. accueille favorablement l'activation du mécanisme de Moscou par l'OSCE à l'initiative de 24 pays membres, qui ***a offert*** la possibilité d'envoyer une mission d'experts chargés d'évaluer la mise en œuvre par la Géorgie des engagements pris dans le cadre de l'OSCE***, en particulier en ce qui concerne la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales depuis le printemps 2024***; invite les autorités géorgiennes à ***s'engager de manière substantielle sur ses conclusions et à mettre en œuvre ses recommandations dans des délais précis, y compris en ce qui concerne la libération des personnes détenues pour des motifs politiques, l'abrogation de la législation incompatible avec les obligations internationales et la responsabilité pour les mauvais traitements***;

Or. en

Amendement 210
Liudas Mažylis

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. accueille favorablement l'activation du mécanisme de Moscou par l'OSCE à l'initiative de 24 pays membres***, qui offre la possibilité d'envoyer une*** mission d'experts ***chargés*** d'évaluer la mise en œuvre par la Géorgie des engagements pris dans le cadre de l'OSCE; invite les ***autorités géorgiennes à coopérer pleinement avec*** la mission ***d'experts***;	11. accueille favorablement l'activation du mécanisme de Moscou par l'OSCE à l'initiative de 24 pays membres***; invite les autorités géorgiennes à coopérer pleinement avec la*** mission d'experts ***et à accorder l'accès à toutes les institutions et à tous les fonctionnaires concernés, afin*** d'évaluer la mise en œuvre par la Géorgie des engagements pris dans le cadre de

l'OSCE; invite les ***États membres de l'Union participant à l'OSCE à soutenir activement une extension du mandat de*** la mission***, compte tenu des violations systématiques et bien documentées qui nécessitent une évaluation indépendante complète***;

Or. en

Amendement 211
Sergey Lagodinsky
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. accueille favorablement l'activation du mécanisme de Moscou par l'OSCE à l'initiative de ***24*** pays membres, qui offre la possibilité d'envoyer une mission d'experts chargés d'évaluer la mise en œuvre par la Géorgie des engagements pris dans le cadre de l'OSCE; invite les autorités géorgiennes à coopérer pleinement avec la mission d'experts;	11. accueille favorablement l'activation du ***«***mécanisme de Moscou***»*** par l'OSCE à l'initiative de ***23*** pays membres, qui offre la possibilité d'envoyer une mission d'experts chargés d'évaluer la mise en œuvre par la Géorgie des engagements pris dans le cadre de l'OSCE; invite les autorités géorgiennes à coopérer pleinement avec la mission d'experts ***et invite les États membres à assurer activement le suivi des recommandations du rapport sur le mécanisme de Moscou***;

Or. en

Amendement 212
Hans Neuhoff

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. ***accueille favorablement*** l'activation du mécanisme de Moscou par l'OSCE ***à l'initiative de 24 pays membres, qui offre la possibilité d'envoyer une***	11. ***prend acte de*** l'activation du mécanisme de Moscou par l'OSCE***; rappelle que cet instrument est une procédure contradictoire au titre du***

mission d'experts chargés d'évaluer la mise en œuvre par la Géorgie des engagements pris dans le cadre de l'OSCE; invite les autorités géorgiennes à coopérer pleinement avec la mission d'experts;

Document de Vienne et que son utilisation devrait rester exceptionnelle et proportionnée; souligne que toute conclusion de la mission d'experts ***doit être évaluée dans le plein respect du droit souverain de la Géorgie de répondre aux préoccupations soulevées par ses propres processus constitutionnels et juridiques***;

Or. en

Amendement 213
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. ***accueille favorablement*** l'activation du mécanisme de Moscou ***par l'OSCE à l'initiative de 24 pays membres, qui offre la possibilité d'envoyer une mission d'experts chargés d'évaluer la mise en œuvre par la Géorgie des engagements pris dans le cadre de l'OSCE; invite les autorités géorgiennes à coopérer pleinement avec la mission d'experts***;	11. ***prend acte de*** l'activation du mécanisme de Moscou ***de l'OSCE; souligne que de tels instruments ne devraient pas être utilisés de manière sélective ou politisée***;

Or. en

Amendement 214
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. accueille favorablement l'activation du mécanisme de ***Moscou par*** l'OSCE à l'initiative de ***24 pays membres, qui offre la possibilité d'envoyer une*** mission d'experts ***chargés*** d'évaluer ***la mise en œuvre*** par la Géorgie ***des*** engagements ***pris***	11. accueille favorablement l'activation du mécanisme de ***la dimension humaine de*** l'OSCE à l'initiative de ***23 États participants, qui a conduit au déploiement d'une*** mission d'experts ***chargée*** d'évaluer ***le respect*** par la Géorgie ***de ses***

dans le cadre de l'OSCE; invite les autorités géorgiennes à ***coopérer pleinement avec la mission d'experts***;	engagements ***au titre*** de l'OSCE; invite ***instamment*** les autorités géorgiennes à ***mettre en œuvre d'urgence et intégralement les recommandations énoncées dans le rapport de l'OSCE du 12 mars***;

Or. en

Amendement 215
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. accueille favorablement l'activation du mécanisme de Moscou par l'OSCE à l'initiative de 24 pays membres, qui offre la possibilité d'envoyer une mission d'experts chargés d'évaluer la mise en œuvre par la Géorgie des engagements pris dans le cadre de l'OSCE; invite les autorités géorgiennes à coopérer pleinement avec la mission d'experts;	11. accueille favorablement l'activation du mécanisme de Moscou par l'OSCE à l'initiative de 24 pays membres, qui offre la possibilité d'envoyer une mission d'experts chargés d'évaluer la mise en œuvre par la Géorgie des engagements pris dans le cadre de l'OSCE; invite les autorités géorgiennes à coopérer pleinement avec la mission d'experts ***et à respecter leurs engagements internationaux***;

Or. fi

Amendement 216
Sergey Lagodinsky
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. se félicite de la résolution d'octobre 2025 de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, demandant instamment aux organes du Conseil de l'Europe d'«utiliser tous les moyens disponibles», y compris

l'article 52 de la convention européenne des droits de l'homme et les requêtes interétatiques devant la Cour européenne des droits de l'homme en vertu de l'article 33, afin de garantir que la Géorgie respecte ses obligations en tant qu'État membre; invite l'Union et les États membres du Conseil de l'Europe à envisager la mise en œuvre de cette recommandation;

Or. en

Amendement 217
Malik Azmani, Urmas Paet, Dan Barna, Helmut Brandstätter, Hilde Vautmans, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Marjan Šarec

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. rappelle les dernières conclusions du mécanisme de Moscou de l'OSCE sur la Géorgie; souligne que si les autorités ne prennent pas de mesures concrètes et vérifiables pour mettre en œuvre ses recommandations, les États participants et les institutions internationales compétentes devraient envisager des mesures de suivi appropriées pour garantir la responsabilité, notamment des sanctions ciblées et le recours aux mécanismes juridiques internationaux pertinents;

Or. en

Amendement 218
Davor Ivo Stier

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

11 bis. demande que le Bureau de lutte contre la corruption soit mis en conformité avec les recommandations pertinentes du BIDDH et de la Commission de Venise, qu'il soit mis fin à son utilisation sélective à des fins politiques contre la société civile et les médias, et qu'un accès public constant aux déclarations de patrimoine des fonctionnaires soit garanti;

Or. en

Amendement 219
Davor Ivo Stier

Proposition de résolution
Paragraphe 11 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 ter. regrette l'absence de progrès en matière de désoligarchisation et invite les autorités géorgiennes à adopter une approche systémique conforme aux recommandations pertinentes de la Commission de Venise, prévoyant notamment des exigences de transparence renforcées, des règles efficaces en matière de conflits d'intérêts et des garanties contre l'influence indue sur la prise de décision politique et économique;

Or. en

Amendement 220
Davor Ivo Stier

Proposition de résolution
Paragraphe 11 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 quater. invite les autorités géorgiennes à mettre en place un bureau de recouvrement des avoirs, un bureau de

gestion des avoirs et un registre des bénéficiaires effectifs finaux afin de renforcer les garanties de lutte contre le blanchiment de capitaux et de réduire le risque de contournement des sanctions;

Or. en

Amendement 221
Rasa Juknevičienė

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. prend acte de la ***proposition*** de la Commission de suspendre l'exemption de visa pour les titulaires de passeports diplomatiques, de service et officiels géorgiens dans tous les États membres de l'Union, en conséquence directe des actions contraires aux valeurs fondamentales menées par le régime du Rêve géorgien; regrette que les interdictions de visa à l'échelle de l'Union visant les fonctionnaires géorgiens responsables du recul démocratique et de la répression n'aient pas été possibles en raison de l'opposition de la Hongrie et de la Slovaquie; signale que l'inaction persistante des autorités géorgiennes pourrait entraîner la suspension du régime d'exemption de visa pour l'ensemble de la population, dont le Rêve géorgien serait entièrement responsable;	12. prend acte de la ***décision*** de la Commission de suspendre l'exemption de visa pour les titulaires de passeports diplomatiques, de service et officiels géorgiens***, qui s'applique à partir du 6 mars 2026*** dans tous les États membres de l'Union ***en vertu du mécanisme de suspension des visas révisé et plus souple entré en vigueur le 30 décembre 2025***, en conséquence directe des actions contraires aux valeurs fondamentales menées par le régime du Rêve géorgien; regrette que les interdictions de visa à l'échelle de l'Union visant les fonctionnaires géorgiens responsables du recul démocratique et de la répression n'aient pas été possibles en raison de l'opposition de la Hongrie et de la Slovaquie; ***note que le huitième rapport sur le mécanisme de suspension des visas souligne le non-respect par la Géorgie de critères de référence essentiels et des recommandations précédentes;*** signale que l'inaction persistante des autorités géorgiennes pourrait entraîner la suspension du régime d'exemption de visa pour l'ensemble de la population, dont le Rêve géorgien serait entièrement responsable;

Or. en

Amendement 222
Tobias Cremer, Tonino Picula, Lucia Annunziata, Marta Temido, Kathleen Van Brempt, Raphaël Glucksmann, Thijs Reuten, Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. prend acte de la proposition de la Commission de suspendre l'exemption de visa pour les titulaires de passeports diplomatiques, de service et officiels géorgiens dans tous les États membres de l'Union, en conséquence directe des actions contraires aux valeurs fondamentales menées par le régime du Rêve géorgien; regrette que les interdictions de visa à l'échelle de l'Union visant les fonctionnaires géorgiens responsables du recul démocratique et de la répression n'aient pas été possibles en raison de l'opposition de la Hongrie et de la Slovaquie; signale que l'inaction persistante des autorités géorgiennes pourrait entraîner la suspension du régime d'exemption de visa pour l'ensemble de la population, dont le Rêve géorgien serait entièrement responsable;	12. prend acte de la proposition de la Commission de suspendre l'exemption de visa pour les titulaires de passeports diplomatiques, de service et officiels géorgiens dans tous les États membres de l'Union, en conséquence directe des actions contraires aux valeurs fondamentales menées par le régime du Rêve géorgien; regrette que les interdictions de visa à l'échelle de l'Union visant les fonctionnaires géorgiens responsables du recul démocratique et de la répression n'aient pas été possibles en raison de l'opposition de la Hongrie et de la Slovaquie; signale que l'inaction persistante des autorités géorgiennes pourrait entraîner la suspension du régime d'exemption de visa pour l'ensemble de la population, dont le Rêve géorgien serait entièrement responsable; ***invite la Commission à établir un mécanisme permettant aux militants de la société civile, aux journalistes et aux étudiants de continuer à bénéficier d'un accès sans visa à l'Union, et demande un soutien direct accru aux programmes d'échanges de personnes tels qu'Erasmus+, Horizon Europe, le corps européen de solidarité et Europe créative;***

Or. en

Amendement 223
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. ***prend acte*** de la ***proposition*** de la Commission de suspendre l'exemption de visa pour les titulaires de passeports diplomatiques, de service et officiels géorgiens dans tous les États membres de l'Union, en conséquence directe des actions contraires aux valeurs fondamentales menées par le régime du Rêve géorgien; ***regrette que les interdictions de visa à l'échelle de l'Union visant les fonctionnaires géorgiens responsables du recul démocratique et de la répression n'aient pas été possibles en raison de l'opposition de la Hongrie et de la Slovaquie***; signale que l'inaction persistante des autorités géorgiennes pourrait entraîner la suspension du régime d'exemption de visa pour l'ensemble de la population, dont le Rêve géorgien serait entièrement responsable;	12. ***se félicite*** de la ***décision*** de la Commission de suspendre l'exemption de visa pour les titulaires de passeports diplomatiques, de service et officiels géorgiens dans tous les États membres de l'Union, en conséquence directe des actions contraires aux valeurs fondamentales menées par le régime du Rêve géorgien; ***encourage les États membres à procéder à un filtrage approfondi, en menant un entretien et en demandant des documents justificatifs à ces demandeurs, et à refuser les visas en cas de doutes sur la fiabilité des informations fournies par les demandeurs***; signale que l'inaction persistante des autorités géorgiennes pourrait entraîner la suspension du régime d'exemption de visa pour l'ensemble de la population, dont le Rêve géorgien serait entièrement responsable;

Or. en

Amendement 224
Hans Neuhoff

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. ***prend acte de la proposition de la Commission de suspendre*** l'exemption de visa ***pour les titulaires de passeports diplomatiques, de service et officiels géorgiens dans tous les États membres de l'Union, en conséquence directe des actions contraires aux valeurs fondamentales menées par le régime du Rêve géorgien; regrette que les interdictions de visa à l'échelle de l'Union visant les fonctionnaires géorgiens responsables du recul démocratique et de la répression n'aient pas été possibles en raison de l'opposition de la Hongrie et de***	12. ***souligne que toute mesure affectant*** l'exemption de visa ***doit être strictement ciblée et proportionnée; s'oppose à toute*** suspension du régime d'exemption de visa pour l'ensemble de la population, ***ce qui constituerait une sanction collective des citoyens géorgiens pour les actes de leur gouvernement; rappelle que le cadre de la libéralisation du régime des visas est un instrument de contact entre les populations et ne devrait pas être utilisé comme un levier politique***;

la Slovaquie; signale que l'inaction persistante des autorités géorgiennes pourrait entraîner la suspension du régime d'exemption de visa pour l'ensemble de la population, ***dont le Rêve géorgien serait entièrement responsable***;

Or. en

Amendement 225
Sergey Lagodinsky
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. ***prend acte*** de la proposition de la Commission de suspendre l'exemption de visa pour les titulaires de passeports diplomatiques, de service et officiels géorgiens dans tous les États membres de l'Union, en conséquence directe des actions contraires aux valeurs fondamentales menées par le régime du Rêve géorgien; regrette que les ***interdictions de visa à l'échelle*** de l'Union ***visant les*** fonctionnaires géorgiens responsables du recul ***démocratique*** et de la répression n'aient pas été possibles en raison de l'opposition de la Hongrie et de la Slovaquie; signale que l'inaction persistante des autorités géorgiennes pourrait entraîner la suspension du régime d'exemption de visa pour l'ensemble de la population, dont le Rêve géorgien serait entièrement responsable;	12. ***se félicite*** de la proposition de la Commission de suspendre l'exemption de visa pour les titulaires de passeports diplomatiques, de service et officiels géorgiens dans tous les États membres de l'Union, en conséquence directe des actions contraires aux valeurs fondamentales menées par le régime du Rêve géorgien; regrette que les ***sanctions ciblées*** de l'Union ***à l'encontre des*** fonctionnaires géorgiens responsables ***de graves violations des droits de l'homme,*** du recul ***de la démocratie*** et de la répression n'aient pas été possibles en raison de l'opposition de la Hongrie et de la Slovaquie; signale que l'inaction persistante des autorités géorgiennes pourrait entraîner la suspension du régime d'exemption de visa pour l'ensemble de la population, dont le Rêve géorgien serait entièrement responsable;

Or. en

Amendement 226
Alexander Sell

Proposition de résolution

Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. ***prend acte de*** la proposition de la Commission de suspendre l'exemption de visa pour les titulaires de passeports diplomatiques, de service et officiels géorgiens dans tous les États membres de l'Union***, en conséquence directe des actions contraires aux valeurs fondamentales menées par le régime du Rêve géorgien; regrette*** que les interdictions de visa à l'échelle de l'Union visant les fonctionnaires géorgiens ***responsables du recul démocratique et de la répression*** n'aient pas été possibles en raison de l'opposition de la Hongrie et de la Slovaquie; ***signale que l'inaction persistante des autorités géorgiennes pourrait entraîner la suspension du régime d'exemption de visa pour l'ensemble de*** la population***, dont le Rêve géorgien serait entièrement responsable***;	12. ***s'interroge sur*** la proposition de la Commission de suspendre l'exemption de visa pour les titulaires de passeports diplomatiques, de service et officiels géorgiens dans tous les États membres de l'Union***; se félicite*** que les interdictions de visa à l'échelle de l'Union visant les fonctionnaires géorgiens n'aient pas été possibles en raison de l'opposition de la Hongrie et de la Slovaquie; ***avertit que des mesures telles que des restrictions en matière de visas affectant*** la population ***géorgienne sont disproportionnées et pourraient compromettre les relations à long terme entre l'Union et la Géorgie***;

Or. en

Amendement 227
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. ***prend acte*** de la ***proposition de*** la Commission de ***suspendre*** l'exemption de visa pour les titulaires de passeports diplomatiques, de service et officiels géorgiens dans tous les États membres de l'Union, en conséquence directe des actions contraires aux valeurs fondamentales menées par le régime du Rêve géorgien***; regrette que les interdictions de visa à l'échelle de l'Union visant les fonctionnaires géorgiens responsables du recul démocratique et de la répression n'aient pas été possibles en***	12. ***se félicite que des progrès aient enfin été accomplis concernant les interdictions de visa à l'échelle de l'Union visant les fonctionnaires géorgiens responsables du recul*** de la ***démocratie et de la répression; accueille favorablement l'annonce par*** la Commission de ***l'activation du mécanisme de suspension des visas renforcé et de la suspension de*** l'exemption de visa pour les titulaires de passeports diplomatiques, de service et officiels géorgiens dans tous les États membres de l'Union ***pour une durée d'au***

raison de l'opposition de la Hongrie et de la Slovaquie; signale que l'inaction persistante des autorités géorgiennes pourrait entraîner la suspension du régime d'exemption de visa pour l'ensemble de la population, dont le Rêve géorgien serait entièrement responsable;

moins un an, en conséquence directe des actions contraires aux valeurs fondamentales menées par le régime du Rêve géorgien; signale que l'inaction persistante des autorités géorgiennes pourrait entraîner la suspension du régime d'exemption de visa pour l'ensemble de la population, dont le Rêve géorgien serait entièrement responsable;

Or. fi

Amendement 228
Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. ***prend acte de*** la proposition de la Commission de suspendre l'exemption de visa pour les titulaires de passeports diplomatiques, de service et officiels géorgiens dans tous les États membres de l'Union, en conséquence directe des actions contraires aux valeurs fondamentales menées par le régime du Rêve géorgien; regrette que les interdictions de visa à l'échelle de l'Union visant les fonctionnaires géorgiens responsables du recul démocratique et de la répression n'aient pas été possibles en raison de l'opposition de la Hongrie et de la Slovaquie; signale que l'inaction persistante des autorités géorgiennes pourrait entraîner la suspension du régime d'exemption de visa pour l'ensemble de la population, dont le Rêve géorgien serait entièrement responsable;	12. ***soutient*** la proposition de la Commission de suspendre l'exemption de visa pour les titulaires de passeports diplomatiques, de service et officiels géorgiens ***et demande qu'elle soit appliquée sans délai*** dans tous les États membres de l'Union, en conséquence directe des actions contraires aux valeurs fondamentales menées par le régime du Rêve géorgien; regrette que les interdictions de visa à l'échelle de l'Union visant les fonctionnaires géorgiens responsables du recul démocratique et de la répression n'aient pas été possibles en raison de l'opposition de la Hongrie et de la Slovaquie; signale que l'inaction persistante des autorités géorgiennes pourrait entraîner la suspension du régime d'exemption de visa pour l'ensemble de la population, dont le Rêve géorgien serait entièrement responsable;

Or. en

Amendement 229
Danilo Della Valle

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. ***prend acte de*** la proposition de la Commission de suspendre l'exemption de visa pour les titulaires de passeports diplomatiques, de service et officiels géorgiens ***dans tous les États membres de l'Union, en conséquence directe des actions contraires aux valeurs fondamentales menées par le régime du Rêve*** géorgien***; regrette que les interdictions de visa à l'échelle de l'Union visant les fonctionnaires géorgiens responsables du recul démocratique*** et de la ***répression n'aient pas été possibles en raison de l'opposition*** de la ***Hongrie et de la Slovaquie; signale que l'inaction persistante des autorités géorgiennes pourrait entraîner la suspension*** du régime ***d'exemption de visa pour l'ensemble de la population, dont le Rêve*** géorgien ***serait entièrement responsable***;	12. ***rejette*** la proposition de la Commission de suspendre l'exemption de visa pour les titulaires de passeports diplomatiques, de service et officiels géorgiens***, car elle porte atteinte à la souveraineté de la Géorgie et punit la nation collectivement; souligne que les enjeux devraient être abordés par un dialogue global avec le gouvernement*** géorgien ***fondé sur le respect mutuel et les recommandations du BIDDH*** et de la ***Commission de Venise, tout en préservant les avantages*** de la ***libéralisation*** du régime ***des visas pour tous les citoyens; s'oppose à toute extension vers des suspensions de visas plus larges, qui nuiraient au peuple*** géorgien ***sans résoudre les différends politiques***;

Or. en

Amendement 230
Vangelis Meimarakis

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. prend acte de la proposition de la Commission de suspendre l'exemption de visa pour les titulaires de passeports diplomatiques, de service et officiels géorgiens dans tous les États membres de l'Union, en conséquence directe des actions contraires aux valeurs fondamentales menées par le régime du Rêve géorgien; regrette que les interdictions de visa à l'échelle de l'Union visant les fonctionnaires géorgiens	12. prend acte de la proposition de la Commission de suspendre l'exemption de visa pour les titulaires de passeports diplomatiques, de service et officiels géorgiens dans tous les États membres de l'Union, en conséquence directe des actions contraires aux valeurs fondamentales menées par le régime du Rêve géorgien; regrette que les interdictions de visa à l'échelle de l'Union visant les fonctionnaires géorgiens

responsables du recul démocratique et de la répression n'aient pas été possibles en raison de l'opposition de la Hongrie et de la Slovaquie; signale que l'inaction persistante des autorités géorgiennes pourrait ***entraîner la suspension du*** régime d'exemption de visa pour l'ensemble de la population, dont le Rêve géorgien serait entièrement responsable;	responsables du recul démocratique et de la répression n'aient pas été possibles en raison de l'opposition de la Hongrie et de la Slovaquie; signale que l'inaction persistante des autorités géorgiennes pourrait ***menacer le*** régime d'exemption de visa pour l'ensemble de la population, dont le Rêve géorgien serait entièrement responsable;

Or. en

Amendement 231
Sergey Lagodinsky
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. demande instamment au médiateur de Géorgie d'intensifier l'exercice de son mandat et d'utiliser tous les mécanismes disponibles pour sauvegarder les droits de l'homme, en s'engageant dans un dialogue constructif et une collaboration avec les défenseurs des droits de l'homme et la société civile en Géorgie; souligne la nécessité d'empêcher toute application sélective de son mandat, comme indiqué dans le rapport de la Commission sur la Géorgie (2025); souligne le pouvoir spécifique du médiateur de demander des avis législatifs au BIDDH de l'OSCE concernant les législations autoritaires ou non démocratiques;

Or. en

Amendement 232
Jonas Sjöstedt, Merja Kyllönen

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. réitère son opposition au recul de la législation du travail et des droits du travail en Géorgie, à l'instar des modifications de 2024 de la loi sur la fonction publique; invite les autorités géorgiennes à respecter les normes du droit du travail et à s'abstenir de toute restriction des droits du travail; rappelle que l'acquis de l'Union comprend l'alignement sur les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), la charte sociale européenne et la législation de l'Union sur les conditions de travail;

Or. en

Amendement 233
Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. se félicite des initiatives législatives adoptées par les autorités géorgiennes visant à réglementer les questions liées à la promotion des activités et des politiques relatives aux personnes LGBT dans la sphère publique; souligne que les questions liées à la politique culturelle et familiale relèvent principalement de la compétence des États souverains et devraient être abordées conformément aux choix et aux valeurs démocratiques du peuple géorgien;

Or. en

Amendement 234
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. est extrêmement reconnaissant au peuple géorgien d'avoir fait preuve d'une solidarité sans faille à l'égard de l'Ukraine durant la guerre d'agression menée par la Russie; rappelle que de nombreux volontaires géorgiens ont combattu aux côtés des forces armées ukrainiennes, notamment au sein de la Légion géorgienne, et que la société civile géorgienne a participé à des campagnes d'aide humanitaire pour soutenir l'Ukraine;

Or. fi

Amendement 235
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. exprime sa préoccupation face aux réseaux organisés de centres d'appels frauduleux opérant depuis la Géorgie, ciblant notamment des citoyens de l'Union; souligne que des enquêtes journalistiques internationales suggèrent que des hauts fonctionnaires du Rêve géorgien offrent une protection à ces réseaux d'escroquerie en échange d'une rétribution financière, ce qui les aide à supporter les sanctions économiques;

Or. en

Amendement 236
Sergey Lagodinsky
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 12 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 ter. condamne la tendance croissante des services répressifs géorgiens à recourir à des violences verbales et physiques contre les manifestants, à des menaces de viol et à d'autres formes de violence fondée sur le genre ainsi qu'à des fouilles corporelles intégrales illégales dans le cadre d'une campagne visant à intimider les dissidents, en particulier les manifestantes, et à étouffer les droits de l'homme des Géorgiens à la liberté d'expression et de réunion pacifique; demande instamment aux autorités géorgiennes de garantir le plein respect de l'interdiction de la torture et des autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants à l'encontre de ceux qui exercent leurs droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique, en accordant une attention particulière à la violence fondée sur le genre et aux risques particuliers de torture et d'autres mauvais traitements auxquels sont confrontées les femmes et les filles;

Or. en

Amendement 237
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 12 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 ter. souligne que le soutien massif du peuple géorgien à l'Ukraine reflète une large opposition de la société à la politique impérialiste de la Russie, l'expérience propre du pays en matière d'agression militaire russe ainsi que la volonté farouche du peuple de préserver son indépendance et de rester hors de la

sphère d'influence de Moscou;

Or. fi

Amendement 238
Geadis Geadi, Galato Alexandraki

Proposition de résolution
Paragraphe 12 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 ter. se félicite de la proposition visant à renforcer le statut constitutionnel de l'Église orthodoxe de Géorgie, en reconnaissant son rôle historique et son importance pour l'identité culturelle et la cohésion sociale de la nation géorgienne, dont la majorité de la population s'identifie comme chrétienne orthodoxe;

Or. en

Amendement 239
Sergey Lagodinsky
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 12 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 quater. exprime sa vive préoccupation quant à la situation dans la région de Tchiatoura, en Géorgie, résultant de l'extraction de manganèse pour le marché de l'Union, et demande la mise en œuvre de la directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité, étant donné que l'Union porte une responsabilité dans le bien-être des résidents locaux et la protection de l'environnement affecté par les dommages causés;

Or. en

Amendement 240
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Sous-titre 3

Proposition de résolution	*Amendement*
Alignement sur les questions de politique étrangère	Alignement sur les questions de politique étrangère ***et de sécurité***

Or. en

Amendement 241
David McAllister

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. prend acte avec inquiétude des récentes réformes dans le secteur de l'éducation en Géorgie qui semblent centraliser le contrôle sur les institutions académiques et affaiblir l'autonomie des universités; met en garde contre les mesures visant à modifier la structure et la durée des programmes universitaires ainsi que contre l'introduction d'un principe «une ville, une faculté» limitant l'éventail des disciplines proposées par chaque université; s'inquiète de la pression réglementaire exercée sur des institutions telles que l'université d'État Ilia suite à son soutien public aux manifestations étudiantes; note l'implication des politiques gouvernementales qui accordent la priorité à l'expansion des capacités d'enseignement supérieur à Koutaïssi, y compris le soutien à des institutions privées associées à des personnalités proches de l'élite au pouvoir; souligne que des experts indépendants en éducation préviennent que l'effet cumulé

de ces mesures risque de réduire le pluralisme académique et de politiser davantage l'enseignement supérieur;

Or. en

Amendement 242
Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. déplore que le taux d'alignement de la Géorgie sur les déclarations de la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et sur les décisions du Conseil relatives aux sanctions ait encore diminué, s'établissant désormais à 40 %; est particulièrement déçu que la Géorgie ne se soit pas systématiquement alignée sur les initiatives internationales et européennes de soutien à l'Ukraine;	13. déplore que le taux d'alignement de la Géorgie sur les déclarations de la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et sur les décisions du Conseil relatives aux sanctions ait encore diminué, s'établissant désormais à 40 %; est particulièrement déçu que la Géorgie ne se soit pas systématiquement alignée sur les initiatives internationales et européennes de soutien à l'Ukraine***, mais qu'elle ait au contraire resserré ses liens avec la Russie et soutenu les récits russes visant à déplacer la responsabilité de la guerre d'agression et des crimes commis par la Russie***;

Or. en

Amendement 243
Rasa Juknevičienė, Miriam Lexmann

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. déplore que le taux d'alignement de la Géorgie sur les déclarations de la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et sur	13. déplore que le taux d'alignement de la Géorgie sur les déclarations de la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et sur

les décisions du Conseil relatives aux sanctions ait encore diminué, s'établissant désormais à 40 %; est particulièrement déçu que la Géorgie ne se soit pas systématiquement alignée sur les initiatives internationales et européennes de soutien à l'Ukraine;	les décisions du Conseil relatives aux sanctions ait encore diminué, s'établissant désormais à 40 %***, ce qui témoigne de son manque d'engagement en faveur de l'intégration européenne***; est particulièrement déçu que la Géorgie ne se soit pas systématiquement alignée sur les initiatives internationales et européennes de soutien à l'Ukraine***, notamment sur les résolutions adoptées par l'Assemblée générale des Nations unies, le Conseil des droits de l'homme et le Conseil de l'Europe***;
	Or. en

Amendement 244
Alexander Sell

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. ***déplore que le taux d'alignement*** de la Géorgie ***sur les déclarations de la vice-présidente de la Commission/haute représentante de*** l'Union ***pour les affaires étrangères et la*** politique ***de*** sécurité ***et sur les décisions du Conseil relatives aux sanctions ait encore diminué, s'établissant désormais à 40 %; est particulièrement déçu que*** la Géorgie ***ne se soit pas systématiquement alignée sur les initiatives internationales et européennes de soutien à l'Ukraine***;	13. ***note que l'on ne peut attendre*** de la Géorgie***, qui partage une frontière avec la Russie, qu'elle adopte une attitude hostile dictée par Bruxelles; invite*** l'Union ***à cesser d'imposer des conditions de*** politique ***étrangère irréalistes qui mettent en péril la*** sécurité ***de*** la Géorgie;
	Or. en

Amendement 245
Hans Neuhoff

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. ***déplore*** que le taux d'alignement de la Géorgie sur les déclarations de la ***vice-présidente de la Commission/haute*** représentante ***de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité*** et sur les décisions du Conseil relatives aux ***sanctions ait encore diminué, s'établissant désormais*** à 40 %; ***est particulièrement déçu que la Géorgie ne se soit pas systématiquement alignée sur les initiatives internationales et européennes de soutien à l'Ukraine***;	13. ***note*** que le taux d'alignement de la Géorgie sur les déclarations de la ***haute*** représentante et sur les décisions du Conseil relatives aux ***mesures restrictives s'établit*** à 40 %; ***rappelle que l'alignement sur la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union est volontaire pendant la phase de préadhésion et qu'il est fonction des considérations de politique étrangère et des intérêts nationaux propres à chaque pays candidat***; ***souligne que les États souverains conservent le droit de déterminer leur propre orientation en matière de politique étrangère;***

Or. en

Amendement 246
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. déplore que le taux d'alignement de la Géorgie sur les déclarations de la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et sur les décisions du Conseil relatives aux sanctions ait encore diminué, s'établissant désormais à 40 %; est particulièrement déçu que la Géorgie ne se soit pas systématiquement alignée sur les initiatives internationales et européennes de soutien à l'Ukraine;	13. déplore que le taux d'alignement de la Géorgie sur les déclarations de la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et sur les décisions du Conseil relatives aux sanctions ait encore diminué, s'établissant désormais à 40 %***, contre 53 % en 2024***; est particulièrement déçu que la Géorgie ne se soit pas systématiquement alignée sur les initiatives internationales et européennes de soutien à l'Ukraine;

Or. fi

Amendement 247
Sergey Lagodinsky
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. regrette les informations crédibles concernant le rôle présumé de la raffinerie de Kulevi, nouvellement construite et partiellement financée par l'État en Géorgie, qui a reçu sa première cargaison de pétrole brut russe en octobre 2025, alléguant que la Géorgie a importé pour 37,9 millions d'EUR de pétrole brut russe de qualité Urals au port de Kulevi; attire l'attention sur les informations selon lesquelles le pétrolier «fantôme» nommé Kayseri (numéro OMI 9292199) a quitté le port de Novorossiysk le 1er octobre 2025 et est arrivé à Kulevi le 6 octobre 2025; s'inquiète vivement de la décision de ne pas inclure le port de Kulevi dans le 20e paquet de sanctions, compte tenu de son rôle dans le transport maritime de pétrole russe et des escales de pétroliers de la flotte fantôme;souligne le rôle que joue le port dans le renforcement de l'agression russe contre l'Ukraine et demande son inclusion dans les futures sanctions si les autorités géorgiennes et les exploitants du terminal ne respectent pas strictement les sanctions de l'Union;

Or. en

Amendement 248
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. souligne que, dès le début de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, la Géorgie a fait preuve d'une solidarité totale avec l'Ukraine par des mesures politiques, diplomatiques et

humanitaires, tant au niveau bilatéral que sur la scène internationale; souligne que la Géorgie a condamné le référendum illégal, les élections et les tentatives d'annexion en Crimée et dans les régions de Donetsk, Louhansk, Zaporijjia et Kherson, et qu'elle a activement coparrainé et soutenu de nombreuses résolutions de l'ONU, du Conseil de l'Europe et d'autres résolutions multilatérales en faveur de l'Ukraine[2 bis];

[2 bis] • a coparrainé la résolution ES-11/1 de l'Assemblée générale des Nations unies sur l'«Agression contre l'Ukraine», le 2 mars 2022; • a coparrainé la résolution 49 du Conseil des droits de l'homme des Nations unies intitulée «Situation des droits de l'homme en Ukraine à la suite de l'agression russe», le 4 mars 2022; • a coparrainé la résolution du Conseil des droits de l'homme des Nations unies sur la détérioration de la situation des droits de l'homme en Ukraine, le 12 mai 2022; • a coparrainé la résolution A/ES-11/L.2 de la 11e session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale des Nations unies sur les conséquences humanitaires de l'agression contre l'Ukraine, le 24 mars 2022; • a soutenu la décision du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe de suspendre la Fédération de Russie de ses droits de représentation au Comité des Ministres et à l'Assemblée parlementaire, le 25 février 2022; • a coparrainé la résolution de l'Assemblée générale des Nations unies intitulée «Promouvoir une paix globale, juste et durable en Ukraine», qui soutient un appel mondial à renforcer la paix et la sécurité internationales en promouvant une paix globale, juste et durable en Ukraine, le 24 février 2025; etc

Or. en

Amendement 249

Emmanouil Fragkos

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. estime que la Géorgie devrait jouer un rôle constructif en facilitant l'accès de l'Arménie aux routes commerciales maritimes internationales, contribuant ainsi à la connectivité régionale, à la résilience économique et à la stabilité dans le Caucase du Sud;

Or. en

Amendement 250
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 13 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 ter. se félicite de la décision prise par la Géorgie le 2 mars 2022 de s'associer au renvoi conjoint devant la Cour pénale internationale, en soutenant une enquête sur les crimes commis dans le contexte de l'agression russe en Ukraine depuis le 21 novembre 2013, et souligne l'engagement ferme de la Géorgie en faveur de la responsabilité et de la justice pour toutes les violations du droit international[1 bis];
	[1 bis] https://www.icc-cpi.int/situations/ukraine

Or. en

Amendement 251
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 13 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 ter. félicite la Géorgie d'avoir coparrainé la résolution S/RES/2817 (2026) du Conseil de sécurité des Nations unies, déposée par Bahreïn au nom des États membres du Conseil de coopération du Golfe et de la Jordanie, condamnant les attaques iraniennes contre ces pays; souligne que cela était conforme à la position de tous les États membres de l'Union et démontre l'engagement de la Géorgie en faveur du droit international et de la stabilité régionale;

Or. en

Amendement 252
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 13 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 ter. prend acte de la décision récente de l'Union européenne de ne pas inclure le terminal pétrolier de Kulevi dans le 20e paquet de sanctions contre la Fédération de Russie, à la suite des assurances données par les autorités géorgiennes selon lesquelles le pays n'a pas autorisé et n'autorisera pas les navires sous sanction de l'Union à entrer dans ses ports ou à recevoir des services, et que la Géorgie continuera de soutenir activement les efforts internationaux de lutte contre les pratiques de la «flotte fantôme»[3 bis];
	[3 bis] https://radar.am/en/news/world-2746233312/

Or. en

Amendement 253
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 13 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 ter. prend acte de la déclaration du Premier ministre Pachinian devant le Parlement européen[10 bis] selon laquelle le dialogue politique actuel «gelé» entre l'Union européenne et la Géorgie représente un enjeu important pour la voie de l'Arménie vers l'intégration à l'Union; souligne que la Géorgie constitue une route terrestre essentielle et un partenaire stratégique pour les relations de l'Arménie avec l'Union, et invite les autorités de l'Union et de la Géorgie à reprendre un dialogue constructif, reconnaissant que des progrès dans les relations UE-Géorgie sont essentiels non seulement pour les aspirations européennes de l'Arménie et de la Géorgie, mais aussi pour les intérêts stratégiques de l'Union européenne et la stabilité régionale;
	10 bis
	https://www.europarl.europa.eu/plenary/fr/vod.html?mode=chapter&vodLanguage=FR&internalEPId=2017065672760&providerMeetingId=20260311-0900-PLENARY#

Or. en

Amendement 254
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 13 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 septies. note que la Géorgie, en tant qu'État riverain de la mer Noire, occupe une position importante au carrefour de l'Europe et de l'Asie, servant de plaque tournante naturelle pour le transit, notamment en tant qu'élément clé du corridor médian, et d'acteur essentiel pour la sauvegarde de la stabilité et de la sécurité régionales; souligne que, si la mer Noire revêt une importance stratégique croissante pour la sécurité, le commerce et la diversification énergétique de l'Europe, aucun cadre de stabilité dans la région ne peut aboutir sans l'engagement actif de la Géorgie; invite la Commission européenne à engager un dialogue et une coopération actifs avec la Géorgie, à tous les niveaux, afin de garantir la mise en œuvre effective et crédible de la stratégie de l'Union pour la mer Noire et du Global Gateway, notamment en facilitant les initiatives stratégiques telles que le câble électrique sous-marin de la mer Noire;

Or. en

Amendement 255
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 13 octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 octies. souligne que le rapport par pays de 2023 de la Commission européenne concernant la Géorgie met en avant l'engagement actif du pays pour veiller à ce que son territoire et ses entités juridiques ne soient pas utilisés pour contourner les sanctions de l'Union, y compris celles dans le secteur financier[5 bis].

5 bis

https://enlargement.ec.europa.eu/system/files/2023-11/SWD_2023_697%20Georgia%20report.pdf

Or. en

Amendement 256
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 13 nonies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 nonies. se félicite de l'engagement continu de la Géorgie en faveur de l'intégration euro-atlantique et de sa contribution substantielle aux missions et opérations de l'OTAN, notamment sa participation à la mission Resolute Support et à la FIAS, au sein desquelles la Géorgie a été l'un des plus gros contributeurs de troupes non membres de l'OTAN; reconnaît son engagement actif dans le paquet substantiel OTAN-Géorgie et les exercices conjoints réguliers tels que Noble Partner; souligne que la Géorgie reste un partenaire essentiel et fiable pour l'Alliance dans la région de la mer Noire et demande un soutien politique et pratique accru pour faire progresser davantage ses aspirations à l'OTAN;

Or. en

Amendement 257
Danilo Della Valle

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. constate que la Géorgie ne s'est	***supprimé***

toujours pas alignée sur la grande majorité des sanctions prises contre la Russie, la Biélorussie et l'Iran; invite les autorités géorgiennes à renforcer leur coopération afin d'empêcher que le territoire de la Géorgie et/ou les entités juridiques qui y sont enregistrées ne soient utilisés pour contourner les mesures restrictives de l'Union;

Or. en

Amendement 258
Krzysztof Brejza, Michał Szczerba, Andrzej Halicki

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. constate que la Géorgie ne s'est toujours pas alignée sur la grande majorité des sanctions prises contre la Russie, la Biélorussie et l'Iran; invite les autorités géorgiennes à renforcer leur coopération afin d'empêcher que le territoire de la Géorgie et/ou les entités juridiques qui y sont enregistrées ne soient utilisés pour contourner les mesures restrictives de l'Union;	14. constate que la Géorgie ne s'est toujours pas alignée sur la grande majorité des sanctions prises contre la Russie, la Biélorussie et l'Iran; invite les autorités géorgiennes à renforcer leur coopération afin d'empêcher que le territoire de la Géorgie et/ou les entités juridiques qui y sont enregistrées ne soient utilisés pour contourner les mesures restrictives de l'Union; ***estime que le niveau actuel d'alignement et les efforts d'application sont manifestement insuffisants et incompatibles avec les responsabilités d'un pays candidat à l'adhésion à l'Union; souligne qu'une action plus décisive est requise de toute urgence, notamment un alignement complet sur les mesures restrictives de l'Union, des mécanismes de surveillance et d'application efficaces, ainsi qu'une coopération transparente avec les institutions de l'Union pour prévenir l'évasion des sanctions; avertit que l'absence persistante d'alignement sur la politique étrangère et le régime de sanctions de l'Union aura des conséquences directes sur le processus***

d'adhésion de la Géorgie à l'Union;

Or. en

Amendement 259
Rasa Juknevičienė, Miriam Lexmann

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. constate que la Géorgie ne s'est toujours pas alignée sur la grande majorité des sanctions prises contre la Russie, la Biélorussie et l'Iran; invite les autorités géorgiennes à renforcer leur coopération afin d'empêcher que le territoire de la Géorgie et/ou les entités juridiques qui y sont enregistrées ne soient utilisés pour contourner les mesures restrictives de l'Union;	14. constate que la Géorgie ne s'est toujours pas alignée sur la grande majorité des sanctions prises contre la Russie, la Biélorussie et l'Iran; invite les autorités géorgiennes à renforcer leur coopération afin d'empêcher que le territoire de la Géorgie et/ou les entités juridiques qui y sont enregistrées ne soient utilisés pour contourner les mesures restrictives de l'Union; ***invite la Commission à continuer de surveiller de près le respect par la Géorgie du régime de sanctions de l'Union, y compris les risques de contournement des sanctions par le territoire géorgien ou des entités enregistrées en Géorgie; prend acte des analyses récentes concernant le terminal pétrolier de Kulevi et d'autres canaux potentiels d'évasion des sanctions; rappelle les engagements pris par les autorités géorgiennes de cesser la réexportation de produits pétroliers sous sanction et demande une coopération renforcée entre l'Union et ses partenaires internationaux pour garantir la pleine application des mesures restrictives;***

Or. en

Amendement 260
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. constate que la Géorgie ne s'est toujours pas alignée sur la grande majorité des sanctions prises contre la Russie, la Biélorussie et l'Iran***; invite*** les autorités géorgiennes ***à renforcer*** leur coopération afin d'empêcher que le territoire de la Géorgie et/ou les entités juridiques qui y sont enregistrées ne soient utilisés pour contourner les mesures restrictives de l'Union;	14. constate que la Géorgie ne s'est toujours pas alignée sur la grande majorité des sanctions prises contre la Russie, la Biélorussie et l'Iran***, ce qui montre que le statut de pays candidat de la Géorgie sous l'administration actuelle est une simple formalité; exprime sa vive préoccupation quant au fait que la position de la Géorgie sur les sanctions contre la Russie crée des risques de contournement des sanctions; exige que*** les autorités géorgiennes ***renforcent*** leur coopération afin d'empêcher que le territoire de la Géorgie et/ou les entités juridiques qui y sont enregistrées ne soient utilisés pour contourner les mesures restrictives de l'Union;

Or. fi

Amendement 261
Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. constate que la Géorgie ne s'est toujours pas alignée sur la grande majorité des sanctions prises contre la Russie, la Biélorussie et l'Iran; invite les autorités géorgiennes à renforcer leur coopération afin d'empêcher que le territoire de la Géorgie et/ou les entités juridiques qui y sont enregistrées ne soient utilisés pour contourner les mesures restrictives de l'Union;	14. constate que la Géorgie ne s'est toujours pas alignée sur la grande majorité des sanctions prises contre la Russie, la Biélorussie et l'Iran; invite les autorités géorgiennes à renforcer leur coopération ***et la surveillance douanière*** afin d'empêcher que le territoire de la Géorgie et/ou les entités juridiques qui y sont enregistrées ne soient utilisés pour contourner les mesures restrictives de l'Union ***par l'intermédiaire de routes commerciales régionales***;

Or. en

Amendement 262

Liudas Mažylis

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. constate que la Géorgie ne s'est toujours pas alignée sur la grande majorité des sanctions prises contre la Russie, la Biélorussie et l'Iran; invite les autorités géorgiennes à renforcer leur coopération afin d'empêcher que le territoire de la Géorgie ***et/ou*** les entités juridiques ***qui y sont*** enregistrées ne soient utilisés pour contourner les mesures restrictives de l'Union;	14. constate que la Géorgie ne s'est toujours pas alignée sur la grande majorité des sanctions prises contre la Russie, la Biélorussie et l'Iran; invite les autorités géorgiennes à ***adopter des mesures vérifiables et à*** renforcer leur coopération afin d'empêcher que le territoire de la Géorgie***, les institutions financières et*** les entités juridiques enregistrées ***en Géorgie*** ne soient utilisés pour contourner les mesures restrictives de l'Union;

Or. en

Amendement 263
Alexander Sell

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. ***constate*** que la Géorgie ***ne s'est toujours pas alignée sur la grande majorité des sanctions prises contre la Russie, la Biélorussie et l'Iran; invite les autorités géorgiennes à renforcer leur coopération afin d'empêcher que le territoire*** de la ***Géorgie et/ou les entités juridiques qui y sont enregistrées ne soient utilisés pour contourner les mesures restrictives de l'Union***;	14. ***rappelle*** que la Géorgie ***est confrontée à des enjeux de sécurité complexes en raison de sa position géographique; souligne que les décisions de politique étrangère doivent tenir compte de la sécurité et*** de la ***stabilité du pays***;

Or. en

Amendement 264
Cristian Terheş

Proposition de résolution

Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. souligne que les pays candidats ne doivent pas être tenus de respecter des normes ou des obligations dépassant celles appliquées aux États membres actuels, notant que les États membres de l'Union eux-mêmes ne font pas preuve d'un alignement complet et uniforme sur la PESC et la PSDC; souligne, par conséquent, que les attentes en matière d'alignement doivent être appliquées de manière équitable, réaliste et cohérente, en tenant compte de l'environnement de sécurité, des contraintes et des vulnérabilités spécifiques de chaque pays; souligne en particulier que des pays comme la Géorgie, ne bénéficiant d'aucun parapluie sécuritaire et confrontés à l'occupation d'une partie de leur territoire ou partageant des frontières directes avec la Russie, sont exposés à des risques accrus en matière de sécurité susceptibles de limiter leur capacité à s'aligner pleinement dans certains cas; invite l'Union à évaluer l'alignement sur la PESC et la PSDC au cas par cas, en privilégiant une véritable volonté politique et une trajectoire stratégique globale plutôt que de se concentrer sur des écarts isolés;

Or. en

Amendement 265
Jonas Sjöstedt, Merja Kyllönen

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. prend acte avec inquiétude des rapports indiquant que la Géorgie contribue au contournement des sanctions de l'Union contre la Russie par

l'importation de pétrole russe qui est raffiné et réexporté par la Géorgie vers l'Union; déplore dans ce contexte que le port de Kulevi, qui recevrait des livraisons de pétrole brut de la flotte fantôme russe, ne soit plus inclus dans le prochain 20e paquet de sanctions contre la Russie;

Or. en

Amendement 266
Malik Azmani, Nathalie Loiseau, Urmas Paet, Dan Barna, Helmut Brandstätter, Hilde Vautmans, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Marjan Šarec

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. exprime sa vive préoccupation face aux informations selon lesquelles du pétrole brut russe serait acheminé vers la raffinerie de Kulevi, nouvellement construite en Géorgie sur la côte de la mer Noire; invite les autorités géorgiennes à mettre immédiatement fin à de telles activités et à les empêcher, et à veiller à ce que les infrastructures géorgiennes ne soient pas utilisées pour faciliter le contournement des sanctions de l'Union à l'encontre de la Russie;

Or. en

Amendement 267
Geadis Geadi, Galato Alexandraki

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. note avec préoccupation la coopération stratégique croissante entre la Géorgie et la Turquie dans les domaines de l'énergie, des infrastructures

et de la connectivité régionale, notamment au moyen de projets tels que l'oléoduc Bakou-Tbilissi-Ceyhan, le gazoduc Bakou-Tbilissi-Erzurum, la ligne de chemin de fer Bakou-Tbilissi-Kars et le corridor gazier sud;

Or. en

Amendement 268
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. souligne le rôle croissant de la Géorgie dans le contournement des sanctions, en particulier en ce qui concerne les biens à double usage, les exportations de pétrole et les flux financiers liés à des entités russes et iraniennes; invite la Commission à accélérer le déploiement d'instruments visant à lutter contre l'évasion systémique des sanctions par des acteurs géorgiens;

Or. en

Amendement 269
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 14 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 ter. s'inquiète de l'utilisation potentielle des ports, des infrastructures de raffinage et des installations de manutention pétrolière géorgiens pour faciliter la réexportation ou le mélange de produits pétroliers russes afin de contourner les régimes de sanctions internationaux; souligne que la propriété

de ces infrastructures est liée à des acteurs liés au Rêve géorgien et aux services de sécurité russes, tels que S. Alexeyev; note que le terminal pétrolier de Kulevi n'a pas été inclus dans le 20e paquet de sanctions de l'Union contre la Russie sur la base des engagements des autorités géorgiennes et de l'exploitant du terminal selon lesquels ils respecteraient strictement les sanctions de l'Union;

Or. en

Amendement 270
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 14 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 ter. souligne qu'en février 2025, le Parlement géorgien a mis fin aux mandats de 49 députés de l'opposition à leur propre demande; souligne que de telles démissions massives ne constituent pas une manière constructive d'exercer des fonctions d'opposition, et souligne qu'un engagement et un dialogue parlementaires efficaces sont essentiels pour la responsabilité démocratique, la stabilité politique et les aspirations de la Géorgie à l'intégration européenne;

Or. en

Amendement 271
Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 14 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 ter. exprime sa vive préoccupation face aux rapports crédibles indiquant que la

Géorgie pourrait être utilisée comme plaque tournante de transit ou de traitement pour le pétrole et les produits pétroliers russes d'une manière qui risque de contourner les sanctions de l'Union imposées à la suite de l'agression de la Russie contre l'Ukraine;

Or. en

Amendement 272
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 14 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 quater. se félicite de la récente visite de la délégation parlementaire géorgienne aux États-Unis en tant qu'étape vers le renforcement du partenariat transatlantique; prend acte de l'engagement continu entre Tbilissi et Washington, tout en notant l'importance de mesures concrètes pour renforcer davantage les relations bilatérales et garantir leur développement constructif et tourné vers l'avenir; encourage un dialogue et une coopération soutenus fondés sur des intérêts et des engagements stratégiques partagés;

Or. en

Amendement 273
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 14 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 quater. est en outre préoccupé par l'influence croissante d'acteurs économiques liés au régime iranien

	opérant en Géorgie; souligne que ces acteurs peuvent être utilisés pour le contournement des sanctions financières, le blanchiment de capitaux et les exportations illicites de biens iraniens, au profit d'acteurs liés tant au régime iranien qu'à celui du Rêve géorgien par le biais de la corruption et d'appels d'offres publics faussés;

Or. en

Amendement 274
Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 14 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 quater. Se déclare vivement préoccupé par les informations faisant état d'une augmentation significative des importations de pétrole brut russe en Géorgie depuis 2022;

Or. en

Amendement 275
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. constate qu'après avoir abandonné la voie de l'intégration euro-atlantique, le Rêve géorgien opère un tournant stratégique vers une coopération avec la Chine, la Russie et l'Iran;	***supprimé***

Or. en

Amendement 276
Tobias Cremer, Tonino Picula, Lucia Annunziata, Marta Temido, Kathleen Van Brempt, Raphaël Glucksmann, Thijs Reuten, Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. constate qu'après avoir abandonné la voie de l'intégration euro-atlantique, le Rêve géorgien opère un tournant stratégique vers une coopération avec la Chine, la Russie et l'Iran;	15. constate qu'après avoir abandonné la voie de l'intégration euro-atlantique, le Rêve géorgien opère un tournant stratégique vers une coopération avec la Chine, la Russie et l'Iran; ***exprime sa préoccupation quant à la participation d'entreprises d'État chinoises à des projets stratégiques tels que le port en eau profonde d'Anaklia; rappelle aux autorités géorgiennes que le succès du corridor médian est lié au respect par la Géorgie de l'état de droit et que les investissements du Global Gateway exigent que la Géorgie soit un partenaire stable et transparent;***

Or. en

Amendement 277
Rasa Juknevičienė, Miriam Lexmann

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. constate qu'après avoir abandonné la voie de l'intégration euro-atlantique, le Rêve géorgien opère un tournant stratégique vers une coopération avec la Chine, la Russie et l'Iran;	15. constate qu'après avoir abandonné la voie de l'intégration euro-atlantique, le Rêve géorgien opère un tournant stratégique vers une coopération avec la Chine, la Russie et l'Iran***, comme le confirment de nombreux rapports***; ***s'indigne que, au lieu de répondre à des conclusions crédibles sur l'influence croissante des puissances autoritaires, des enquêtes aient été lancées contre les auteurs de ces rapports, notamment le chercheur du Hudson Institute Giorgi Kandelaki et Tinatin Khidacheli;***

Or. en

Amendement 278
Dan Barna, Urmas Paet, Lucia Yar, Ilhan Kyuchyuk, Helmut Brandstätter, Michał Kobosko, Malik Azmani, Petras Auštrevičius, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Marjan Šarec, Hilde Vautmans

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. constate qu'après avoir abandonné la voie de l'intégration euro-atlantique, le Rêve géorgien opère un tournant stratégique vers une coopération avec la Chine, la Russie et l'Iran;	15. constate qu'après avoir abandonné la voie de l'intégration euro-atlantique, le Rêve géorgien opère un tournant stratégique vers une coopération avec la Chine, la Russie et l'Iran; ***note avec une préoccupation particulière l'influence croissante de l'Iran dans le pays, notamment par l'intermédiaire d'institutions religieuses et éducatives et de la mobilisation de la jeunesse, ainsi que par des structures économiques qui permettent de fait de contourner les sanctions contre l'Iran;***

Or. en

Amendement 279
Hans Neuhoff

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. ***constate qu'après avoir abandonné la voie de l'intégration euro-atlantique, le Rêve géorgien opère un tournant stratégique vers*** une coopération avec la Chine, la Russie et l'Iran;	15. ***note que la Géorgie maintient*** une coopération avec ***toute une série de partenaires internationaux, dont*** la Chine, la Russie et l'Iran; ***rappelle que la diversification des partenariats internationaux d'un État relève de sa prérogative souveraine en matière de politique étrangère et ne constitue pas en soi une violation des obligations de la Géorgie au titre de l'accord d'association;***

Or. en

Amendement 280
Danilo Della Valle

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. ***constate qu'après avoir abandonné la voie de l'intégration euro-atlantique, le Rêve géorgien opère un tournant*** stratégique ***vers une coopération avec la Chine, la Russie et l'Iran***;	15. ***réaffirme que le choix des orientations de politique étrangère appartient à la Géorgie en tant qu'État souverain, mais souligne qu'un rapprochement*** stratégique ***de l'Union avec les autorités et la société géorgiennes, fondé sur le respect mutuel et la non-ingérence, reste le meilleur moyen de soutenir les aspirations européennes du peuple géorgien***;

Or. en

Amendement 281
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. constate qu'après avoir abandonné la voie de l'intégration euro-atlantique, le Rêve géorgien opère ***un tournant*** stratégique vers une coopération avec la Chine, la Russie et l'Iran;	15. constate qu'après avoir abandonné la voie de l'intégration euro-atlantique, le Rêve géorgien opère ***une réorientation*** stratégique vers une coopération avec la Chine, la Russie et l'Iran***, au mépris de l'engagement constitutionnel de la Géorgie en faveur de l'intégration euro-atlantique et de la volonté claire et constante exprimée par la société géorgienne***;

Or. en

Amendement 282
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. constate qu'après avoir abandonné la voie de l'intégration euro-atlantique, le Rêve géorgien opère un tournant stratégique vers une coopération avec la Chine, la Russie et l'Iran;	15. constate qu'après avoir abandonné la voie de l'intégration euro-atlantique, le Rêve géorgien opère un tournant stratégique vers une coopération avec la Chine, la Russie et l'Iran; ***souligne que cette tendance néfaste est contraire aux aspirations de la majorité du peuple géorgien;***

Or. fi

Amendement 283
Alexander Sell

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. constate ***qu'après avoir abandonné la voie de l'intégration euro-atlantique, le Rêve géorgien opère un tournant stratégique vers une*** coopération avec la Chine, la Russie et l'Iran;	15. constate ***que la*** coopération avec la Chine, la Russie et l'Iran ***constitue un choix souverain de la Géorgie visant à protéger ses intérêts nationaux***; ***souligne que la coopération économique avec d'autres partenaires n'empêche pas des relations constructives avec l'Union;***

Or. en

Amendement 284
Vangelis Meimarakis

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. constate ***qu'après avoir abandonné***	15. constate ***que, s'étant éloigné de*** la

la voie de l'intégration euro-atlantique, le Rêve géorgien opère un tournant stratégique vers une coopération avec la Chine, la Russie et l'Iran;	voie de l'intégration euro-atlantique, le Rêve géorgien opère un tournant stratégique vers une coopération avec la Chine, la Russie et l'Iran;

Or. en

Amendement 285
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. ***constate qu'après avoir abandonné la voie de l'intégration euro-atlantique, le Rêve géorgien opère un tournant stratégique vers une*** coopération avec ***la Chine, la Russie et l'Iran***;	15. ***invite l'Union à respecter la politique étrangère multivectorielle de la Géorgie, qui vise à maintenir des liens équilibrés, diversifiés et de*** coopération avec ***de multiples puissances étrangères***;

Or. en

Amendement 286
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. se félicite de l'engagement diplomatique actif de la Géorgie en 2025-2026, y compris des réunions de haut niveau avec des membres de l'administration et du Congrès des États-Unis, leur personnel et leurs fonctionnaires, ainsi que des délégations d'entreprises explorant des perspectives en matière de commerce, d'énergie et d'infrastructures; note que de telles initiatives, y compris des visites dans des camps de personnes déplacées et des discussions sur la sécurité régionale, renforcent les relations bilatérales, favorisent le développement économique,

contribuent à la stabilité et à la résilience régionales, et revêtent une importance stratégique pour l'Union européenne pour encourager la sécurité, la connectivité et la coopération dans la région du partenariat oriental;

Or. en

Amendement 287
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. condamne fermement l'influence hostile de l'État russe et des réseaux pro-russes en Géorgie, qui vise à affaiblir le soutien à l'avenir européen de la Géorgie et à attiser la méfiance à l'égard des institutions occidentales;

Or. fi

Amendement 288
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. exprime sa préoccupation face aux récentes réformes du système d'enseignement supérieur, qui entraînent un contrôle accru du gouvernement sur la gouvernance, le personnel et les programmes des universités, et menacent par conséquent la liberté et l'indépendance académiques;

Or. en

Amendement 289
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 15 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 ter. note que l'Église orthodoxe géorgienne reste une institution influente dans la société géorgienne et joue un rôle important dans le façonnement du discours public; exprime ses préoccupations concernant l'utilisation de réseaux religieux par la Russie pour diffuser des récits pro-russes en Géorgie; rappelle que certains membres du clergé en Géorgie ont résisté à une telle instrumentalisation et se sont exprimés contre le régime du Rêve géorgien; souligne que des diocèses et des communautés orthodoxes géorgiens sont également présents dans l'Union;

Or. en

Amendement 290
Tobias Cremer, Tonino Picula, Lucia Annunziata, Marta Temido, Kathleen Van Brempt, Raphaël Glucksmann, Thijs Reuten, Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. ***condamne une nouvelle fois*** avec la plus grande fermeté l'occupation en cours des régions géorgiennes d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud par la Russie et la poursuite du processus de «frontiérisation», qui constitue une violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Géorgie;	16. ***réitère sa condamnation*** avec la plus grande fermeté ***de*** l'occupation en cours des régions géorgiennes d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud par la Russie et la poursuite du processus de «frontiérisation», qui constitue une violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Géorgie; ***condamne fermement le développement en cours de la base navale russe à Otchamtchiré, qui constitue non seulement une violation de l'intégrité territoriale mais aussi une menace directe pour la sécurité de l'ensemble du bassin***

de la mer Noire et pour les ambitions de la Géorgie en matière de commerce maritime;

Or. en

Amendement 291
Rasa Juknevičienė, Miriam Lexmann

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. condamne une nouvelle fois avec la plus grande fermeté l'occupation en cours des régions géorgiennes d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud par la Russie et la poursuite du processus de «frontiérisation», qui constitue une violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Géorgie;	16. condamne une nouvelle fois avec la plus grande fermeté l'occupation en cours des régions géorgiennes d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud par la Russie et la poursuite du processus de «frontiérisation», qui constitue une violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Géorgie; ***invite instamment le gouvernement géorgien à maintenir une position claire et cohérente sur l'agression russe et soutient le travail de la mission d'observation de l'Union européenne en Géorgie sur la résolution des conflits, le suivi des droits de l'homme et le soutien aux communautés touchées;***

Or. en

Amendement 292
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. condamne une nouvelle fois avec la plus grande fermeté l'occupation en cours des régions géorgiennes d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud par la Russie et la poursuite du processus de «frontiérisation», qui constitue une violation de la	16. ***réitère son soutien indéfectible à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Géorgie;*** condamne une nouvelle fois avec la plus grande fermeté l'occupation en cours des régions géorgiennes d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud par la Russie et la

souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Géorgie;	poursuite du processus de «frontiérisation», qui constitue une violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Géorgie; ***réitère sa demande de retrait immédiat et inconditionnel des forces russes des régions géorgiennes d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud;***

Or. en

Amendement 293
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. condamne une nouvelle fois avec la plus grande fermeté l'occupation en cours des régions géorgiennes d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud par la Russie et la poursuite du processus de «frontiérisation», qui constitue une violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Géorgie;	16. condamne une nouvelle fois avec la plus grande fermeté l'occupation en cours des régions géorgiennes d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud par la Russie et la poursuite du processus de «frontiérisation», qui constitue une violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Géorgie; ***condamne fermement les efforts de la Russie pour intégrer les territoires occupés politiquement, militairement et économiquement à la Fédération de Russie;***

Or. fi

Amendement 294
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. ***condamne une nouvelle fois avec la plus grande fermeté l'occupation en cours des régions géorgiennes d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud par la Russie et la poursuite du processus de***	16. ***réitère son soutien indéfectible à*** la souveraineté et ***à*** l'intégrité territoriale de la Géorgie ***à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues***; ***condamne fermement l'occupation en cours des***

«frontiérisation», qui constitue une violation de la souveraineté et ***de*** l'intégrité territoriale de la Géorgie;	***régions d'Abkhazie et de Tskhinvali/Ossétie du Sud par la Russie, et demande une désoccupation pacifique par la mise en œuvre cohérente de l'accord de cessez-le-feu de 2008 conclu sous la médiation de l'Union;***

Or. en

Amendement 295
Krzysztof Brejza, Michał Szczerba, Andrzej Halicki

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. ***condamne une nouvelle fois*** avec la plus grande fermeté l'occupation en cours des régions géorgiennes d'Abkhazie et ***d'Ossétie*** du Sud par la Russie et la poursuite du processus de «frontiérisation», qui constitue une violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Géorgie;	16. ***réitère sa condamnation*** avec la plus grande fermeté ***de*** l'occupation en cours des régions géorgiennes d'Abkhazie et ***de la région de Samatchablo / Ossétie*** du Sud par la Russie et la poursuite du processus de «frontiérisation», qui constitue une violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Géorgie;

Or. en

Amendement 296
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. ***condamne une nouvelle fois*** avec la plus grande fermeté l'occupation en cours des régions ***géorgiennes*** d'Abkhazie et ***d'Ossétie du Sud par la Russie*** et la poursuite du processus de «frontiérisation», qui constitue une violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Géorgie;	16. ***réitère sa condamnation*** avec la plus grande fermeté ***de*** l'occupation en cours des régions d'Abkhazie et ***de Tskhinvali*** et la poursuite du processus de «frontiérisation», qui constitue une violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Géorgie;

Or. en

Amendement 297
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. réitère l'importance de la mission d'observation de l'Union européenne en Géorgie (EUMM) pour l'exécution efficace de son mandat, y compris par un accès complet aux territoires occupés de la Géorgie; considère que la mise en œuvre visible et publique du mandat de l'EUMM devrait être encore renforcée et faire l'objet d'une communication plus proéminente, car elle contribue de manière significative à l'engagement de l'Union dans la région et dénonce les tactiques agressives de la Russie qui, depuis la guerre de 2008 contre la Géorgie, continuent d'apporter la mort, la souffrance et l'instabilité dans la région;

Or. en

Amendement 298
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. soutient l'appel d'Amnesty International en faveur d'une enquête internationale au titre de la convention sur les armes chimiques concernant l'utilisation d'agents chimiques toxiques nocifs par les forces de l'ordre géorgiennes contre les manifestants;

Or. en

Amendement 299
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. réaffirme son soutien indéfectible à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Géorgie à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues;

Or. fi

Amendement 300
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 16 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 ter. regrette que tous les États membres n'aient pas adopté une politique cohérente d'isolement politique des autorités du Rêve géorgien; invite les États membres à limiter les contacts politiques avec les autorités du Rêve géorgien aux questions de stricte nécessité, tout en maintenant et en renforçant l'engagement auprès de la société civile, des médias indépendants et des institutions universitaires de Géorgie; souligne l'importance de continuer à promouvoir les normes européennes, les valeurs démocratiques et la voie européenne auprès de la population géorgienne et des forces politiques attachées aux principes démocratiques;

Or. en

Amendement 301
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Paragraphe 16 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 ter. se félicite des initiatives pour des projets de connectivité stratégique dans la région de la mer Noire, notamment le câble sous-marin de connectivité numérique de la mer Noire et le câble électrique sous-marin de la mer Noire, qui renforcent les liens énergétiques et numériques entre l'Union européenne et le Caucase du Sud, consolident la résilience régionale et la sécurité énergétique, et contribuent à l'intégration économique et infrastructurelle progressive de la Géorgie avec l'Union;

Or. en

Amendement 302
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Paragraphe 16 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 quater. déplore que des décisions politiques du Rêve géorgien aient retardé à plusieurs reprises le développement de l'ambitieux projet de port en eau profonde d'Anaklia, une initiative d'infrastructure stratégiquement importante qui renforcerait le rôle de la Géorgie en tant que plaque tournante du transit entre l'Europe et l'Asie; rappelle que le projet a été initialement élaboré avec des partenaires occidentaux et visait à renforcer la connectivité Est-Ouest indépendamment de l'influence russe et chinoise; réitère sa préoccupation quant aux plans du Rêve géorgien visant à impliquer des entreprises liées à l'État chinois dans ce projet stratégique, ce qui soulève de graves inquiétudes en matière

de géopolitique, de sécurité et de transparence et illustre la réorientation géostratégique de fait du parti au pouvoir, sapant ainsi gravement la crédibilité de la Géorgie en tant que partenaire de confiance de l'Union;

Or. en

Amendement 303
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Paragraphe 16 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 quinquies. exprime sa vive préoccupation quant aux informations persistantes selon lesquelles la Géorgie continue d'être utilisée comme route de transit pour des biens sous sanction, y compris des articles à double usage, contribuant ainsi au contournement des sanctions de l'Union et internationales contre la Fédération de Russie; invite les autorités géorgiennes à prendre des mesures immédiates et efficaces pour empêcher la réexportation et le transit de biens sous sanction vers la Russie, notamment en renforçant les contrôles douaniers, les mécanismes d'application et la surveillance des biens à haut risque; demande instamment au gouvernement géorgien de garantir une transparence totale des flux commerciaux et de s'aligner plus étroitement sur la politique de sanctions de l'Union, conformément à ses aspirations européennes affichées; invite la Commission, en coopération avec l'Autorité de lutte contre le blanchiment de capitaux (ALBC), à évaluer le cadre juridique et réglementaire de la Géorgie, y compris les dispositions du code fiscal qui peuvent faciliter l'utilisation de sociétés enregistrées à l'étranger et masquer les bénéficiaires effectifs, permettant ainsi le contournement des sanctions et le

blanchiment de capitaux; demande un renforcement du suivi et du contrôle des entreprises enregistrées en Géorgie détenues ou contrôlées par des citoyens ou des entités russes, en particulier celles créées après février 2022; invite la Commission et les États membres à s'attaquer au flux continu de véhicules faisant l'objet de sanctions et d'autres biens faisant l'objet de restrictions qui pénètrent sur le marché russe via la Géorgie, notamment en renforçant les contrôles à l'exportation et les mécanismes d'application; condamne les stratagèmes organisés et tolérés par l'État facilitant la réexportation ou le transit de biens sous sanction, et demande que les responsables de la mise en place de tels mécanismes, y compris lorsqu'ils sont liés aux actions ou aux omissions des autorités géorgiennes, soient tenus de rendre des comptes;

Or. en

Amendement 304
Hans Neuhoff

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. charge sa Présidente de transmettre la présente résolution au Conseil, à la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, à la Commission, aux gouvernements et aux parlements des États membres, au Conseil de l'Europe, à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, ***à la présidente*** de la Géorgie ***Salomé Zourabichvili*** ainsi ***qu'aux autorités géorgiennes de fait***.	17. charge sa Présidente de transmettre la présente résolution au Conseil, à la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, à la Commission, aux gouvernements et aux parlements des États membres, au Conseil de l'Europe, à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, ***au président*** de la Géorgie ***Mikheil Kavelachvili*** ainsi ***qu'au gouvernement et au Parlement de la Géorgie***.

Or. en

Amendement 305
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. charge sa Présidente de transmettre la présente résolution au Conseil, à la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, à la Commission, aux gouvernements et aux parlements des États membres, au Conseil de l'Europe, à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe***, à la présidente*** de la Géorgie ***Salomé Zourabichvili ainsi qu'aux autorités géorgiennes de fait***.	17. charge sa Présidente de transmettre la présente résolution au Conseil, à la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, à la Commission, aux gouvernements et aux parlements des États membres, au Conseil de l'Europe, à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe ***ainsi qu'au président, au Parlement et au gouvernement*** de la Géorgie.

Or. en